

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

Révision du Plan climat air
énergie territoriale (PCAET)
d'Est-Ensemble (93)

Dates de la concertation

Du 15 octobre 2021 au 08 décembre 2022

Marie-Claire EUSTACHE & Alain ROTBARDT,
Garants désignés par la CNDP

-

Date de remise du rapport, le 15 janvier 2022



Sommaire

Sommaire.....	2
Avant-propos.....	3
Synthèse	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante et du garant	4
Introduction	6
Le plan objet de la concertation	6
La saisine de la CNDP	11
Garantir le droit à l'information et à la participation	12
Le travail préparatoire des garant.e.s	13
Les résultats de l'étude de contexte.....	13
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	15
Avis sur le déroulement de la concertation	21
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	21
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	22
Synthèse des arguments exprimés.....	24
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	24
Se loger et travailler à Est Ensemble	25
Se déplacer à Est Ensemble	27
S'adapter au changement climatique	29
Consommer à Est Ensemble	32
Demande de précisions et recommandations au responsable du plan programme ..	39
Précisions à apporter de la part du responsable du projet	39
Recommandations des garant.es pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de la participation du publique par voie électronique (PPVE).....	40
Liste des annexes	41
Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s	42
Annexe 2 : Lettre de mission des garants	45
Annexe 3 : Comptes rendus des différentes rencontres de la concertation préalable :	49

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il fait suite à un premier rapport publié par ces derniers le 25 juillet 2022, concernant la mise en œuvre d'une convention citoyenne pour le climat. Cette convention citoyenne était la première phase de la concertation préalable.

Le présent bilan de cette concertation préalable est communiqué par les garants dans sa version finale le 15 janvier 2023 sous format PDF non modifiable au responsable du PCAET pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié à la concertation (art. R121-23 du Code de l'Environnement) : <https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr>.

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du plan publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera publiée et transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse

Les enseignements clefs de la concertation

Un dispositif participatif innovant, associant une convention citoyenne pour le climat en première étape de la concertation préalable à la révision du plan climat air énergie territorial d'Est Ensemble et appelant une bonne articulation dans sa mise en oeuvre

La CNDP défend le droit individuel de chaque personne à être informée et à participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Les garants nommés par la CNDP veillent ainsi à ce que ces droits soient effectifs, notamment par le biais des dispositifs participatifs mis en œuvre.

La mise en place d'une convention citoyenne locale pour le climat (CCLC), dans le cadre d'une première étape de la concertation préalable portant sur la révision du PCAET d'Est Ensemble, était une initiative innovante. Toutefois la CCLC n'étant ouverte qu'à cent citoyens tirés au sort, la CNDP a préconisé une articulation forte avec la procédure de concertation préalable, qui est constitutionnellement ouverte à toute personne. Les garants regrettent que l'outil « convention citoyenne » n'ait pu être mieux articulé avec cette concertation préalable, car cela aurait vraiment permis de renforcer et de légitimer cette initiative novatrice.

La convention citoyenne locale pour le climat : un bilan intéressant mais avec des points d'attention

Pour Est Ensemble, l'objectif de la convention citoyenne locale pour le climat était de répondre au défi climatique en faisant appel à l'« intelligence collective » de citoyens représentatifs de toute la population. Son avis a été rendu sous la forme d'une « Charte de la convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité d'Est Ensemble », après 5 sessions de travail réparties sur 5 mois. Elle portait plus de 200 propositions, étudiées par les services puis mises au vote du conseil de territoire le 24 mai 2022.

Toutefois, cette expérience humaine et démocratique forte a montré dans ce cas précis certaines limites : le mandat de la convention portait sur l'ensemble des enjeux climatiques et de biodiversité, sans évoquer le processus de révision du PCAET en cours, ni présenter le diagnostic territorial réalisé pour l'occasion. Ainsi le lien entre les deux étapes devenait quelque peu « technique » et surtout non explicite pour les conventionnels. De plus, les sujets à l'ordre du jour, étaient à la fois très vastes et insuffisamment articulés avec les politiques et projets du territoire, faute d'un temps suffisant et d'une méthodologie adaptée au contexte local. Par ailleurs, on peut souligner un certain nombre de limites au processus de recueil de la parole des conventionnels, tel que conçu et mis en œuvre par Est Ensemble.

Les garants CNDP, réunis au sein d'un collège dans cette première étape, n'ont pu véritablement apporter un appui pertinent faute d'une gouvernance appropriée car leurs préconisations ont été peu suivies d'effets (cf. bilan des garants du 25 juillet 2022, publié sur le site de la CNDP).

Un droit de suite de la convention citoyenne peinant à se mettre en œuvre

Cette expérience de démocratie participative a donné l'envie à certains des conventionnels de poursuivre l'engagement dans un « droit de suite » qui viendrait accompagner et suivre attentivement la mise en œuvre des différentes mesures de cette Charte citoyenne sur les 6 années du PCAET en cours de révision et en particulier la formalisation de la « cité du climat », l'une des mesures phares issue de la convention. Un engagement citoyen qui se traduit aussi pour certains par une envie de s'impliquer dans des instances politiques ou associatives locales. Toutefois les modalités qui permettront de rendre effectif ce « droit de suite » restent encore à être mises en œuvre, 10 mois après la remise de l'avis des conventionnels.

Des modalités de participation en deuxième étape de concertation insuffisamment exploitées en raison d'une communication bien trop tardive et limitée

Le respect du droit à l'information a été assuré et cette information était, dans son ensemble, de bonne qualité. Le droit à la participation a été effectif, mais trop mesuré au niveau du grand public, ne parvenant pas à ouvrir plus largement les débats sur des sujets pourtant d'actualité venant impacter le quotidien de tous. Les moyens humains, techniques et financiers d'Est Ensemble se sont en effet focalisés sur le dispositif phare qu'était la convention citoyenne locale pour le climat.

Les modalités prévues en seconde étape de concertation, qui auraient pu favoriser les débats sur l'ensemble d'un territoire très vaste et présentant de fortes disparités, ont pâti d'une communication minimaliste réduisant la participation des habitants à la portion congrue. Par ailleurs, la place des conventionnels aurait gagné à être davantage explicitée, et leur présence renforcée, si elle n'avait aussi souffert d'une communication trop restreinte, et aurait pu constituer un apport appréciable et cohérent afin d'éclairer le grand public, les institutions, les associations, sur l'avis rendu et venir nourrir la décision de la collectivité à l'issue de la concertation préalable à la révision du PCAET.

Les thématiques abordées pendant les réunions, auxquelles ont essentiellement participé les parties prenantes et acteurs désignés du territoire, ont couvert les différents sujets identifiés lors de l'étude de contexte, mais sans surprise, ces dernières faisant partie des obligations réglementaires encadrant un PCAET. Les échanges ont toutefois été riches et productifs.

Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante et du garant

Le tableau ci-après présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et de recommandations

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Préciser et encadrer « le droit de suite » lié à la convention citoyenne locale pour le climat : l'attente très forte manifestée par les conventionnels lors de la convention citoyenne, leur appétence affirmée pour un engagement citoyen au sein de différentes instances devraient pouvoir être entendues : les modalités de suivi et d'évaluation des actions votées en conseil de territoire en mai 2022 devraient pouvoir trouver une déclinaison opérationnelle effective. Par exemple, que devient l'observatoire des engagements de la CCLC qui était prévu à l'automne 2022 ? Quand les conventionnels pourront-ils être associés au comité de pilotage du Plan Climat ?

Et si la structuration des conventionnels en collectif ou association pourrait apparaître une étape nécessaire, un encadrement, des moyens humains, logistiques, représentatifs devraient pouvoir être apportés par la collectivité. Se posera alors, pour la collectivité, la nécessité de bien réfléchir à la place de cette modalité de démocratie participative au sein de la démocratie représentative, et d'aller jusqu'au bout de la démarche initiée en permettant réellement aux citoyens volontaires de prendre une part effective aux décisions communautaires.

2. Préciser les objectifs et la formalisation de la « Cité du climat d'Est Ensemble » : lieu emblématique et fédérateur ayant émergé lors de la convention citoyenne, auquel les citoyens étaient particulièrement attachés, comme espace de ressources et d'animations des actions de sensibilisation à la transition écologique et au développement durable, mais aussi de mobilisation, non seulement de la société civile mais également des entreprises du territoire. L'ambition d'un tel projet, voté en conseil de territoire à l'issue de la convention, son « incarnation » appellent naturellement une réflexion spécifique et des arbitrages. La mobilisation des conventionnels dans la formalisation de ce projet apparaît également important, s'inscrivant naturellement dans le « droit de suite », comme cela était prévu en les associant au groupe projet Cité du climat. Et, plus largement, cela appelle des actions d'information et de concertation sur le sujet au niveau du territoire.

3. Préciser le contenu de la « charte de l'habitat inclusif » du territoire : cette charte constitue une autre mesure forte issue de la convention citoyenne, pour laquelle Est Ensemble s'est également engagé. Cette charte s'imposerait à l'ensemble des acteurs du logement (promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux), afin de garantir la qualité des nouvelles constructions de logements, le respect des objectifs environnementaux, la qualité des logements pour les habitants et le maintien d'une offre abordable. Les garants recommandent de préciser les modalités et la temporalité de ce document ambitieux.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Réaliser une/des réunion(s) publique(s) de « reddition des comptes », à la suite de la réponse publiée par Est Ensemble au bilan de concertation des garants de la concertation préalable.

2. Poursuivre, lors des étapes suivantes du PCAET l'écoute et le dialogue engagé avec tous les acteurs, grand public compris, par la mise en place d'une **concertation continue**, éventuellement avec la présence d'un garant CNDP (article L121-16-2), permettant de définir des modalités d'information et de participation du public selon un calendrier pertinent depuis la reddition des comptes jusqu'à l'étape de participation du public par voie électronique (PPVE) qui sera organisée préalablement à l'adoption du PCAET en conseil de territoire.

3. Maintenir le site Internet, comme plateforme d'information et d'échanges jusqu'à la PPVE : il apparaît intéressant de pouvoir conserver l'onglet dédié à la révision du PCAET, et ce jusqu'à la participation du public par voie électronique (PPVE), afin de permettre au public d'être informé de l'évolution de l'élaboration de ce plan et de pouvoir également l'informer des modalités d'information et de participation qui seront mises en œuvre à cet égard.

4. Poursuivre des actions de sensibilisation auprès des jeunes du territoire : les actions initiées auprès des jeunes du territoire avec le collectif « Démocratie ouverte », devraient pouvoir se poursuivre en bénéficiant d'un relai en matière de communication, les inscrivant ainsi pleinement dans la démarche participative large souhaitée par Est Ensemble.

Introduction

Le plan objet de la concertation

Est Ensemble a approuvé par délibération du Conseil territorial du 29 juin 2021 le lancement de la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont la concertation préalable inclut une convention citoyenne locale pour le climat (CCLC).

Sa révision et son élaboration doivent répondre aux exigences des articles L 5219-5 du code général des collectivités territoriales et L 229-26, L 121-15 à L 121-21, R 229-51 à R 229-56 du Code de l'environnement. Elles incluent *a minima* une concertation préalable ainsi qu'une consultation du public par voie électronique.

- **Responsable du plan et décideurs impliqués**

Le Maître d'ouvrage du projet est l'Établissement public territorial Est Ensemble.

Créée en 2010, la Communauté d'agglomération Est Ensemble réunit neuf villes de Seine-Saint-Denis : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Au 1^{er} janvier 2016, elle est devenue l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris dont il fait partie.

- **Plan de situation**



Le territoire d'Est Ensemble s'étend sur une surface de 3 850 hectares dans le département de la Seine-Saint Denis en région Ile-de-France. Sa population est de 426 389 habitants.

Situation d'Est Ensemble, ses « territoires d'entraînement » et les limites administratives de ses communes (source : dossier de concertation)

Son développement est structuré autour de trois « territoires d'entraînement » selon Est Ensemble, qui totalisent plus de 1 800 000 m² constructibles :

La Plaine de l'Ourcq : marqué par son passé industriel et logistique, ce territoire se tourne vers le canal de l'Ourcq, à la fois élément paysager atypique et lieu de promenade. Au cœur d'un réseau de transport dense à venir, le Grand Paris Express, cet espace offre un potentiel de mutation exceptionnel pour dessiner une ville durable, attractive et ouverte sur l'économie et le commerce de demain sur près de 200 hectares ;

Le Parc des Hauteurs : situé sur le plateau de Romainville, ce territoire d'une centaine de mètres d'altitude se caractérise par des rues en pente, une ceinture de forts défensifs construits au XIX^e siècle, et de grands parcs aménagés sur d'anciennes carrières de gypse. Le projet proposé est une stratégie innovante de mise en valeur et en synergie de ces espaces afin de constituer à terme un archipel unique de 300 hectares d'espaces verts publics. Il traverse les villes de Bagnolet, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, en intégrant également Paris, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois ;

Le Faubourg : comprenant la première couronne parisienne de Pantin à Montreuil, cet espace est marqué par une forte diversité d'activités et par la présence importante d'un habitat indigne ou insalubre. Il est composé de quartiers animés, mélangés, combinant petites usines, locaux d'activités, habitat collectif privé et social, et de petites maisons, commerces, restaurants. Territoire de contrastes, il mêle des populations très variées et de nombreuses polarités économiques et d'échanges.

- **Objectifs du Plan Climat Air Energie territorial**

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document stratégique qui permet de planifier et coordonner la transition écologique sur le territoire. Ce document cadre vise à atténuer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire, améliorer la qualité de l'air, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables, et à augmenter la résilience du territoire aux impacts des changements climatiques.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 a rendu obligatoire l'élaboration d'un PCAET pour les territoires métropolitains. Est Ensemble est donc coordinateur de la transition énergétique sur son territoire et est tenu de mettre en œuvre un PCAET pour une durée de 6 ans et son contenu est fixé par la loi (articles R. 229-51 à R. 229-56 du Code de l'environnement). Le premier PCAET d'Est Ensemble a été adopté en 2017.

Ce dernier, conformément aux dispositions de la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, doit être compatible avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), adopté le 12 novembre 2018, qui fixe une feuille de route de long terme pour organiser la transition écologique au sein de la Métropole du Grand Paris.

Ainsi, le PCAET d'Est Ensemble doit être révisé de manière anticipée pour se conformer aux dernières évolutions législatives :

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les plans climats des établissements publics territoriaux (EPT) doivent être conformes au Plan climat air énergie de la Métropole (PCAEM) notamment avec celui de la MGP adopté en novembre 2018 ;

Depuis le 1er janvier 2017, les PCAET sont soumis à une évaluation environnementale systématique et entrent donc dans le champ d'application de la concertation préalable (art. L. 121-16) et du droit d'initiative ;

Depuis la loi LOM de décembre 2019, les PCAET doivent intégrer un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques, dénommé « Plan d'action Air ».

Un PCAET se compose des éléments suivants :

Un diagnostic climat air énergie qui détermine les enjeux du territoire en matière de pollution atmosphérique, de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, et de sa vulnérabilité aux effets du changement climatique ;

Une stratégie territoriale et des objectifs territoriaux : la stratégie identifie les priorités et les objectifs de l'établissement ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants¹ :

¹ Selon le décret (Article 1er - II). Le contenu et les modalités d'élaboration et d'adoption du PCAET sont définies par le code de l'environnement, et notamment ses articles [L229-26](#) et [R229-51 à R229-56](#). L'[arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial](#) complète ces textes avec plusieurs précisions méthodologiques et informations pratiques concernant l'élaboration et la collecte des PCAET.

Ce cadre réglementaire découle pour l'essentiel de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (notamment son [article 188](#)), avec des modifications plus ou moins importantes en 2016 ([loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages](#)), 2019 (loi d'orientation des mobilités, voir ci-dessous) et 2021 (lois ["climat et résilience"](#) et ["environnement et numérique"](#))

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

Un programme d'actions : La stratégie territoriale est élaborée et déclinée dans un programme d'actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, programme qui comprend les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics concernés ;

Un dispositif de suivi et d'évaluation : Le PCAET intègre en outre un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce dispositif décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Tout au long de son élaboration, le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (ESS) qui permet de limiter les incidences négatives de sa mise en œuvre sur l'environnement². Cette évaluation est constituée d'un état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution, d'une analyse des incidences de la mise en œuvre du PCAET, d'une justification des choix retenus au regard de leurs incidences et d'un dispositif de suivi. Elle contribue en outre à la bonne information du public et facilite sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET. Elle donne lieu à un rapport sur les incidences environnementales³.

- **Caractéristiques du plan mis au débat**

Le diagnostic territorial est le point de départ de la co-construction du plan d'actions d'Est Ensemble. Il permet de dégager les principaux enjeux locaux en termes d'émissions de GES⁴, d'énergie, de qualité de l'air et de vulnérabilité au changement climatique. En partant de cet état des lieux de la situation actuelle, est dessinée la vision voulue pour le futur du territoire, à court, moyen et long terme.

Ce diagnostic met ainsi en exergue la **vulnérabilité d'Est Ensemble face au changement climatique ainsi que l'impact direct et indirect de ses activités sur les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques observés sur le territoire.**

Si globalement les actions mises en place par le PCAET de 2017 ont permis, selon Est Ensemble, d'apporter une réponse ambitieuse à ces enjeux, le bilan à mi-parcours souligne l'importance de poursuivre cette dynamique de planification de la transition écologique et de traduction opérationnelle sur le territoire et nécessite de renforcer les partenariats avec les villes et acteurs du territoire pour que l'effort de transition écologique soit réellement partagé et porté par le plus grand nombre.

Est Ensemble cherche à enclencher une dynamique territoriale vertueuse. La gestion durable des bâtiments, la sensibilisation des agents aux écogestes, ainsi que le tri des déchets représentent notamment des axes d'amélioration apparaissant fondamentaux.

² article R. 122 – 17 du Code de l'environnement

³ article R122-20 du Code de l'environnement

⁴ Gaz à effet de serre

Partant du bilan à mi-parcours de la mise en place du PCAET et des résultats du diagnostic territorial, les principaux enjeux du territoire et les axes d'amélioration à suivre pour lutter contre le changement climatique mis au débat sont les suivants :

Les gaz à effet de serre : Réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des énergies fossiles (gaz et produits pétroliers) ; S'appuyer sur les énergies renouvelables locales pour le chauffage (géotherme, solaire, thermique) ; Favoriser les chauffages collectifs et les réseaux de chaleur ; Encourager les moyens de transports vertueux (transport en commun, modes actifs, véhicules électriques et hybrides) tout en veillant à l'accessibilité pour tous ; Développer des initiatives d'économie circulaire pour réduire la dépendance du territoire de ressources extérieures et mutualiser les flux sur le territoire (écologie industrielle et territoriale, éco-conception, prévention et réemploi) ;

Les émissions de polluants : Réduire les émissions liées au résidentiel en limitant l'usage du chauffage au fioul ou du chauffage individuel au bois ; Limiter la pollution atmosphérique liée aux chantiers ; Continuer la réduction de la part des transports dans les émissions de polluants sans impacter l'accessibilité des plus isolés et des plus précaires ; Réduire les consommations d'énergie fossile ;

La séquestration carbone : Prendre en compte l'impact des changements d'affectation des sols sur la séquestration dans les projets urbains ; Favoriser le verdissement urbain (parcs, arbres, bâtiments végétalisés...) ; Favoriser l'utilisation responsable de bois matériau dans l'ameublement ou la construction qui stocke du carbone tout au long de sa vie ; La consommation énergétique ; Rénover des bâtiments pour réduire les consommations du résidentiel et du tertiaire ; Lutter contre la précarité énergétique ; Réduire la part des consommations de produits pétroliers et de charbon ; Développer des énergies renouvelables et de récupération ; Développer des réseaux de chaleur pour alimenter les bâtiments au niveau local ;

Les énergies renouvelables : Développer les réseaux de chaleur en ayant recours à la géothermie dès que possible ; Encourager le déploiement du solaire sur les toitures ; Approfondir les faisabilités de récupération de chaleur fatale et de biométhane ; Le déploiement des énergies renouvelables doit avant tout servir à réduire les consommations d'énergie fossile ;

La vulnérabilité du territoire : Protéger les populations vulnérables des effets du changement climatique par des mesures concrètes (jeunes, ménages précaires, personnes âgées) ; Aménager la ville de manière à combattre les îlots de chaleur urbains (espaces verts et îlots de fraîcheur) ; Rendre les soins rapidement accessibles en tous points du territoire (moins de 1 médecin pour 1000 habitants à Est Ensemble).

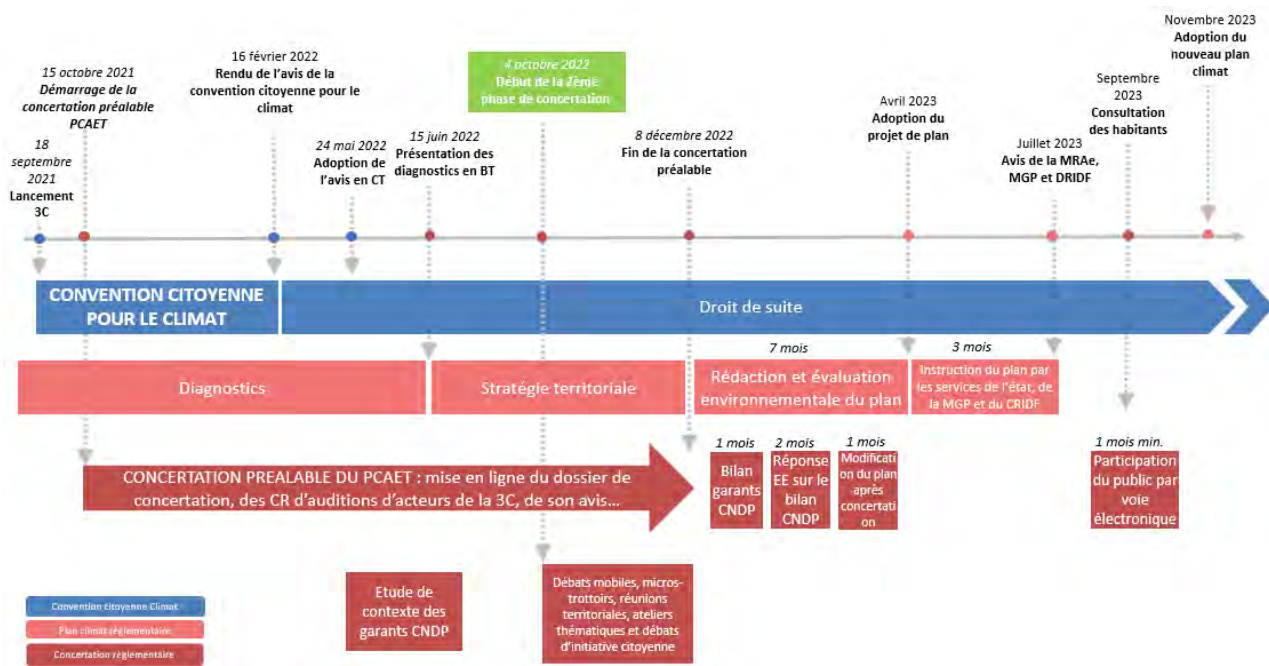
De plus, la collectivité a souhaité mettre au débat les problématiques du travail réalisé par la convention citoyenne⁵.

⁵ Ce travail a abouti à une [Charte](#), constituant l'avis des conventionnels, et rassemblant plus de 200 propositions organisées en sept thématiques. Ces dernières ont fait l'objet d'une délibération unique adoptée en conseil communautaire le 24 mai 2022. La délibération reprend une grande majorité de ces préconisations dans une feuille de route territoriale. [Cette Charte est également disponible en annexe du bilan de la mission de conseil.](#)

- **Contexte du PCAET**

La révision du PCAET s'est engagée dans un contexte d'épisodes climatiques extrêmes et d'une crise énergétique touchant durement le territoire, amenant certainement, tant les responsables politiques que les parties prenantes et les populations à une plus grande volonté d'agir rapidement et efficacement.

- **Calendrier du projet et schéma décisionnel**



La rédaction du projet de PCAET ainsi que son évaluation environnementale devraient avoir lieu à l'issue de la concertation préalable et devraient se terminer à l'automne 2023.

Selon Est Ensemble, ce PCAET a vocation à devenir « un véritable levier de développement et d'inclusion sociale, permettant de réfléchir à un modèle de transition écologique qui soit capable de préserver la santé des habitants, garantir un cadre de vie de qualité pour tous et proposer des opportunités d'emploi pérennes et non délocalisables »⁶.

Sur la base du diagnostic climat, air, énergie et résilience, ainsi que des résultats de la concertation, une stratégie territoriale et un programme d'actions seront élaborés au premier semestre 2023 afin de permettre, dans les domaines de compétence du territoire, d'atteindre les objectifs fixés par le plan climat-air-énergie de la métropole.

Le projet de PCAET finalisé, intégrant les engagements pris par la collectivité territoriale à l'issue de la concertation préalable, et en particulier de la convention citoyenne, comprendra notamment un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions, un dispositif de suivi et d'évaluation. Il fera l'objet d'une mise à disposition du public sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) après avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), de la Métropole du grand Paris et du Conseil Régional Île-de-France sur la plateforme numérique. Le public sera ainsi invité à s'informer et réagir. Des modalités complémentaires au registre électronique pourront être mises en œuvre pour l'occasion.

L'adoption du nouveau PCAET d'Est Ensemble est prévue en fin d'année 2023.

⁶ Source, site Internet du PCAET : <https://www.est-ensemble.fr/le-plan-climat-air-energie-territorial>

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Cette concertation s'est tenue selon un dispositif participatif particulier. Il avait ainsi été acté, sur la base des discussions entre la CNDP et Est Ensemble, et précisé lors des premières réunions entre ce dernier et les garants, que la **convention citoyenne constituait la première étape de la concertation préalable**. Elle devait ainsi pouvoir venir éclairer le grand public pour la seconde étape élargie au territoire, l'enrichir et, in fine éclairer la décision d'Est Ensemble sur la révision de son plan climat air énergie territorial (PCAET).

L'objectif de cette convention citoyenne était de répondre au défi climatique en faisant appel à l'intelligence collective de citoyens représentatifs de toute la population. Les sujets à l'ordre du jour de cette convention, étaient pluriels : gaz à effet de serre, production d'énergie renouvelable, mobilités, logement, espaces publics, déchets, eau etc. Les propositions des citoyens auraient notamment pour vocation de nourrir et d'orienter le PCAET.

La CCLC était composée d'un panel d'une centaine de citoyens tirés au sort, réunis lors de 5 sessions d'un week-end par mois de septembre 2021 à janvier 2022, dont le mandat était « d'établir une série de mesures concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la justice sociale et environnementale, en prenant en compte la biodiversité, dans les champs de compétence d'Est Ensemble et de ses villes – membres ».

L'avis rendu par la convention citoyenne en février 2022 et ayant fait l'objet d'une présentation, puis d'un vote en conseil communautaire en mai 2022, devait constituer le socle des actions de ce nouveau plan climat qui vise à permettre à Est Ensemble de devenir un territoire résilient et neutre en carbone à horizon 2050⁷.

La deuxième étape de la concertation, démarrant le 8 octobre 2022, devait ensuite inviter les parties prenantes du territoire (citoyens, institutions, associations, entreprises) à enrichir la stratégie territoriale afin de fixer pour le territoire des objectifs climatiques ambitieux et de lui permettre d'atteindre les objectifs nationaux et européen de neutralité carbone et de sobriété énergétique.

Ainsi, **la concertation préalable s'est officiellement déroulée du 15 octobre 2021 au 8 décembre 2022**, soit pendant une durée de 14 mois, de façon discontinue. La convention citoyenne faisait partie intégrante du dispositif de concertation préalable à la révision du PCAET d'Est Ensemble, et le démarrage effectif de la concertation préalable a été arrêté à la deuxième session de la convention citoyenne, en octobre 2021⁸, la première session étant considérée comme un temps introductif et de cohésion du groupe et non de démarrage effectif du travail des conventionnels. La seconde étape de la concertation préalable élargie à l'ensemble du territoire s'est déroulée du 4 octobre au 8 décembre 2022.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 5 mai 2021 la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-17 du Code de l'environnement et a désigné Marie-Claire Eustache et Alain Rotbardt comme garants de la concertation, préalable pour la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, comprenant une convention citoyenne pour le climat. Cette désignation a été faite en application de l'article L. 121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1.

⁷ La "Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité d'Est Ensemble" s'est vu décerner 4 étoiles lors des Trophées 2022 de la participation citoyenne le 8 décembre. Ce Prix remis par Décider ensemble en partenariat avec la Gazette des communes récompense les initiatives de démocratie participative les plus innovantes en France

⁸ Il est à noter à cet égard que, afin de respecter la durée globale maximale de 3 mois réglementaires pour l'ensemble de la concertation préalable, la CNDP a acté de ne comptabiliser que les jours effectifs des 4 sessions restantes de la convention à partir d'octobre, soit 4 sessions de 2 jours, donc au total 8 jours, s'ajoutant aux 66 jours de la seconde étape.

Toutefois, considérant l'important besoin d'appui méthodologique qui est apparu sur le dispositif de convention citoyenne climat d'Est Ensemble, la CNDP, lors de sa séance plénière du 2 février 2022, a désigné ces garants pour émettre un avis à caractère méthodologique relatif au projet de convention citoyenne climat en application des articles L.121-1 et suivants du code de l'environnement. Ces derniers ont ainsi rendu [un bilan de cette mission de conseil le 25 juillet 2022](#).

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garants avaient pour mission d'être particulièrement attentifs au souhait de l'EPT de mettre en place une convention citoyenne sur le climat, composée d'une centaine d'habitants du territoire. Leurs propositions avaient pour vocation de nourrir les orientations du PCAET dont l'adoption était prévue, à l'origine, pour le premier semestre 2022. Ce type de dispositif ambitieux participe à élargir utilement le champ des débats autour des plans de ce type, habituellement difficilement mobilisateurs. Au vu de l'ampleur d'un tel dispositif, Est Ensemble y concentrait une grande partie de sa réflexion afin d'en faire l'outil phare de sa concertation sur le PCAET.

Il était donc important que les garants l'amènent à articuler le plus habilement possible cette convention prévue sur presque 6 mois, les autres modalités nécessaires pour la concertation préalable, et les délais maximaux permis par le code de l'environnement pour une concertation préalable. De même en ce qui concerne leur rôle : l'EPT demandait qu'ils soient à la fois prescripteurs des modalités de concertation sur le PCAET, participent au comité de garants de la convention citoyenne et conseillent l'EPT d'un point de vue méthodologique. Cette articulation appelait à bien définir les conditions de la mission dès les premiers échanges.

Le travail préparatoire des garant.e.s

La mission des garants s'est déroulée sur un temps long, du 5 mai 2021 au 8 décembre 2022, et l'étape préparatoire *stricto sensu* s'est déployée, de manière discontinue, de mai 2021 à octobre 2022, intégrant :

De juin à septembre 2021, un travail lié plus spécifiquement à la préparation et au déroulement de la convention citoyenne locale pour le climat ;

Et, en parallèle, de mai à octobre 2021, celui spécifiquement consacré à la préparation du dossier de concertation, la mise en place du site Internet et des modalités de publicité afférentes jusqu'en 15 octobre 2021, date de lancement officiel de la concertation préalable ;

Puis, à partir d'avril à octobre 2022, l'étude de contexte, la reprise du dossier de concertation pour l'enrichir des résultats de la convention citoyenne et des diagnostics complémentaires réalisés, et la définition puis préparation des modalités de concertation spécifiques à la deuxième étape de la concertation, élargie cette fois au grand public et à l'ensemble des acteurs et parties prenantes.

Si, lors de la saisine initiale de la CNDP, Est Ensemble envisageait d'avoir en simultané la convention citoyenne et la concertation préalable à la révision du PCAET élargie au territoire, les échanges avec les garants ont amené à faire évoluer ce calendrier, la CCLC devenant une première étape du process global. Il s'est ainsi avéré nécessaire de travailler, dès l'origine, à la fois sur la convention citoyenne et plus globalement sur la concertation préalable au PCAET.

Ainsi qu'il a été dit, la mission de conseil liée à la convention citoyenne a déjà fait l'objet d'un bilan la présentant en détail. Le présent document ne relatera donc que des synthèses de cet outil de participation, et recherchera plutôt une vision globale de l'ensemble de la concertation, l'articulation de ces deux temps et plus généralement des possibilités offertes d'information et de participation du plus grand nombre et les arguments et propositions émises par les participants.

Les résultats de l'étude de contexte

La spécificité de cette concertation préalable en deux étapes très différentes dans leur approche, leur visée et leur accompagnement par Est Ensemble, a fortement influé sur le travail préparatoire des garants, et en particulier sur l'étude de contexte.

En effet, et comme cela a été plus complètement détaillé dans le bilan rendu sur la mission d'appui et de conseil portant sur la CCLC, il n'a pas pu être possible de mener une étude de contexte en amont de la convention, étude qui aurait dû normalement permettre aux garants de mieux saisir la nature des enjeux à traiter, leurs spécificités sur le territoire et de préconiser des modalités d'information et de participation adaptées à l'exercice.

Il est toutefois apparu que durant les 5 sessions de la convention, les particularités de ce territoire et les besoins de ses habitants⁹, sont ressortis progressivement, et ont également permis de rencontrer les différents acteurs, structures locales, associatives, y œuvrant au quotidien et d'évoquer avec eux la 2^e période de la concertation pour laquelle leur présence apparaissait importante.

Ces spécificités ont été corroborées, enrichies par l'étude de contexte menée au printemps 2022, préalablement à la seconde étape de la concertation, auprès des différents services des communes du territoire (DGS, chargés de mission développement durable dans leurs différentes missions et chargés de mission démocratie participative...), soit près de 35 personnes ayant exposé les axes spécifiques à travailler plus particulièrement selon elles durant la deuxième étape de la concertation préalable.

⁹ Même si, pour cette convention, seule une petite centaine d'entre eux la composait sur les 427 000 composant le territoire d'Est Ensemble

Ainsi, la suite de la CCLC et de ces entretiens, il est apparu aux garants que les enjeux et points d'attention à traiter plus spécifiquement pour cette deuxième étape de la concertation ¹⁰ étaient les suivants :

Le périmètre géographique de la concertation correspondait à celui d'Est Ensemble, à savoir un vaste ensemble de près de 4 000 hectares, regroupant 9 communes, géographiquement et sociologiquement assez dissemblables dans leurs modes d'habiter, de consommer, de se déplacer, d'étudier... ;

La population d'Est Ensemble avoisine 426 500 habitants et présente de grandes disparités. Si sa représentativité a pu être questionnée au niveau de la convention citoyenne, elle restait un enjeu fort pour la seconde étape de la concertation, notamment auprès des quartiers défavorisés ou de la jeunesse. De même, dans un territoire aussi vaste, il était important de pouvoir favoriser la participation alors même que les possibilités de déplacements étaient mal réparties. Aussi, les enjeux de diffusion de l'information et des modalités adaptées de participation apparaissaient cruciaux ;

Le niveau d'information sur le PCAET était logiquement faible, ce type de plan, le sens de son acronyme, ses modalités et finalités restant abstraits pour la population. Toutefois, tant les citoyens ayant participé à la CCLC, que les services des différentes communes, semblaient moteurs pour relayer et soutenir l'information et la participation du plus grand nombre ;

Le processus de concertation était déjà règlementairement amorcé avec les 9 communes, qui avaient des réunions régulières pour échanger sur le diagnostic territorial et ses compléments qui ont pu faire l'objet de discussions lors des différentes réunions organisées dans la seconde étape de la concertation. Par ailleurs, tant ces services, qu'un grand nombre de parties prenantes et acteurs associatifs ont suivi et participé à la CCLC, et les enjeux et attentes étaient de ce fait connus ;

Les champs thématiques de la concertation et les sujets à traiter étaient :

- La précarité énergétique dans laquelle se trouve une large part de la population souligne les difficultés à pouvoir renseigner et assister les familles concernées. Plus largement, se dessine le besoin de développer davantage des énergies renouvelables notamment locales, de déployer la géothermie sur tout le territoire, et plus largement, met en exergue la nécessité d'assurer pour tous des logements dignes et favorisant la mixité sociale ;
- La précarité alimentaire qui touche un grand nombre d'habitants, incite les villes du territoire à souhaiter développer une agriculture urbaine, des jardins partagés : pour améliorer l'accessibilité à des produits locaux et de qualité à moindre coût, favoriser l'approvisionnement des cantines scolaires et les propositions de repas végétariens, et plus généralement pour permettre l'apprentissage d'une alimentation saine et de saison en provenance du territoire, notamment avec le déploiement de fermes pédagogiques ;
- L'évolution des modes de consommation doit pouvoir être accompagnée en privilégiant l'économie circulaire, le recyclage, les ressourceries, le tri sélectif et la gestion des déchets ;
- Les difficultés en matière de mobilité dans un territoire inégalement desservi par les transports en commun lourds (de type métro ou RER) se révèlent particulièrement prégnantes et le recours à la voiture individuelle reste indispensable, même avec un réseau routier très chargé en permanence, les difficultés rencontrées pour la mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE) pénalisant les plus fragiles, le coût élevé des carburants et une qualité de l'air fortement impactée par les grandes infrastructures routières traversant le territoire. Des enjeux également en matière d'un développement accru des mobilités actives, marche et vélo apparaissent ;

¹⁰ Il convient toutefois de souligner que les thématiques constitutives règlementairement d'un PCAET sont déjà prédéfinies. Il s'agit donc ici de points saillants que les garants ont veillé à bien faire intégrer dans les ateliers thématiques proposés en novembre et décembre 2022.

- Le besoin d'espaces verts de proximité apparaît unanimement partagé pour un territoire en manquant cruellement et pour remédier aux îlots de chaleur, par le biais d'un aménagement durable et raisonné, la volonté de préserver la biodiversité, y compris en ville, le développement des cours oasis dans les écoles... ;
- Le besoin de sensibiliser les habitants aux enjeux de l'énergie et du climat apparait essentiel pour faire évoluer les comportements, faire acte de pédagogie envers le plus grand nombre, de formation dès le plus jeune âge.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Une articulation essentielle entre la convention citoyenne locale pour le climat et la concertation élargie à l'ensemble du territoire

Cette articulation, tant sur la forme que sur le fond, entre les deux étapes de la concertation n'a pu être anticipée et développée pendant la convention citoyenne.

En effet, dans la 1^{ère} étape, l'absence d'étude de contexte, réalisée par les garants et la faible latitude qui leur a été laissée par le mode de gouvernance retenu, ont abouti à un mandat pour cette dernière qui portait sur l'ensemble des enjeux climatiques et de biodiversité, sans évoquer le processus de révision du PCAET en cours.

Ce dernier n'a pas été présenté aux conventionnels, et ceux-ci n'ont pas été destinataires du dossier de concertation. Seul le diagnostic territorial a été brièvement et incomplètement évoqué en plénière, mais sans venir ensuite alimenter les réflexions des conventionnels pour produire des propositions plus ciblées et ancrées territorialement aux politiques et projets menés.

Par ailleurs, si l'affichage réglementaire du démarrage de la concertation préalable a bien été réalisé début octobre 2021, seule la convention citoyenne locale pour le climat a fait l'objet d'une vaste campagne de publicité, sans communication spécifique sur le démarrage concomitant de la concertation préalable à la révision du PCAET.

Aussi, devenait-il d'autant plus important de s'y attacher en amont du démarrage de la seconde période qui devait se dérouler à l'automne 2022. Cette articulation devait pouvoir être clairement présentée et effectivement mise en œuvre lors des différentes modalités de la concertation préalable élargie.

La place des conventionnels et de leur production en enrichissement des diagnostics territoriaux présentés seraient alors explicités, et leur présence pourraient constituer un apport appréciable et cohérent afin d'éclairer le grand public, les institutions, les associations, sur l'avis rendu et venir nourrir la décision de la collectivité à l'issue de la concertation préalable à la révision du PCAET.

En effet, le droit à la participation étant un droit individuel constitutionnel, la concertation préalable doit permettre à toute personne qui le souhaite d'y prendre part. Une convention citoyenne est donc insuffisante pour répondre aux obligations légales de la participation du public sur un projet, plan ou programme. Cette articulation entre la convention citoyenne, qui a rassemblé une centaine d'habitants du territoire s'étant exprimés, et cette deuxième étape élargie à l'ensemble de la population d'Est Ensemble s'élevant à plus de 400 000 habitants, au-delà du respect de ce droit constitutionnel, devait également permettre de mieux légitimer la décision qui en est issue dans cette révision du PCAET communautaire.

Un droit de suite à l'issue de la convention précisé et encadré :

L'attente très forte manifestée par les conventionnels, leur appétence affirmée pour un engagement citoyen au sein de différentes instances devaient pouvoir être entendues : les modalités de suivi et d'évaluation des actions, au-delà d'un catalogue d'intentions, devaient pouvoir trouver une déclinaison opérationnelle réelle.

Et si la structuration des conventionnels en collectif ou association pouvait apparaître une étape nécessaire, un encadrement, des moyens humains, logistiques, représentatifs devaient pouvoir être apportés par la collectivité. Se posait alors, pour la collectivité, la nécessité de bien réfléchir à la place de cette démarche de démocratie participative au sein de la démocratie représentative, et d'aller jusqu'au bout de la démarche initiée en permettant réellement aux citoyens volontaires de prendre une part effective aux décisions communautaires.

Ce droit de suite, à ce jour, s'est exclusivement manifesté par le biais de 2 courriels envoyés les 26/10/22 et 06/11/22 pour inviter les conventionnels à présenter l'avis citoyen et à participer aux réunions territoriales et ateliers thématiques de novembre et décembre 2022.

Un constat de démobilisation en raison d'un décalage important de la date de démarrage de la 2^e étape

Les 2 étapes de la concertation préalable, si elles avaient été imaginées, au moment de la saisine de la CNDP, devant se dérouler simultanément, avaient ensuite été conçues comme devant se succéder. Toutefois le démarrage de la seconde étape a été plusieurs fois décalé, passant progressivement d'avril à octobre 2022, pour permettre le travail préparatoire au vote de l'avis citoyen, puis la tenue des élections présidentielles et législatives, celle des congés estivaux et enfin de laisser le temps nécessaire à la définition et mise en place des modalités de concertation sur le territoire. Les garants ont attiré l'attention de l'EPT sur le risque de désengagement que ces reports successifs pouvaient générer pour la population en général, les élus et services des villes du territoire et les conventionnels en particulier : 8 mois après la remise de l'avis citoyen à l'issue de la convention, 5 mois après le vote en conseil communautaire, le risque de démobilisation sur le sujet était grand et appelait donc une communication amont afin de recréer une dynamique qui apparaissait par ailleurs résonner avec l'actualité, telle que la canicule de l'été 2022 ou la crise énergétique se profilant avec le conflit en Ukraine.

La nécessité d'une information, à la fois complète et accessible pour nourrir les débats

Les différentes modalités d'information, de mobilisation et de participation apparaissaient essentielles pour pouvoir toucher un public très divers sur un territoire aussi vaste et ont nécessité des échanges nourris avec Est Ensemble. Ils se sont portés sur :

La complétude des informations mises à disposition du public : Le contenu des informations mises à disposition du public s'est enrichi progressivement, mettant à profit le temps long entre le démarrage officiel de la concertation en octobre 2021 avec la convention citoyenne pour lequel une première version du dossier de concertation a été mise en ligne, et la préparation de la seconde étape, à partir d'août 2022 : les résultats de la convention citoyenne et les modalités prévues à l'automne 2022 ont été ajoutés au dossier de concertation et la poursuite des diagnostics thématiques climat-air-énergie et résilience réalisés dans l'année écoulée sont venus enrichir les annexes. Ces derniers répondaient à la volonté d'Est Ensemble de réaliser des études complémentaires aux diagnostics réglementaires du PCAET. Celles-ci ont porté notamment sur la planification énergétique territoriale, la qualité de l'air et les impacts sociaux de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine, et la vulnérabilité du territoire en particulier face aux îlots de chaleur urbains.

L'accessibilité de ces informations : Différents supports ont ensuite été réfléchis pour assurer une diffusion grand public et accompagner les modalités de concertation à venir : dépliants, kakemonos, permettant une vision synthétique des enjeux mis au débat.

La nécessité d'une communication adaptée :

Une communication précise et largement déployée sur le territoire constituait un élément essentiel à mettre en œuvre le plus rapidement possible à la fin de la convention citoyenne et le vote de son avis en conseil communautaire, permettant de présenter le déroulement complet de la concertation préalable, ses modalités, l'inscription de l'avis citoyen dans le process et de celui de la société civile en général et des parties prenantes. Avec une vigilance particulière à bien expliciter les différences et finalités entre les concertations et communications menées également à l'automne (concertation préalable à la révision du plan local de mobilités -ou PLM-, mise en place du plan 0 déchets...).

La refonte du site Internet pour la 2e étape de la concertation :

En première étape, le site Internet de la concertation était en réalité celui de la convention citoyenne (<https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr>), un simple onglet « Révision du plan climat d'Est Ensemble » permettant de disposer des informations sur le calendrier, le dossier de concertation et ses annexes ainsi que l'adresse courriel concertationprealablePCAET@est-ensemble.fr et celles des garants, disponibles pour déposer des observations.

La refonte du site Internet officiellement dédié à la seule convention citoyenne, jusqu'en mai 2022, était ainsi essentielle, et son animation, comme la possibilité clairement annoncée de pouvoir déposer des observations, interrogations et d'obtenir des réponses en ligne d'Est Ensemble, devaient pouvoir être engagées rapidement afin de pleinement jouer son rôle lors du démarrage de la seconde étape de la concertation préalable à l'automne 2022.

Les mises à jour ont été réalisées, la navigation demeurant toutefois perfectible.

L'adresse courriel dédiée pour déposer des observations, ouverte - mais non utilisée faute d'une communication adaptée pendant la 1^{ère} étape de la concertation-, a été maintenue et Est Ensemble s'est engagé à répondre aux observations et à mettre en ligne questions et réponses.

Des modalités de participation adaptées aux enjeux du PCAET et à la population concernée

La définition des modalités permettant, à la fois d'aborder les différents sujets liés au PCAET et de sensibiliser un large public sur un territoire aussi vaste a été largement discuté avec Est Ensemble, et les préconisations initiales, d'avoir une couverture géographique plus large pour favoriser la participation du plus grand nombre n'a pas été retenue.

Il s'est ainsi avéré trop chronophage et impossible techniquement et financièrement d'organiser des réunions dans chaque commune du territoire, ou, à tout le moins de les répartir géographiquement, et seules trois rencontres « généralistes » ont finalement été validées et ont été complétées par quatre ateliers thématiques. Ces rencontres se sont tenues entre le 8 novembre et le 8 décembre 2022, concentrées sur les villes de Pantin, Bondy, Romainville, Bagnolet et Montreuil¹¹... et Romainville a elle seule a accueilli une réunion généraliste et deux ateliers. Tous les comptes rendus de ces échanges ont été mis en ligne sur le site dédié à la concertation.

- Les réunions territoriales : Afin d'informer et de former la population et les acteurs du territoire aux problématiques climatiques et environnementales et de faire remonter les enjeux locaux, trois réunions territoriales ont été organisées sur le territoire et étaient accessibles à tout public.
- Les ateliers thématiques visaient à recentrer les travaux de la convention citoyenne et les diagnostics territoriaux autour des enjeux règlementaires du PCAET, pour dégager des leviers d'actions du territoire. Les participants étaient invités à opérationnaliser la stratégie territoriale afin de coconstruire un programme d'actions capable d'atteindre les objectifs climatiques métropolitains, régionaux, nationaux et européens. Ces ateliers ont réuni des représentants des différentes parties prenantes du territoire selon chaque thématique : associations, agents et élus des villes, acteurs économiques, conseils de quartiers, institutions, membres de la convention citoyennes, habitants. Seuls les acteurs et parties prenantes ont fait l'objet d'invitation et de relance spécifiques. Quatre thématiques ont été prédéfinies en accord avec les axes prioritaires identifiés par la Convention Citoyenne et les obligations règlementaires du PCAET : 1. Se loger et travailler à Est Ensemble ; 2. Se déplacer à Est Ensemble (atelier organisé dans le cadre de la concertation du PCAET et du Plan Local de Mobilité) ; 3. Consommer sur le territoire d'Est Ensemble ; 4. S'adapter au changement climatique à Est Ensemble.

Des débats mobiles et micros-trottoirs ont été organisés. Ces rencontres sur le territoire devaient permettre de mobiliser les citoyens moins sollicités par les processus de concertation traditionnels. Six micros-trottoirs et six débats mobiles ont ainsi été déployés sur l'espace public pour toucher les citoyens n'ayant pas la possibilité ou le réflexe de participer sur la plateforme numérique ou ne pouvant pas se déplacer pour participer aux ateliers et réunions territoriales. En interrogeant des

¹¹ Soit 5 des 9 villes du territoire.

passants dans l'espace public via un questionnaire, la concertation a permis de recueillir l'avis de citoyens.

Un kit de débats d'initiative citoyenne : Afin de diffuser largement le travail de diagnostic du PCAET et les enjeux environnementaux mis en avant par ses études, tout en collectant les suggestions des citoyens sur les sujets climat, air, énergie, Est Ensemble a partagé sur le site Internet une boîte à outils à destination des citoyens, associations et instances consultatives du territoire. Ces derniers avaient ainsi la possibilité d'animer eux-mêmes des réunions multiples, appelées « débats d'initiative citoyenne », et ainsi diffuser la démarche de concertation du PCAET le plus largement possible dans toutes les villes d'Est Ensemble, avec des possibilités de débats accrues.

Cette boîte à outils se composait de synthèses des enjeux climat-air-énergie sur chaque thème, d'exemples d'actions déjà mises en place sur le territoire ou identifiées à la suite de la Convention Citoyenne, d'une proposition de déroulé type de réunion de concertation et d'un formulaire type de remontée d'informations pour aider à la capitalisation de chaque réunion. Les dates de ces débats devaient être envoyées à Est-Ensemble (concertationprealablepcaet@est-ensemble.fr) avant leur tenue et les comptes rendus envoyés sous huitaine à l'issue de chaque réunion, puis mis en ligne sur le site de la concertation par Est Ensemble.

Deux sessions de formation à l'utilisation de cette boîte à outils étaient prévues, l'une en présentiel et l'autre en visioconférence pour être enregistrée afin de pouvoir diffuser le dispositif le plus largement possible et mise en ligne sur le site de la concertation. La première a été annulée, en l'absence d'inscription, la seconde maintenue, même si aucun participant n'était présent. Ce tutoriel a été mis en ligne.

La poursuite des actions de sensibilisation auprès des jeunes du territoire :

Les garants ont salué actions initiées auprès des jeunes du territoire avec le collectif « Démocratie ouverte » pendant la convention citoyenne locale, qui ont repris à l'automne. Une expérimentation d'environ 6 mois, appelée « Un défi pour le climat avec Est Ensemble » a ainsi été initiée auprès de 7 établissements scolaires depuis octobre 2022. Elle est composée d'ateliers de médiation scientifiques, de visites inspirantes et d'ateliers de mobilisation ludiques permettant à chaque classe d'imaginer une action à mettre en place au niveau local en s'appuyant sur les travaux et objectifs de la convention citoyenne. Les garants ont rappelé l'importance d'un relai en matière de communication, les inscrivant ainsi pleinement dans la démarche participative large souhaitée par Est Ensemble.

Le kit de débat d'initiative citoyenne apparaissait un support intéressant à utiliser pour faire remonter les préoccupations et propositions de la jeunesse du territoire.

• **La prise en compte des recommandations par le responsable du projet**

Le Pôle Energie Climat - Direction Environnement et écologie urbaine, interlocuteur principal des garants, a été à l'écoute des suggestions et réactif à leurs demandes : l'essentiel des informations demandées ont été présentées dans le dossier de concertation, les annexes complétées par les diagnostics spécifiques engagés depuis octobre 2021, les modalités de débat ont été réduites, faute de moyens humains, techniques et financiers mais les réunions et ateliers ont toutefois couvert l'ensemble des thématiques liées à la révision du PCAET, de son évaluation et des éléments identifiés par les garants lors de l'étude de contexte. Les débats mobiles et micros-trottoirs ont pu élargir les contacts directs auprès de la population. Les kits de débat d'initiative citoyenne auraient pu jouer un rôle intéressant et important sur un territoire si vaste et si contrasté si leur présence et possibilité d'utilisation avait été relayées.

En effet, une communication sur l'ensemble du territoire pour la seconde étape de la concertation, relai essentiel favorisant la mobilisation effective de tous, n'a pas été au rendez-vous. Le pôle communication est intervenu tardivement pour diffuser l'information, par le seul biais de 3 courriels auprès des villes (les 07/10/22, 18/10/22 et 07/11/22) et ensuite par des dépliants, communs à la concertation du Plan Local de Mobilités (PLM) transmis début novembre seulement auprès des services d'Est Ensemble, des 9 mairies, d'équipements publics et distribués également dans les rues de seulement 5 des 9

communes¹² Il s'en est suivi une très faible participation lors des 3 réunions territoriales (24 personnes au total, dont 8 habitants et 2 conventionnels). La participation aux ateliers thématiques a pu être assurée, grâce à des mailings spécifiques aux acteurs et parties prenantes habituels pour un PCAET, refermant les échanges sur les « sachants » et structures impliquées dans les domaines à traiter (sur les 90 participants au total, on ne comptait que 10 habitants et 4 conventionnels (dont 1 venu plusieurs fois),

Il est regrettable que l'outil « convention citoyenne » n'ait pu être mieux articulé avec la concertation préalable, car cela aurait vraiment pu renforcer et légitimer cette initiative novatrice. Les moyens humains, techniques et financiers d'Est Ensemble se sont focalisés sur la convention citoyenne locale pour le climat, et les modalités prévues en seconde étape de concertation, qui auraient pu favoriser les débats sur l'ensemble d'un territoire très vaste et présentant de fortes disparités, ont pâti d'une communication minimaliste et ont réduit la participation des habitants à la portion congrue.

Ainsi, la principale difficulté rencontrée était liée au fait que l'outil phare de la concertation préalable à la révision du PCAET a été uniquement la convention citoyenne qui mobilisait des moyens considérables, humains comme financiers, notamment en termes de communication. En outre, les services en charge de cette dernière n'étaient pas les mêmes que ceux portant la révision du PCAET.

Les moyens d'information et de diffusion du démarrage de la concertation préalable à la révision du PCAET ont été minimalistes. Comme cela a été indiqué, ils se sont limités à un onglet hébergé sur le site Internet de la convention citoyenne, et à 10 affiches réglementaires (les 9 communes du territoire et le siège de l'EPT à Romainville).

La campagne de communication très importante pour la première étape a exclusivement concerné la convention citoyenne, sans aucune mention de son inscription dans le dispositif plus large de concertation préalable à la révision du PCAET, en dépit des demandes répétées des garants dès le démarrage de la mission, tant auprès des différents services concernés que du cabinet du président. Les garants n'ont pu faire entendre l'importance de modalités adaptées et cohérentes avec celles déployées pour la convention citoyenne.

Ce point constituait un enjeu majeur pour la deuxième étape de la concertation élargie au reste du territoire devant démarrer en novembre 2022.

Faute d'une communication plus précise et d'une lisibilité du contenu sur l'articulation de la convention dans la révision du PCAET, le site Internet accessible dès octobre 2021 n'a pas non plus pu pleinement jouer son rôle de plateforme d'information, de suivi de la convention et de dépôt de questions et observations pour l'ensemble de la population. Et ceci s'est avéré également le cas pour la seconde étape, le site ayant été très faiblement fréquenté, et seules 7 contributions ayant été envoyées.

Point d'attention concernant la synthèse ci-dessous : Les données chiffrées ont été fournies uniquement pour la 2^e étape de concertation. Celles en bleu concernant la convention citoyenne locale pour le climat sont celles qui ont été retrouvées par les garants sur le site Internet d'Est Ensemble :

Le dispositif de concertation : en bleu avec * les dispositifs concernant l'étape 1 (CCLC) et en noir la 2^e étape

* 1 affiche réglementaire format A2, la première affichée à partir du 1^{er} octobre 2021 (et, normalement, jusqu'à l'été 2022)

1 affiche réglementaire format A2, à partir du 23 septembre 2022 et jusqu'au 8 décembre 2022) pour l'hôtel du territoire et les 9 communes d'Est Ensemble

* 7 articles dans la newsletter d'Est Ensemble les 28/06/21, 13/09/21, 15/09/21, 25/09/21, 22/10/21, 25/10/21, 12/01/22

* 1 « journal de la convention » a été réalisé à l'issue de chacune des sessions, mis en ligne et imprimé, des séances photos avec les conventionnels volontaires ont été organisés « partage mes rêves pour le territoire »

¹² Pantin, Bondy, Romainville, Bagnolet et Montreuil

5 relais d'information sur le PCAET étape 2 dans la newsletter d'Est Ensemble dans sa rubrique « actualités », les 21/09/22, 05/10/22, 19/10/22, 09/11/22, 23/11/22 et 07/12/22

* 13 articles de presse dans des journaux nationaux et locaux parlant de la convention citoyenne, parus entre septembre 2021 et février 2022, faisant suite à 3 communiqués de presse concernant la convention citoyenne

* 1 vidéo du président d'Est Ensemble « sauvons le monde ensemble ».

* 1 documentaire réalisé par Yan Arthus-Bertrand diffusé sur le site de l'Assemblée nationale en décembre 2021,

* 1 documentaire portant sur l'ensemble des sessions et certaines réunions de COPIL, par une équipe locale privée (les garants n'ont toutefois pas pu avoir d'information plus précise sur sa finalisation et mise en ligne))

2 parutions dans le journal bihebdomadaire professionnel « Première Heure Ile-de-France » diffusé par email suite à 2 communiqués de presse pour la étape 2, commun avec la concertation préalable portant sur le Plan local de mobilité (PLM), les 08/09/22 et 10/11/22, envoyés à la presse quotidienne et hebdomadaire régionale et nationale, ainsi qu'aux radios nationales et régionales, médias professionnels, spécialisés ou en ligne, agence de presse.

* 1 actualité radio à France Inter en octobre 2021

* 6 sessions de travail de 2 jours (week-ends) de septembre 2021 à janvier 2022

* Une vingtaine de visites lors des Intercessions proposées aux conventionnels : visites de sites ou équipements sur le territoire

3 réunions publiques sur le territoire

4 ateliers thématiques

6 débats mobiles

6 micros-trottoirs

1 kit prévu pour organiser des débats d'initiative citoyenne (débat autoportés), avec une vidéo/tutoriel, le tout en ligne

1 site Internet (onglet dans le site d'Est Ensemble avec une adresse mail (concertationprealablePCAET@est-ensemble.fr)) déposer des observations qui étaient ensuite mises en ligne)

1 kakemono PCAET

* 1 campagne de communication sur de nombreux supports (panneaux publicitaires dans l'espace public, les stations de métro et les équipements publics des 9 villes-membres et sur la flotte des véhicules techniques de l'établissement public : « Sauvons le monde Ensemble », diffusée de mi-septembre à mi-octobre 2021, annonçant la convention citoyenne locale pour le climat

* 1 dépliant pédagogique diffusé à l'ensemble des 430 000 habitants du territoire

1 exemplaire de flyer avec les dates des différentes modalités imprimées pour les stands des débats mobiles

4 800 dépliant communs au PCAET et PLM, distribués début novembre 2022, indiquant les dates des réunions territoriales et ateliers thématiques, auprès des services d'EE, des 9 mairies et de 40 équipements

6 750 de ces mêmes dépliant distribués en street marketing entre le 6 et le 28 novembre 2022 dans 5 des 9 communes du territoire (Pantin, Bondy, Romainville, Bagnolet et Montreuil)

* 1 campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter).

Actualité web produite sur Facebook et Twitter : <https://www.est-ensemble.fr/climat-deplacements-vous-avez-la-parole> : sur Facebook les 06/10/22, 14/10/22, 13/11/22, 16/11/22 ? 21/11/22, 25/11/22, 05/12/22, 08/12/22 et Twitter les 06/10/22, 14/10/22, 13/11/22, 16/11/22 ? 21/11/22, 01/12/22, 05/12/22 et 08/12/22

260 exemplaires d'une affiche distribués début novembre 2022, indiquant les dates des réunions territoriales et ateliers thématiques, auprès des services d'EE, des 9 mairies et de 40 équipements

3 courriels d'EE relayant l'information sur la 2^e étape de concertation envoyés aux 9 villes les 07/10/22, 18/10/22 et 07/11/22

2 courriels envoyés les 26/10/22 et 06/11/22 pour inviter les conventionnels à présenter l'avis citoyen et à participer aux réunions territoriales et ateliers thématiques de novembre et décembre 2022.

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Concernant le droit à l'information, les garants considèrent que :

Le public a pu disposer d'informations claires et complètes sur le projet tout au long de la concertation, les acteurs et parties prenantes, les citoyens ont pu consulter l'ensemble des diagnostics et évaluations réalisés par le maître d'ouvrage disponibles à ce jour ;

Le dossier était suffisamment compréhensible et accessible pour la population concernée et, en particulier les acteurs et parties prenantes, même si la nature même du PCAET et sa composition ne sont pas aisées à présenter. Il a également été enrichi par les propositions de l'avis de la convention citoyenne locale pour le climat ;

Les délais légaux de la mise en ligne de diffusion de la période et des modalités de concertation ont bien été respectés, et ce pour les deux étapes de la concertation, mais la seconde période d'octobre à décembre 2022 a pâti d'une communication tardive et limitée, limitant de facto la participation effective de l'ensemble de la population, les acteurs et parties prenantes ayant été directement sollicités et relancés pour participer aux ateliers thématiques ;

Les modalités des micros-trottoirs, des débats mobiles et des ateliers thématiques ont permis d'apporter l'information en adaptant celle-ci aux publics concernés. Il est toutefois regrettable que les kits de débats d'initiative citoyenne n'aient pu être utilisés, faute d'une communication effective permettant de relayer ce dispositif très pertinent au regard d'un territoire aussi vaste ;

Concernant plus spécifiquement la convention citoyenne locale pour le climat (cf. bilan du 25 juillet 2022) :

- Un certain nombre de présentations des problématiques climatiques et d'aménagement du territoire ont été proposées aux conventionnels, ainsi que l'exercice de la fresque du climat¹³. Aux dires de certains conventionnels, la qualité ou la quantité de ces présentations était discutable, le sentiment général étant qu'elles étaient pour certaines trop techniques et trop rapides ;
- Le collège des garants a donc demandé que ces problématiques soient reliées dans la mesure du possible aux aménagements et projets prévus ou réalisés sur le territoire. Si des visites de sites et de réalisations, associatives ou autres, ont été programmées pendant les intersessions (c'est-à-dire entre deux sessions consécutives), la participation des conventionnels était limitée car les créneaux proposés difficilement compatibles avec l'emploi du temps des personnes en activité. Ces initiatives, trop réduites et mobilisant les conventionnels en sus des sessions, ne permettaient pas par ailleurs des connaissances et des débats avec l'ensemble des citoyens et les services d'Est Ensemble ;
- La convention a également bénéficié d'une approche innovante en confrontant les premières propositions des conventionnels à l'évaluation des membres des services d'Est Ensemble, ainsi qu'à quelques acteurs associatifs qui mènent des actions locales favorisant la lutte contre le changement climatique. Là aussi, les résultats ont été contrastés suivant la qualité des

13 (<https://fresqueduclimat.org/>) : « En 3 heures, l'atelier collaboratif « la Fresque du Climat » permet de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques pour passer à l'action. »

interventions et du dialogue qui s'est instauré. Pour sa part, le collège a regretté que ces confrontations ne se prolongent pas au-delà d'une demi-journée ;

- Il reste toutefois que les outils d'aménagement (Plan local d'urbanisme intercommunal -PLUI, Plan local de mobilités -PLM...) , bien qu'évoqués à plusieurs reprises par les garants, ont été très peu exposés. Ce qui fait qu'au final les conventionnels ont pu proposer certaines mesures, soient irréalistes, soient déjà mises en œuvre.

Le respect du droit à l'information a été assuré, avec les points d'attention mentionnés ci-dessus, et cette information était, dans son ensemble, de bonne qualité. Le travail des garants avec la maîtrise d'ouvrage s'est effectué sur une très longue période, entre mai 2021 et octobre 2022. Le mode de gouvernance retenu pour la convention citoyenne a fortement contraint les échanges et la prise en compte des préconisations. Le dossier de concertation a été travaillé en deux temps, préalable au lancement officiel de la concertation le 15/10/2021 dans un premier temps, puis entre août et octobre 2022 pour la seconde étape, et il était de bonne facture.

Les comptes-rendus des différents évènements proposés, y compris des micros-trottoirs et débats mobiles ont été mis en ligne, tout comme les réponses aux quelques observations/questions formulées via l'adresse courriel mise à disposition. Toutefois, la fréquentation du site Internet est demeurée très mesurée, pâtissant sans doute d'une communication trop limitée.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Là encore, il convient de différencier les 2 étapes de la concertation, qui ont généré une organisation, une communication et une participation très spécifique.

La première étape de la concertation a permis à une centaine de citoyens d'être informés et de contribuer activement lors des 5 sessions organisées, et leurs quelques 200 propositions, formalisées dans une charte constituant leur avis à l'issue de la convention citoyenne :

- Ce dispositif, très encadré, a permis la participation de l'ensemble des conventionnels et suscité de très nombreux échanges. Le collège des garants et protecteurs a toutefois alerté sur certains travers de l'animation et en particulier le lissage parfois trop rapide des conclusions de chaque groupe de travail tout au long des sessions. Le collège a également insisté sur le besoin d'une approche systémique. Cela a sans doute contribué à ce que l'avis citoyen final de la convention prenne le titre de Charte citoyenne, articulant les différentes propositions en un tout cohérent et indissociable ;
- L'attente très forte manifestée par les conventionnels, leur appétence affirmée pour un engagement citoyen au sein de différentes instances devraient pouvoir être entendues : les modalités de suivi et d'évaluation des actions, au-delà d'un catalogue d'intentions, devraient pouvoir trouver une déclinaison opérationnelle réelle. Par exemple, que devient l'observatoire des engagements de la CCLC qui était prévu à l'automne 2022 ? Quand les conventionnels pourront-ils être associés au comité de pilotage du Plan Climat ? ;
- Et si la structuration des conventionnels en collectif ou association peut apparaître une étape nécessaire, un encadrement, des moyens humains, logistiques, représentatifs devraient pouvoir être apportés par la collectivité. Se pose alors, pour la collectivité la nécessité de bien réfléchir à la place de cette démarche de démocratie participative au sein de la démocratie représentative, et d'aller jusqu'au bout de la démarche initiée en permettant réellement aux citoyens volontaires de prendre une part effective aux décisions communautaires.

La seconde étape de la concertation, élargie au territoire, a permis des échanges plus mesurés avec la population en général, mais de qualité et de bonne tenue, permettant à chacun présent de participer et de s'exprimer

- ... mais essentiellement concentrés au niveau des ateliers thématiques, en raison d'invitations ciblées vers les acteurs et parties prenantes du territoire. Les garants notent que les participants

ne comprenaient qu'un très faible pourcentage de citoyens (11%), révélateur d'un certain échec à mobiliser le grand public. Les conventionnels représentaient seulement 4%, principalement en raison d'envoi tardif d'information sur les modalités ;

- En revanche, le très faible taux de participation aux 3 réunions territoriales (24 personnes au total, dont seulement 8 habitants et 2 conventionnels, peut être intégralement imputé à une communication trop tardive et minimaliste, n'ayant pas pu être véritablement relayée localement. Les échanges et sujets abordés ont toutefois été importants ;
- Les 6 débats mobiles ont permis des échanges personnalisés avec une centaine de d'habitants et se sont révélés plus pertinents que les 6 micros-trottoirs, qui ont, certes permis d'informer via un questionnaire une cinquantaine de personnes, mais sans pouvoir apporter une information plus importante par des échanges avec l'équipe du PCAET. Les garants regrettent ainsi que leurs préconisations d'organiser davantage de débats mobiles répartis sur le territoire, sans tenir de micros-trottoirs, n'aient pas été retenues ;
- Le site Internet de la concertation a joué son rôle, en apportant des compléments d'informations et en permettant de consulter le dossier de participation et ses annexes, d'être informé des événements à venir et de participer en déposant des observations et questions. Il a permis la mise en ligne de différents comptes rendus des événements. En revanche, il n'a été que faiblement consulté et seules 7 contributions ont été déposées, pâtissant également de la communication trop faible autour de la seconde étape de la concertation ;
- La mobilisation des acteurs et parties prenantes a été soutenue lors des ateliers thématiques.

De manière plus générale, les garants peuvent conclure que le droit à la participation a été effectif, mais trop mesuré au niveau du grand public, ne parvenant pas à ouvrir plus largement les débats sur des sujets pourtant d'actualité venant impacter le quotidien de tous. Si, seulement 28 habitants ont participé aux réunions et ateliers thématiques, près de 150 personnes ont été informées de la démarche et ont pu s'exprimer via les débats mobiles et micros-trottoirs. Ces formats, bien que faiblement participatifs, ont toutefois joué leur rôle en diffusant plus largement la démarche auprès de citoyens potentiellement peu enclins à venir à des réunions.

La convention citoyenne locale en est certainement en partie « responsable », son avis étant politiquement porté comme celui des habitants. Cette communication très restreinte a fait l'objet de commentaires d'habitants lors des réunions publiques et sur les observations mises en ligne, déplorant cet état de fait alors que les sujets abordés les concernent tous.

Les thématiques abordées pendant les réunions ont couvert les différents sujets identifiés lors de l'étude de contexte, mais sans surprise, ces dernières faisant partie des obligations réglementaires imposées pour un PCAET.

Les garants regrettent la faible prise en compte de leurs préconisations par Est Ensemble sur les 2 étapes de la concertation :

La première étant conçue comme un « objet participatif » livré clefs en mains et sans participation possible au comité de gouvernance pour discuter des modalités mises en oeuvre, les garants étant davantage perçus comme des observateurs ;

La seconde subissant les retombées d'une très forte mobilisation des différents services, d'un engagement financier et technique très important de la convention citoyenne : ainsi, le temps, l'énergie, les moyens humains et financiers n'étaient plus au rendez-vous et les modalités préconisées initialement se sont fortement réduites *in fine* et la communication est demeurée très limitée et bien trop tardive, malgré des rappels réguliers des garants sur son importance.

Quelques chiffres clefs de la concertation : données fournies pour la 2e étape de la concertation du 04/10/22 au 08/12/22

114 participants aux différentes rencontres :

* **24 aux réunions territoriales, dont 8 habitants et 2 conventionnels** : 3 pour la première réunion territoriale, 17 à la 2^e -dont une 10^e d'élus de la ville hôte et 4 à la 3^e – participation de 2 conventionnels-

* et **90 pour les ateliers thématiques, dont 10 habitants et 4 conventionnels** : 17 dont 4 habitants avec 1 conventionnel au 1^{er} atelier, 21 dont 1 habitant au 2^e atelier, 24 dont 5 habitants avec 2 conventionnels parmi eux pour le 4^e, et 28 dont 4 habitants avec 1 conventionnel (participation de 4 conventionnels aux ateliers, dont 1 venu à 2 d'entre eux) éventuellement par événement)

233 connexions uniques au site Internet pour la page « présentation », **297** pour le programme des rendez-vous publics, **95** pour la documentation et **48** pour les questions et observations du public, avec une moyenne de 2,28 pages consultées par visite. **194** téléchargements de documents ont été réalisés, les plus téléchargés étant le dossier de concertation et le kit de débats d'initiative citoyenne (26 chaque), puis les synthèse rapport du diag du PCAET (16 chaque)

7 contributions ont été portées sur le site Internet par une adresse mail dédiée (concertationprealablePCAET@est-ensemble.fr) et ont fait l'objet de réponses de la part d'Est Ensemble, également portées sur le site

149 questionnaires dont 51 questionnaires remplis lors des micros-trottoirs et 98 lors des débats mobiles

Pas d'utilisation du kit de débat d'initiative citoyenne (débat autoporté)

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015¹⁴ renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique dont le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) constitue un dispositif. Avec le PCAET, cette loi place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie nationale, en les nommant « coordinatrices de la transition énergétique ». L'élaboration du PCAET doit ainsi permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme.

Le contenu et les modalités d'élaboration et d'adoption du PCAET sont définies par le code de l'environnement¹⁵. Ce cadre réglementaire découle ainsi pour l'essentiel de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015¹⁶, avec des modifications plus ou moins importantes en 2016 ([loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages](#)), 2019 (loi d'orientation des mobilités) et 2021 (lois "[climat et résilience](#)" et "[environnement et numérique](#)").

Ainsi, les axes mis en débat lors de la concertation, tout comme les modalités retenues par Est Ensemble en 2nde étape pour les ateliers thématiques, étaient déjà encadrés réglementairement.

Pour cette deuxième étape Est Ensemble a choisi d'organiser les débats autour de 4 thématiques, regroupant 6 des 7 thématiques de la convention¹⁷. Ce découpage a également été retenu lors des réunions territoriales et même lors des débats mobiles et micros-trottoirs via le questionnaire :

¹⁴ et son décret d'application du 4 août 2016.

¹⁵ et notamment ses articles [L229-26](#) et [R229-51 à R229-56](#). L'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial complète ces textes avec plusieurs précisions méthodologiques et informations pratiques concernant l'élaboration et la collecte des PCAET.

¹⁶ Notamment son [article 188](#)

¹⁷ Les 7 thématiques de la charte, articulées entre elles pour former un tout cohérent, ont également été soumises au débat. Il s'agit des thématiques suivantes : Un territoire végétalisé, aux espaces verts partagés et conviviaux ; Un territoire solidaire qui s'engage pour un habitat rénové et éco-responsable ; Un territoire qui limite l'usage de la voiture et qui déploie les mobilités actives ; Un territoire « résilient » qui promeut une alimentation saine ; Un territoire zéro déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage ; Un territoire exemplaire, avec des acteurs et des citoyens

Se loger et travailler à Est Ensemble	Se déplacer à Est Ensemble	S'adapter au changement climatique	Consommer à Est Ensemble
<ul style="list-style-type: none"> • Rénover le parc immobilier et construire des logements éco-responsables • Lutter contre la précarité énergétique • Investir dans les énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'usage de la voiture et ses impacts • Un réseau de transports en commun fiable • Développer les modes actifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre de la nature en ville • Préserver la biodiversité • Protéger les populations sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire résilient qui promeut une alimentation saine • Un territoire zéro déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage • Un territoire circulaire qui optimise la gestion des ressources dans l'aménagement

La synthèse des arguments exprimés dans les différents formats proposés reprend ce découpage, complété par les engagements pris par Est Ensemble à la suite de la convention citoyenne dans sa délibération du 24 mai 2022.

En effet, lors de la seconde étape de la concertation à l'automne 2022, l'EPT a essentiellement présenté le diagnostic territorial réalisé et les résultats de la convention citoyenne, écouté les échanges, sans apporter de réponses ou engagements aux propositions formulées par les participants, à l'exception de celles données aux quelques observations et questionnements déposés via l'adresse courriel disponible à cet effet.

Se loger et travailler à Est Ensemble

Est Ensemble avait retenu les thèmes suivants pour la 2^{ème} étape de concertation :

- **Rénover le parc immobilier et construire des logements éco-responsables**
- **Lutter contre la précarité énergétique**
- **Investir dans les énergies renouvelables**

Le public s'est montré préoccupé par les obstacles informationnels et financiers concernant ces trois thèmes.

- **Rénover le parc immobilier et construire des logements éco-responsables**

Les participants ont principalement débattu des voies et moyens nécessaires à l'accélération de la rénovation des logements. Ils ont rappelé que les logements qui nécessitent le plus de rénovations sont aussi ceux occupés par les ménages les plus modestes. Ils ont recommandé de « développer des associations qui prennent en charge un certain montant des coûts de rénovation à l'aide de fonds » de l'État ou des collectivités.

Il y a donc nécessité **d'un portage politique des villes**, notamment pour l'installation d'énergies renouvelables (EnR) et le raccordement aux réseaux de chaleur des logements existants et neufs. En effet, la connexion des logements aux réseaux de chauffage urbain est difficile dans les faits pour des questions de rentabilité des extensions, ou parfois par la difficile mobilisation des copropriétés. De plus, les logements neufs ne sont pas toujours équipés pour accueillir le chauffage urbain. Ainsi, les incitations au chauffage électrique dans les années passées se retournent aujourd'hui contre ceux qui l'ont adopté, avec également l'augmentation des prix.

engagés ; Un territoire qui développe les énergies renouvelables. La thématique « un territoire exemplaire, avec des acteurs et des citoyens engagés » issue de l'avis citoyen n'a pas été abordée dans cette deuxième étape, tout comme la sobriété numérique. Ils sont ainsi présentés à la suite des 4 grandes thématiques ayant organisé les débats.

Enfin, il apparaît important pour les participants de favoriser la construction durable : Utiliser des matériaux bio et géo-sourcés et développer le réemploi de matériaux de construction ;

- **Lutter contre la précarité énergétique**

Les participants souhaitent que le dispositif public concernant l'information, la formation, les aides et les meilleures solutions soit renforcé. Il conviendrait aussi de simplifier l'ingénierie financière pour les travaux de rénovation.

Ils ont également souhaité que l'EPT diffuse et communique sur les dispositifs existants auprès de l'ensemble des acteurs et des citoyens. Il faut aussi communiquer sur l'exemplarité des bâtiments et des acteurs (entreprises et collectivités) qui peuvent être moteurs et modèles de la rénovation sur le territoire, pour réduire les consommations et entraîner les citoyens.

Enfin, il apparaît important que les locations soient mieux encadrées, afin que les passoires thermiques puissent être signalées et évitées.

- **Investir dans les énergies renouvelables**

Il a été demandé de mettre en place une gouvernance permettant d'accélérer la mise en place d'énergies renouvelables, **faire le lien entre les différentes parties prenantes** des projets d'EnR et de construction (aménageurs, promoteurs, bureaux d'étude, collectivité), **et sensibiliser les bailleurs** pour qu'ils deviennent moteur de la transition.

Du point de vue des dispositifs, certains participants estiment qu'il est nécessaire d'aller vers de **l'autoconsommation collective** pour lisser les besoins énergétiques, développer **des solutions mutualisées** de production et de distribution de chaleur à l'échelle des opérations d'aménagement, penser à la **multiplicité des usages** des toitures (solaires, agriculture urbaine, espaces verts), développer **les pompes à chaleur** dans les zones pavillonnaires neufs.

Enfin, selon les participants, il serait pertinent, par ailleurs, d'assurer un suivi des installations mises en place : Veiller à la **maintenance des projets** EnR notamment pour les panneaux solaires.

Par ailleurs, les participants ont souhaité que la mixité d'usage des bâtiments tertiaires soit favorisée, ainsi que la réutilisation des bâtiments existants.

Les engagements d'Est Ensemble à la suite de la convention citoyenne sur la thématique du logement¹⁸ :

Pour le logement

- Une **charte territoriale pour l'habitat inclusif et durable** :
 - Qui s'impose aux acteurs du logement (promoteurs, bailleurs sociaux, aménageurs)
 - Qui s'adapte à la réalité des quartiers pour définir des prix de logement abordable
 - Qui assure la mixité des types et des tailles de logements dans chaque opération
 - Qui évite les opérations de très grande taille
 - Qui permet de s'assurer du niveau de qualité des logements
- La création d'un **office territorial « Est Ensemble Habitat »** issu de la fusion des 4 offices municipaux de Bagnole, Bobigny, Bondy et Montreuil et la mise en place d'un **Office Foncier Solidaire (OFS)** pour permettre aux ménages les plus modestes d'accéder à la propriété ;
- Faciliter les mutations au sein du parc HLM pour une meilleure adéquation entre taille du logement et taille du ménage et inciter les bailleurs et les réservataires à poursuivre leur participation au dispositif « Echanger Habiter », dispositif régional de « bourse d'échanges des logements sociaux ».

Pour la rénovation thermique de l'habitat social et privé

- Élaborer un diagnostic du parc de logements énergivores pour définir une stratégie d'actions ciblées sur les logements à traiter prioritairement, assortie d'objectifs

Parc privé

- Un renforcement des missions de l'ALEC-MVE pour devenir un guichet unique territorial de diagnostic et conseil en rénovation énergétique pour les propriétaires privés

¹⁸ Délibération du conseil de territoire du 24 mai 2022.

- Abonder le Fonds d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat Privé pour soutenir les propriétaires les plus modestes et prioriser les interventions sur les logements énergivores

Parc social

- L'élaboration d'un plan d'actions de réhabilitation thermique du parc, à contractualiser avec les bailleurs concernés
- Un soutien financier à l'OPH territorial pour la mise en œuvre de la politique de réhabilitation thermique du patrimoine

Pour les énergies renouvelables

- Poursuivre avec l'ADEME la préfiguration d'un contrat de développement territorial des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) permettant de soutenir techniquement et financièrement les projets du territoire
- Promouvoir la géothermie superficielle ou profonde et les potentiels solaires auprès de l'ensemble des acteurs concernés du territoire (aménageurs, promoteurs, villes, OPHt, ...)
- Étudier systématiquement les possibilités de raccordement à un réseau de chaleur géothermique existant ou le déploiement d'une géothermie de surface dans les opérations d'aménagement
- Agir auprès de la Métropole du Grand Paris pour réaliser le schéma directeur énergétique métropolitain et permettre la mise en œuvre par les villes des compétences « production d'énergie renouvelable » et « réseaux de chaleur et de froid »

Sur le patrimoine public

- Étudier le raccordement systématique des principaux équipements d'Est Ensemble au réseau de chaleur géothermique, biomasse ou cogénération existant ou en développement
- Établir une charte « bâtiment durable », méthode de conception et de gouvernance assurant la transparence des choix environnementaux
- Intégrer dans les cahiers des charges des nouvelles constructions de l'EPT les exigences de la RE2020 et le développement des énergies renouvelables
- Dédier au moins 20% des 4 M€ mobilisés pour les interventions de gros entretien et réparations (GER) aux économies d'énergie ou à la production d'énergie renouvelable.

Se déplacer à Est Ensemble

Il est à noter que cet atelier thématique était commun avec un atelier de l'autre concertation en cours portant sur la révision du Plan local de mobilité territoriale (PLM). Les 3 grands axes retenus pour organiser ce débat commun étaient les suivants :

- **Réduire l'usage de la voiture et ses impacts**
- **Un réseau de transports en commun fiable**
- **Développer les modes actifs**

Les participants ont été unanimes à tous les niveaux de concertation pour dénoncer la carence en matière de transports en commun et la nécessité d'actions résolues en matière d'autopartage, de covoiturage, de vélos, partagés ou non, et de redonner une place aux piétons, en vue notamment d'accompagner la mise en place de la ZFE. Les participants ont dénoncé un manque d'informations sur ses modalités de mise en place et un scepticisme sur la pertinence d'appliquer des sanctions et leur réalisme, tout au moins dans un 1^{er} temps.

Ils ont également dénoncé le retard de programmation et de budgétisation par l'État et la Région, des grandes infrastructures de transports en commun qui pourraient désenclaver le territoire à grande échelle. Enfin, ont été souhaité des actions résolues pour diminuer la pollution générée par les autoroutes et nationales qui traversent le territoire, sans le desservir.

La population interrogée au fil des stands participatifs et des micros-trottoirs plébiscite un coût moins élevé des transports en commun et le développement de leur fréquence.

- **Réduire l'usage de la voiture et ses impacts**

Les participants ont souligné l'importance de l'optimisation de l'usage des voitures (service d'autopartage en ville, covoiturage...), de les rendre également moins polluants, et de favoriser la transition vers les modes plus actifs. Ils proposent de prioriser ses actions de la manière suivante :

1. Sensibilisation aux nouveaux usages, 2. Création d'emplois et offre de commerces de proximité plus dense et homogène, 3. Réorientation des places de parkings vers les nouveaux usages.

Ils estiment également nécessaire de travailler sur la déconnexion entre lieu de travail et lieu de résidence, afin de diminuer les trajets qui traversent le territoire sans s'y arrêter. « la voiture est souvent bien plus rapide et plus pratique que les transports en commun pour se déplacer, notamment entre communes, de banlieue à banlieue, et même au sein de grandes communes comme Montreuil ou Pantin ». Cela est d'autant plus prégnant quand on est une personne à mobilité réduite.

- **Un réseau de transports en commun fiable**

Les participants constatent des tensions et des saturations fortes sur les transports en commun, notamment les bus, avec des différences significatives selon les communes, leurs configurations et leur éloignement du métro. Le gabarit des bus (tant en petite taille de navette, que de grands bus articulés) n'est pas toujours adapté à la configuration urbaine, qui est cependant un invariant.

Ils constatent également des retards dans les projets annoncés dont certains ne sont même pas budgétairement décidés (TZ3, navette fluviale...). Or, de nouvelles constructions sont programmées dans des zones sans transport en commun, bien que cela ait pourtant été un argument de vente.

L'instauration de la ZFE, selon eux, doit aller de pair avec l'amélioration de l'offre de mobilité (transports en commun, covoiturage, autres modes actifs...), un renforcement des liaisons Nord-Sud et des zones non desservies et enclavées ; une meilleure fiabilisation et lisibilité des transports en commun en repensant l'intermodalité. Le transport de passagers et marchandises par le canal de l'Ourcq devrait être développé.

- **Développer les modes actifs**

Les participants constatent des freins financiers mais aussi sociaux pour l'accès aux voitures et vélos électriques, y compris en partage (Velib...). Le besoin d'un plan d'aménagement pour la pratique du vélo est poussé par les associations de pratiquants, mais certains participants s'opposent à sa mise en œuvre, dans un territoire à l'urbanisme déjà très dense et aux voies déjà saturées. Les aménagements concernant la marche et les piétons ont également fait l'objet de souhaits.

Les engagements d'Est Ensemble à la suite de la convention citoyenne sur la thématique des mobilités

Les engagements d'Est Ensemble pour répondre à cette problématique tiennent compte du fait que les grands investissements sont principalement de compétences métropolitaine, régionale et nationale. Ainsi les leviers d'actions territoriales restent limités :

Renforcer la concertation et l'information des usagers

- Créer à l'échelle du territoire un conseil citoyen des mobilités, à partir des associations d'usagers et des comités d'usagers, pour traiter des mobilités au sens large : transport collectif, vélo, marche etc. avec une orientation sur la transition écologique
- Solliciter la Métropole du Grand Paris pour mettre en place un système territorial d'accompagnement à la mobilité par l'ALEC MVE, notamment pour les publics les plus fragiles et impactés par la ZFE.

Agir en faveur d'une bonne accessibilité pour tous aux transports collectifs

- Se mobiliser pour la réalisation dans les délais des grands projets de transports en commun sur le territoire (Ligne 15 Est, TZen 3, T1 etc.)
- Finaliser l'étude d'amélioration de la desserte du territoire et rédiger une contribution commune pour obtenir d'Ile-de-France Mobilités des améliorations en faveur de l'accessibilité au transport en commun pour tous
- Réaliser une étude complémentaire sur la desserte de proximité

Élaborer une politique territoriale des mobilités ambitieuse

- Elaborer le Plan local de mobilité (PLM) en associant les représentants de la CCLC et en recensant les besoins exprimés par les différents acteurs et usagers, pour développer des mesures à l'échelle du territoire
- Réduire la place de la voiture et favoriser les mobilités vertueuses en portant une politique d'apaisement du trafic automobile via la généralisation des zones 30 et la défense des plans de circulation protecteurs qui visent à mieux hiérarchiser le trafic

Développer les actions « catalyseurs » en faveur de la marche et de la démocratisation de la pratique du vélo pour tous publics

- Mettre à jour la carte du réseau cyclable existant et en projet à l'échelle des 9 villes, en précisant les temps de parcours entre les principales destinations
- Aller au-delà de la sensibilisation et rechercher les dispositifs de financement possibles (génération vélo, JO 2024 etc.) pour aider à la formation et à l'apprentissage tels les stages de remise en selle ou le Savoir à rouler à Vélo
- Communiquer sur l'ensemble des aides auxquelles les habitants sont éligibles, en fonction de leur situation, pour l'achat ou la réparation de vélo(s), tant mécanique qu'à assistance électrique.

S'adapter au changement climatique

Est Ensemble a organisé les échanges autour des trois thèmes suivants :

- **Remettre de la nature en ville**
- **Préserver la biodiversité**
- **Protéger les populations sensibles**
- **Remettre de la nature en ville**

- **Remettre de la nature en ville**

Les participants ont protesté contre la coupe des grands arbres, souvent justifiés par l'arrivée de nouveaux aménagements (tramways). Ils ont appelé à introduire cette protection dans le PLUi. Les élus d'Est Ensemble ont rappelé qu'une charte de l'arbre est actuellement en gestation.

Ils ont demandé plus de concertation et aussi la mise en place d'actions de sensibilisation.

Ils ont préconisé une série d'actions convergentes telles que sensibiliser les citoyens et les enfants autour de la nature en ville (par exemple dans les espaces verts existants, jardins éducatifs pour les enfants et les adultes), dans des chantiers participatifs, la création d'un permis de végétaliser.

Les participants ont rappelé la nécessité de préserver les arbres du territoire et d'augmenter les espaces verts. Le chiffre de 6m² d'espaces verts par habitant présenté en plénière n'est, selon eux, qu'une moyenne et le territoire présente de grandes disparités qu'il faut prendre en compte pour prioriser les futurs projets. Par exemple, il n'y a que 3m² d'espaces verts par habitant à Bondy. Il leur apparaît ainsi important de s'appuyer sur le développement des différents plans arbre, celui à l'étude à Est Ensemble, ou encore le Plan Canopée en Seine Saint Denis (Initiative départementale pour planter des arbres le long des départementales) et la charte de l'arbre à Bondy et Bagnolet.

Le recensement des **ilots de chaleur urbains (ICU)** réalisé par Est Ensemble a été salué et plusieurs propositions sur le sujet ont été faites :

« Sanctuariser les Zones d'aléas ICU faibles ou nuls répertoriés sur la carte des Aléas ICU de Suez Consulting par ex. aux Lilas : sanctuariser le noyau secondaire de la trame verte du Fort de Romainville via un classement dans le PLUi en zone N et Espaces boisés classés (EBC) ;

Sanctuariser les zones relais de la trame verte et les renforcer (renaturation, débitumisation, agrandissements significatifs avec objectifs chiffrés) en intégrant la préservation des espaces relais majeurs via le PLU via un classement en zone N et EBC de ces espaces ;

Sanctuariser le noyau primaire que constitue la forêt de la Corniche des Forts : assurer la pérennité de ce poumon vert de l'est parisien, préserver la biodiversité en interdisant tout défrichement et toute construction ;

Engager des projets publics responsables avec des objectifs Zéro Artificialisation Nette dès 2023 (et non à partir de 2031) ;

Rendre impossible toute construction dans les espaces paysagers protégés du PLUi .

Méthodologie proposée :

Croiser la carte des ICU et de tous les projets en cours sur le territoire (OAP, Projets de construction & aménagement Est Ensemble) ;

Croiser la carte des îlots de fraîcheur urbains (aléas faibles ou nuls) avec le zonage du PLUi afin de répertorier tous les espaces résilients qui ne seraient pas protégés par un classement en zone N ou EBC dans le PLUi.

Quelques exemples aux Lilas : des espaces boisés du fort de Romainville - Square Jean Jaurès (glacis du fort de Romainville) et le parc Lucie Aubrac. »

- **Préserver la biodiversité**

Les participants ont rappelé la nécessité de préserver la biodiversité « ordinaire » encore très présente sur le territoire. De plus, des solutions locales peuvent être mises en place, par exemple la végétalisation des cours d'école (les « cours oasis ») et les parkings à ciel ouvert qui peuvent accueillir des sols perméables, favorables à l'infiltration des eaux de pluie, la plantation des arbustes et le développement des haies sur des zones du territoire comme le canal de l'Ourcq afin de créer des corridors écologiques (pour les chauve-souris, cygnes, canards, renards, sur et autour du canal) et favoriser les aménagements et les actions pour prévenir et gérer les risques (mouvements de terrains/inondations).

Pour les participants, il faut conserver les friches, végétaliser, créer des espaces refuges qui permettraient de renaturer et de protéger les habitants (co-bénéfices), mettre en place une charte de l'arbre comme à Bondy, travailler avec les acteurs comme la SNCF qui disposent de foncier pour végétaliser. Pour la récupération des eaux pluviales il y a la nécessité d'aller plus loin sur le sujet et d'imposer la récupération des eaux pluviales dans certains cas.

Ils proposent également de réaliser une cartographie des espaces verts qui pourraient être transformés et rendus accessibles (ex. cimetières, berges du canal...).

- **Protéger les populations sensibles**

Plusieurs pistes ont été évoquées :

Recenser les populations vulnérables : les sans-abris, les jeunes et les personnes âgées, voir même les animaux de compagnie et errants. Pour cela travailler avec les CCAS des villes et les conseils de quartier. Mettre en place des actions de solidarité avec des acteurs de proximité : associations (portage d'eau, de repas...), les conseils de quartiers, les logements sociaux (rappel des consignes). Équiper les populations vulnérables de systèmes d'alerte ;

Utiliser des rafraichisseurs d'air (ventilateurs avec eau). Établir une cartographie des lieux de fraîcheur. Les populations interrogées s'accordent à dire que la pollution de l'air est la principale cause qui porte atteinte à leur santé. Les deux autres causes évoquées sont la pollution sonore et la pollution de l'eau.

Faire de la prévention sur les effets de la canicule sur la santé après des personnes en lien avec des populations vulnérables et rappeler la conduite à adopter. Informer sur les restrictions d'eau et faire comprendre que tous les comportements individuels comptent.

S'agissant de la réponse à apporter aux situations de canicule, les participants sont tombés d'accord sur l'importance de mettre en place un **plan pour coordonner l'action**. Il permettrait de répondre aux questions suivantes : qui fait la veille ? qui déclenche l'alerte / qui décide ? quelle organisation/moyens sont mis en place ? quels canaux/réseaux sont utilisés ? Les mairies doivent centraliser les différents acteurs mobilisés comme la police ou les pompiers. Ce plan doit comporter des indicateurs précis qui seront suivis. Envisager un exercice d'évacuation pourrait être intéressant mais anxiogène pour la population. Ce plan permettrait de faire le lien entre les différents acteurs (y compris associatifs) du territoire pour assurer un bon maillage. Le suivi des indicateurs du plan permettrait de titrer un bilan des crises et de l'adapter le cas échéant. Tous les acteurs devront être associés à ce bilan.

Les réponses apportées par Est Ensemble dans cette seconde étape de concertation :

Au sujet des îlots de chaleur urbains et des propositions émises de classement en zone N :

Est Ensemble porte des ambitions fortes en termes de protection des espaces naturels ainsi que de renaturation du territoire. Ces ambitions ont été inscrites dans le Plan Climat Air Territorial adopté en 2017 ainsi que dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal adopté en 2020.

Le PLUi d'Est Ensemble permet d'ores et déjà de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'augmenter la présence de la nature en ville avec un minimum de 15 % de plantations de pleine terre et de 35 % d'espaces végétalisés obligatoires au sein des zones urbanisées. Au total, 98 % des espaces urbanisés sont soumis à une exigence de 35 % et plus d'espaces végétalisés. Le règlement du PLUi définit par ailleurs un renforcement de la protection des espaces paysagers protégés.

Le nouveau Plan Climat qui sera adopté fin 2023 ainsi que la modification n° 3 du PLUi qui prendra en compte cette nouvelle stratégie visent à dessiner un projet de territoire encore plus ambitieux, capable de développer un urbanisme vecteur de transition écologique.

Concernant vos propositions de sanctuarisation des espaces naturels sur le territoire, nous vous informons que :

- la Corniche des Forts est un espace paysager protégé qui est déjà sanctuarisé et classé en zone N ;
- le parc Lucie Aubrac est classé en zone N ;
- un des objectifs de la modification n°2 du PLUi est de « Renaturer la ville et l'adapter au dérèglement climatique ». Via cette modification qui entrera en vigueur en juin 2023, la collectivité se fixe l'objectif de pérenniser les espaces naturels du territoire et notamment de :

- * Renforcer les dispositions de protections des arbres existants ;

- * Poursuivre la protection des cœurs d'îlots végétalisés par l'instauration de nouveaux espaces paysagers protégés et/ou d'un système de majoration de la constructibilité au sein des bandes principales ;

- * Assurer que les nouvelles constructions soient le support d'un renforcement des espaces de nature en ville par le renforcement des règles de coefficient biotope et de pleine terre et la limitation des emprises au sol des constructions autorisées.

- l'étude sur les îlots de chaleur urbains (ICU) que vous mentionnez sera notamment prise en compte par la modification n° 2, qui intégrera la carte des ICU à l'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) environnement ;

- Est Ensemble a d'ores et déjà engagé un travail avec les Villes du territoire pour répertorier les espaces verts existants et proposer des pistes d'actions pour atteindre l'objectif de 10 m² d'espaces verts par habitant.

La faisabilité de vos propositions concernant la sanctuarisation des zones relais majeures de la trame verte et du Fort de Romainville sera étudiée dans le détail dans le cadre des modifications du PLUi à venir.

Nous nous engageons en outre à présenter vos observations et propositions lors de nos échanges avec les Villes du territoire. »

Des précisions ont également été apportées par le contributeur en réaction aux réponses d'Est Ensemble présentées dans l'encadré ci-dessous :

« La zone N de la Corniche des Forts bénéficie bien d'un zonage N ; mais elle est aussi assujettie à des servitudes d'emplacements réservés qui permettent la construction d'équipements publics sur la presque totalité de sa surface (ERR5-ERR6-ERR7-ERR8-ERR9-ERR10-ERR11). Cette zone n'est donc pas interdite à la construction.

D'autre part, les 2 îlots opérationnels du projet de la Ville pour le Parc Lucie Aubrac (îlot Piattino et îlot Romainville) sont des terrains qui ont été acquis par la ville grâce à des subventions de l'Agence des Espaces Verts. Ces îlots auraient dû être ouverts au public et conservés en espaces verts depuis la signature des conventions avec la Ville dans les années 90. Les conventions passées avec l'AEV proposait à la ville de les classer en Zone N : la ville n'a pas souhaité procéder au zonage N de ces parcelles mais leur destination actuelle est bien celle d'« Espaces Verts ». Le Parc Lucie Aubrac n'est donc pas classé en zone N dans son intégralité.

Si le PLUi d'Est Ensemble introduit bien une action pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'augmenter la présence de la nature en ville avec un minimum de 15 % de plantations de pleine terre et de 35 % d'espaces végétalisés obligatoires au sein des zones urbanisées."

Le collectif répond que pour lutter efficacement contre les îlots de chaleur urbains nécessite la mise en place d'actions conjointes simultanées :

« * ne pas dégrader les sols en préservant les zones d'aléas ICU faible à nul (îlots de fraîcheur) ;

* optimiser la résilience de l'ensemble des zones d'aléas ICU fort à moyen ;

* limiter la création d'îlots de chaleur urbains lors de tout projet de construction ou d'aménagement.

La conservation de 15 % de pleine terre et de 35 % d'espaces végétalisés sur chaque opération ne permet que de limiter la création d'îlots de chaleur urbains :

Le collectif considère ainsi que ces mesures doivent être associées à une politique d'aménagement du territoire plus globale pour anticiper le réchauffement à venir. »

Ainsi la proposition émise « pour la préservation des espaces boisés de la forêt de la Corniche des Forts, atout majeur de notre territoire pour la lutte contre le changement climatique serait de supprimer les emplacements réservés de la Corniche des Forts destinés à la construction »

Les engagements d'Est Ensemble à la suite de la convention citoyenne sur la thématique de la nature en ville¹⁹

Une action forte pour la renaturation des espaces publics et privés

- Un objectif de 10m² d'espaces verts par habitant pour les nouvelles constructions
- La mise en place d'un « Fonds Arbres », abondé notamment par des fonds publics ou privés
- Une charte territoriale de gestion écologique des espaces verts urbains intégrant la question de l'arbre en ville
- L'intégration au PLUi des dispositions visant à renforcer les coefficients d'espaces verts et de pleine terre dans les zones urbaines, à systématiser les pratiques architecturales favorables pour la biodiversité en construction neuve et rénovation, à généraliser la végétalisation des toitures sans compromettre le développement des solutions de production d'énergie solaire, à développer des îlots de fraîcheur

Une prise en compte renforcée de la nature dans les opérations d'aménagement

- La création d'une Promenade végétale de près de 50km à travers les 9 villes et la renaturation des berges le long du canal de l'Ourcq
- La promotion auprès de l'État d'un scénario ambitieux de transformation de la porte de Bagnolet et du pont de Bondy permettant d'améliorer le cadre de vie : diminution d'emprise de l'infrastructure routière sur le tissu urbain par la suppression de bretelles, l'enfouissement total ou partiel ; diminution du trafic ; végétalisation, etc.
- La transformation des grandes infrastructures routières (A3, A86, Boulevard périphérique) en voies apaisées et permettre que les solutions d'apaisement des autoroutes sur son territoire, notamment sur le barreau de l'A3 entre la Porte de Bagnolet et le Pont de Bondy, soient partagées avec les communes et les habitants
- Une impulsion en faveur de l'agriculture urbaine, à travers les jardins partagés ou d'autres initiatives, pour renforcer le lien social autour de la nature en ville et sensibiliser à la protection de l'environnement et à une alimentation plus saine et durable.

Consommer à Est Ensemble

Ce thème, assez transversal, car il met au débat le mode de consommer en général, a permis, une nouvelle fois, de confronter les expériences et de proposer des pistes d'actions. Il s'organisait en 3 grands axes :

- **Un territoire résilient qui promeut une alimentation saine**
- **Un territoire zéro déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage**
- **Un territoire circulaire qui optimise la gestion des ressources dans l'aménagement**

¹⁹ Un « plan arbre » a vu le jour à l'issue de ses engagements, plan pour lequel Est Ensemble s'est engagé à planter 20 000 arbres sur le territoire à partir de mars 2023, avec une déclinaison ville par ville. Cette démarche a été présentée lors de cet atelier.

- **Un territoire résilient qui promeut une alimentation saine**

La **sensibilisation des parents et des adultes**, ainsi que la favorisation de leur **accès à une alimentation saine et durable**, tout spécialement pour les personnes en situation de précarité est apparue comme un levier important, et de nombreuses pistes d'actions ont été évoquées : l'installation de plus de primeurs en commerce de proximité, des épiceries solidaires, avec une offre renforcée en légumes notamment grâce aux jardins urbains, une coopération entre associations et magasins engagés comme « Biocoop » pour proposer des cours de cuisines avec les produits proposés en magasin, des « restaurants familiaux » (lieu de convivialité où des bénévoles cuisineraient plusieurs fois par jour des produits sains et les personnes pourraient souscrire à un abonnement dont le prix varierait avec leurs revenus), un travail avec les restaurateurs locaux (kébabiers par exemple) pour les aider à proposer des options saines et durables, la mise en place de « cuisines mobiles » ou de « primeurs mobiles » pour aller à la rencontre des citoyens et leur proposer des produits sains (notamment les jours de marché).

Toutefois, la disparité des revenus au sein du territoire appelle à veiller à une meilleure accessibilité **des produits bruts de bonne qualité nutritionnelle et abordable financièrement**.

Les participants ont également évoqué une **forte inégalité sur la répartition des AMAP et des magasins bio** qui se situent très majoritairement au sud d'Est Ensemble, lieu de gentrification. Les participants ont alors rappelé l'importance des agriculteurs pour assurer aux citoyens de manger sainement et durablement. Il faudrait donc :

Retravailler la structure des marchés publics au niveau des collectivités pour que les agriculteurs puissent y répondre (seul ou en groupement) ;

Éduquer et accompagner les agriculteurs à répondre à ces marchés publics. Les associations pourraient porter ce type d'initiative ;

Les collectivités pourraient également accompagner de jeunes agriculteurs ou des personnes en réinsertion professionnelle en agriculture en leur prêtant, louant des terres agricoles qu'elles ont acquises.

Les participants ont par ailleurs rappelé qu'il était **possible de manger sainement sans forcément acheter des aliments biologiques**, qui ont souvent la réputation d'être chers. Manger sainement, c'est éviter au maximum de manger des produits transformés issus de l'industrie agro-alimentaire ; Cuisiner des aliments bruts permet de manger sainement.

Les engagements d'Est Ensemble à la suite de la convention citoyenne sur la thématique de l'alimentation²⁰

La création d'un réseau solidaire des acteurs de l'alimentation du territoire

- Un effort particulier à destination des acteurs de l'Économie sociale et solidaire, en fléchant les projets ou initiatives créatrices d'emploi et d'activités dans le secteur de l'alimentation par le biais du Fonds à Impact ESS
- La promotion des lieux et des acteurs qui agissent pour permettre un meilleur accès à tous à une alimentation de qualité (La Butinerie à Pantin, la Cité maraîchère à Romainville, ...)
- Un soutien aux actions qui visent à développer les contacts directs entre producteurs agricoles locaux et acheteurs publics du Territoire, en particulier pour la restauration scolaire.

L'adoption d'une Charte de la restauration scolaire

- Affirmer l'ambition commune et l'engagement d'aller plus loin que les prescriptions réglementaires (de la loi Egalim notamment) pour favoriser une alimentation durable et de qualité, promouvoir une alimentation équilibrée, lutter contre le gaspillage alimentaire et utiliser la restauration scolaire comme un levier d'insertion sociale
- Étudier à la demande des villes les possibilités de mutualisation de certaines fonctions (achat, production, transformation...)

²⁰ Pour mémoire, ces engagements ont été formulés exclusivement lors du vote sur la base de l'avis de la convention citoyenne. Est Ensemble, lors de la 2nd étape de la concertation, a écouté les remarques et pris note des propositions émises par les participants, sans toutefois indiquer ce qu'il en serait fait.

La promotion d'une alimentation saine, durable et accessible à tous

- Action pour favoriser l'implantation d'activités de transformation, de vente de produits locaux ou en circuits courts, comme les marchés paysans, les épiceries solidaires
- Soutenir les structures qui œuvrent à faire connaître les métiers de l'agriculture et aident les volontaires à s'installer sur des exploitations en Ile-de-France ou départements voisins
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation des habitants, par des événements ou des ateliers, pour faire connaître les initiatives existantes et soutenir les initiatives citoyennes ou associatives
- Réserver une part de 15% à des projets visant à favoriser une alimentation saine, durable et accessible à tous dans les différents Appels à projets de l'établissement public.

- **Un territoire zéro déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage**

L'enjeu identifié par les participants comme étant le plus important est **l'éducation des enfants** aux problématiques de réemploi. Pour porter cette action, les participants ont désigné le trio : associations, habitants, collectivité, avec un fort enjeu de financement d'un intervenant par la collectivité, sur les problématiques de réemploi dans les écoles.

Plus largement, **cette sensibilisation à une évolution des modes de consommer devrait passer par des événements réguliers sur tout le territoire**, en s'appuyant sur les acteurs locaux (déconstruire l'imaginaire collectif autour de la consommation). Cette action devrait pouvoir être coordonnée par l'EPT avec les associations et acteurs locaux, afin d'accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets.

Cette sensibilisation passe par une **communication importante sur les dispositifs de réemploi et de gestion des déchets, pour les professionnels comme pour les particuliers**. Pour cet enjeu, plusieurs pistes d'action ont été identifiées : Le bouche à oreille au niveau local et l'intégration de la problématique de gestion des déchets à la vie de quartier, mais également en axant cette communication par des actions concrètes, par la pratique. Par exemple en généralisant des changements de fonctionnement dans les cantines scolaires (cantine centrale, service à l'assiette, animations zéro déchet, menus végétariens, « petite faim / grande faim », etc...).

Le prix et la disponibilité du foncier sont identifiés comme des freins au déploiement de ses structures de réemploi ou de tri et une gouvernance adaptée semble faire consensus : Est Ensemble peut initier une campagne de communication et une concertation sur un projet de réhabilitation ou de construction sur une parcelle. Les citoyens doivent s'emparer de cela via les associations pour proposer des choses et faire pression. Est Ensemble s'appuie sur ces revendications.

La mixité des lieux de réemploi apparaît également comme un enjeu impliquant habitants et associations. L'objectif est de faire tomber les barrières que les habitants se mettent d'eux même, notamment, en valorisant les savoirs de tous les types de population, en partageant de la nourriture : cuisine solidaire.

L'accessibilité aux dispositifs de réemploi et de gestion des déchets ressort également. Est Ensemble, accompagné par des associations et des acteurs locaux (ex : professionnalisation du compost, en privilégiant le compostage collectif par rapport au compostage individuel.). Un point d'alerte également ; pour que cela réussisse, il faut que les habitants soient impliqués. Impulser des ateliers pour réapprendre à faire soi-même (couture, réparation, bricolage, cuisine, etc...). **Le recensement des acteurs et structures de valorisation des déchets du territoire apparaît un prérequis, comme leur structuration**, et devrait être portée par l'EPT.

- **Un territoire circulaire qui optimise la gestion des ressources dans l'aménagement**

Des freins et des leviers ont été identifiés pour le développement de solutions d'optimisation des ressources dans les opérations d'aménagement. Ils ont été organisés par thématique :

Réglementation :

Freins : A notamment été identifié un **frein assurantiel** qui complique l'usage de produits et matériaux issus du réemploi dans des projets de construction ou de réhabilitation. Ce frein est lié

au **manque de traçabilité des produits et matériaux**, rendant difficile l'acceptabilité dans le recours au réemploi ;

Leviers : Le **diagnostic PEMD** (Produits-Équipements-Matériaux-Déchets), remplaçant depuis le 1er janvier 2022 le diagnostic déchets et visant à caractériser quantitativement et qualitativement les gisements de déchets générés par une déconstruction. Le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est également vu par les participants comme un outil incontournable pour développer les pratiques d'aménagement circulaire.

Stockage :

Freins : La question du **stockage intermédiaire** (éventuellement interchantiers) et du **transport** des matériaux a été abordée ;

Leviers : disposer de plateformes de stockage pérennes et dont **la gestion est assurée par un exploitant compétent**. Les participants ont évoqué l'idée de systématiser **des ateliers de transformation**, dont le but est de faire une remise au propre et un redimensionnement des matériaux et d'ainsi faciliter leur revente.

Faisabilité technique :

Freins : Il s'agit de l'**identification des acteurs locaux de l'économie circulaire** compliqué par un **maillage territorial inégal** des plateformes de l'économie circulaire (incluant les déchèteries professionnelles) ;

Leviers : L'acculturation et la montée en compétences en matière de **dépose sélective soignée** permettront par exemple de réduire les surcoûts associés aux initiatives de déconstruction en vue du réemploi et de rendre *in fine* cette solution plus économiquement avantageuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. La prise en compte de la **réversibilité des bâtiments** dès leur conception ou leur réhabilitation est également un levier. Pour faciliter la connaissance des acteurs, une **cartographie des acteurs de l'économie circulaire** à l'échelle de la Métropole du Grand Paris existe. Selon les participants, l'EPT a aussi un rôle à jouer avec la **mise en œuvre d'opérations démonstratives** et la **valorisation de ces bonnes pratiques** avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Commande publique :

Freins : La rédaction des marchés n'est aujourd'hui pas toujours adaptée pour que des petites structures actrices du réemploi ou des groupements puissent y répondre ;

Leviers : La commande publique est pour les participants un outil puissant pour développer les pratiques circulaires dans les projets d'aménagement. Il peut s'agir par exemple d'**imposer des objectifs de réemploi à atteindre** (% minimal), à la fois réalistes et ambitieux. Ceux-ci doivent être adaptés à la typologie du projet.

Formation :

Freins ; Les participants ont identifié un besoin de formation (pour les maîtres d'ouvrage et les artisans notamment) ;

Leviers : Lors de la convention citoyenne en première étape de la concertation, les citoyens ont abouti à ce même constat et estimé que la réalisation d'une transition sur le territoire doit passer par l'implication de l'ensemble des acteurs et des habitants, et en premier lieu des entreprises qui ont une part de responsabilité dans le dérèglement climatique. Pour impulser cette dynamique à l'échelle locale, ils ont proposé de créer la « **Cité du climat d'Est Ensemble** », un lieu emblématique dédié à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité, permettant de regrouper acteurs et initiatives existantes pour leur donner une plus grande visibilité, en inspirer d'autres. Cet espace pourrait être un lieu d'information et de formation privilégié, avec un axe « écologie populaire » ouvert ainsi à tous, et en particulier aux plus défavorisés, mais également un espace de services utiles et concrets pour les citoyens et professionnels.

Programmation des opérations d'aménagement :

Les participants ont identifié l'enjeu de sobriété, qui est à prendre en compte bien en amont du projet. Le levier associé serait donc de bien interroger le besoin intrinsèque de chaque projet d'aménagement dans une logique de sobriété et de frugalité

Les participants ont également évoqué le besoin de sortir de l'analyse du projet selon le seul prisme du bilan financier : une proposition est de **réaliser un double-bilan financier et carbone**, permettant d'inclure les considérations environnementales dans la décision ou à l'évaluation du projet d'aménagement.

Les engagements d'Est Ensemble à la suite de la convention citoyenne sur les thématiques zéro déchets et territoire exemplaire

La promotion de de l'économie circulaire comme priorité

- Mise en place d'un point de réemploi dans toutes les nouvelles déchèteries
- Lancement d'une expérimentation à la mise en place d'un dispositif de récupération des verres ou déchets d'emballage recyclables
- Appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter de nouvelles formes d'incitation à la réparation
- Lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une solution locale de réemploi des emballages du verres sur le territoire (notamment pour les brasseries...)

Une campagne de sensibilisation et de communication renforcée

- Augmentation des actions de sensibilisation auprès des jeunes publics, notamment l'accompagnement de partenaires associatifs et/ou de l'économie sociale et solidaire
- Mise en place de la collecte sélective dans les écoles, expérimentation auprès des écoles volontaires au cours des prochaines années scolaires
- Promotion du tri et de la valorisation des biodéchets par le déploiement du compostage individuel ou partagé
- Expérimentation de mise à disposition de bacs de collecte par apports volontaires des biodéchets pour les habitants sur au moins 3 marchés alimentaires sur le territoire d'ici la fin de l'année 2022

Une meilleure prise en compte de la propreté de l'espace public

- Permettre aux habitants du territoire de disposer d'une déchèterie à moins de 20 minutes en voiture
- Programmer un traitement privilégié des berges du canal de l'Ourcq en lien avec Paris et les communes, pour installer de nouvelles corbeilles de tri, mettre en place des panneaux de sensibilisation, organiser des événements ou ateliers propreté le long du canal
- Développer la verbalisation et la coordination avec les villes pour le contrôle et le maintien de la propreté de l'espace public et la lutte contre les dépôts sauvages

La création d'une Cité du Climat²¹

- Lancer une mission de 3 mois pour examiner la forme que la Cité du Climat pourra prendre : un lieu tête de pont - centre de ressources, ou un réseau d'équipements sur le territoire
- Définir, dans le cadre de cette mission, en lien avec les neuf villes du Territoire et les acteurs associatifs, ce que sera la Cité du Climat pour l'information, la formation, l'organisation d'activités pédagogiques, d'ateliers, d'expositions ou toute autre activité en lien avec le climat et la biodiversité

Faire de l'activité économique et de l'emploi un support de la transition écologique

- Réaliser un atlas 2022 de l'économie et de l'emploi, en lien avec l'ensemble des communes de l'EPT et des partenaires pertinents
- Mettre en valeur les entreprises vertueuses dans ses supports de communication, réfléchir à la place et au rôle des entreprises dans la définition du projet de la Cité du Climat
- Publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables d'ici la fin de l'année 2022
- Utiliser des critères de responsabilité écologique et sociale dans l'attribution des subventions (notamment les fonds de soutien ou appels à projets)

Transition écologique : former et informer

²¹ Cet engagement a également été pris par Est Ensemble lors de sa délibération pour le vote en conseil communautaire de l'avis citoyen, en réponse à une série de propositions citoyennes dans le cadre de la thématique de sa charte « un territoire exemplaire avec des acteurs et des citoyens engagés ».

- Proposer à l'ensemble des agents (EPT + villes) :
 - * Une formation socle à la transition écologique pour créer une culture commune
 - * Une formation spécifique adaptée aux spécificités des métiers
- Mettre en œuvre un dispositif de formations « d'ambassadeurs du climat » dispensées par des associations spécialisées à destination des enfants en milieu scolaire et périscolaire, des animateurs des centres de loisirs, des animateurs socioculturels et des éducateurs des maisons de quartier

- **Tendre vers une sobriété numérique du territoire**

La sobriété numérique n'a pas été retenue par Est Ensemble comme thème d'échange lors de la seconde étape de la concertation, et n'est donc pas ressortie dans les débats. Elle a toutefois fait l'objet de plusieurs propositions pendant la CCLC, qui ont été présentées dans la charte de la convention citoyenne, et fait l'objet, en retour, d'engagements de la collectivité²², rappelés dans le paragraphe suivant.

Selon les citoyens, l'utilisation massive de la téléphonie et d'applications smartphone nécessite de développer des solutions écoresponsables pour diminuer l'impact dans l'utilisation de matériaux dans la fabrication des terminaux téléphoniques et dans la consommation électrique de ces terminaux. La recherche et développement des entreprises est un moyen intéressant pour trouver de nouvelles solutions. Cette démarche mobilise des financements massifs qui relèvent généralement des acteurs publics régionaux, nationaux ou européens.

Travailler à la diffusion des pratiques de sobriété numérique avec les entreprises et à la mise en place une charte de bonnes pratiques avec les entreprises et rendre les services publics du territoire exemplaires en termes numériques : Le secteur du numérique prend une place de plus en plus importante dans l'économie avec un impact croissant sur le climat, la consommation de ressources, l'émission de CO2 et de déchets. Afin de rendre ce secteur plus durable et plus accessible également, les entreprises et les institutions peuvent s'inscrire dans une dynamique de numérique responsable. A l'échelle locale, Est Ensemble a un rôle à jouer en tant qu'acteur éco-responsable et qu'acheteur public pour favoriser le développement d'un numérique plus sobre ; mais aussi pour travailler à la diffusion des pratiques de sobriété numérique avec les entreprises et à la mise en place d'une charte de bonnes pratiques avec les entreprises (gestion du stockage des mails par exemple) : Afin également de rendre ce secteur plus durable, les entreprises doivent devenir plus sobre numériquement, notamment par l'utilisation de matériels et de logiciels plus vertueux. »

Former le territoire à la sobriété numérique : La transition vers un numérique plus durable passera également par la formation des étudiants et des salariés du numérique à l'élaboration de solutions informatiques plus écologiques.

Les engagements d'Est Ensemble à la suite de la convention citoyenne sur la thématique de la sobriété numérique

Le soutien à la recherche pour construire des téléphones écoresponsables :

- Dans ces dispositifs : aides à l'implantation et soutien aux entreprises écoresponsables.
- Poursuivre la sensibilisation et l'incitation des habitants du territoire à la réparation, pour la promotion de la seconde vie des objets, à travers le "Fonds Zéro Déchet".
- Mettre en œuvre le développement des associations et/ou structures pour la promotion de la réparation, notamment dans le cadre du Fonds pour l'économie des quartiers et du Fonds à impact social et environnemental.

Considérant l'importance d'accroître notre recours à des matériaux éco-responsables et sobres en consommation d'énergie en matière téléphonique et informatique :

- Renforcer ses critères d'éco-responsabilité dans sa politique d'achat de matériels, avec une priorité pour les achats en téléphonie et en informatique.

L'utilisation des logiciels libres :

Adopter une démarche d'institution écoresponsable avec :

²² Annexes à la délibération d'Est Ensemble dans le cadre du vote de l'avis citoyen en conseil de territoire en mai 2022.

- Un état des lieux en interne des logiciels libres utilisés
- Une valorisation de ces outils auprès des collaborateurs

La mise en place une communauté de programmeurs pour créer des interfaces applicables à tout type d'appareil (code vert)

- Promouvoir autant que possible la formation au code vert auprès des publics formés dans le cadre de son action @pariscode menée avec la ville de Paris dans la perspective de créer une communauté de programmeurs du code vert.
- Sensibiliser les entreprises locales à la sobriété numérique.
- Réaliser un bilan carbone de ses logiciels en lien avec les éditeurs.
- Utiliser des critères écologiques pour l'acquisition de nouveaux logiciels et matériels informatiques. à conforter ses pratiques de collectivité numérique responsable

Des services publics (du territoire) exemplaires en termes numériques :

- Intégrer dans son schéma directeur des systèmes d'information un référentiel des pratiques vertueuses.
- Sensibiliser les collaborateurs et les prestataires à la sobriété numérique dans le cadre de leur mission pour le compte de la collectivité et en-dehors.
- Utiliser des critères écologiques pour le choix de ses solutions d'externalisation et d'hébergement techniques.
- Mesurer les impacts écologiques des nouvelles mesures proposées à l'arbitrage budgétaire

La diffusion des pratiques de sobriété numérique avec les entreprises et à la mise en place d'une charte de bonnes pratiques avec les entreprises :

Considérant l'augmentation de la place du numérique dans l'empreinte carbone et environnementale de notre société:

- Conforter ses pratiques de collectivité numérique responsable.
- Sensibiliser les entreprises aux enjeux de sobriété numérique.
- Accompagner les entreprises à la maîtrise de leur consommation numérique, notamment pour celles qui seront signataires des chartes avec Est Ensemble et celles qui sont financées par la collectivité.

Demande de précisions et recommandations au responsable du plan programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet

- **Préciser et encadrer « le droit de suite » lié à la convention citoyenne locale pour le climat** : l'attente très forte manifestée par les conventionnels lors de la convention citoyenne, leur appétence affirmée pour un engagement citoyen au sein de différentes instances devraient pouvoir être entendues : les modalités de suivi et d'évaluation des actions votées en conseil de territoire en mai 2022 devraient pouvoir trouver une déclinaison opérationnelle effective. Par exemple, que devient l'observatoire des engagements de la CCLC qui était prévu à l'automne 2022 ? Quand les conventionnels pourront-ils être associés au comité de pilotage du Plan Climat ?

Et si la structuration des conventionnels en collectif ou association pourrait apparaître une étape nécessaire, un encadrement, des moyens humains, logistiques, représentatifs devraient pouvoir être apportés par la collectivité. Se pose alors, pour la collectivité, la nécessité de bien réfléchir à la place de cette modalité de démocratie participative au sein de la démocratie représentative, et d'aller jusqu'au bout de la démarche initiée en permettant réellement aux citoyens volontaires de prendre une part effective aux décisions communautaires.

- **Préciser les objectifs et la formalisation de la « Cité du climat d'Est Ensemble »** : lieu emblématique et fédérateur ayant émergé lors de la convention citoyenne, auquel les citoyens étaient particulièrement attachés, comme espace de ressources et d'animations des actions de sensibilisation à la transition écologique et au développement durable, mais aussi de mobilisation, non seulement de la société civile mais également des entreprises du territoire. L'ambition d'un tel projet, voté en conseil territorial à l'issue de la convention, son « incarnation » appellent naturellement une réflexion spécifique et des arbitrages. La mobilisation des conventionnels dans la formalisation de ce projet apparaît également important, s'inscrivant naturellement dans le « droit de suite », comme cela était prévu en les associant au groupe projet Cité du climat. Et, plus largement, cela appelle des actions d'information et de concertation sur le sujet au niveau du territoire.
- **Préciser le contenu de la « charte de l'habitat inclusif » du territoire** : cette charte constitue une autre mesure forte issue de la convention citoyenne, pour laquelle Est Ensemble s'est également engagé. Cette charte s'imposerait à l'ensemble des acteurs du logement (promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux). afin de garantir la qualité des nouvelles constructions de logements, le respect des objectifs environnementaux, la qualité des logements pour les habitants et le maintien d'une offre abordable, Les garants recommandent de préciser les modalités et la temporalité de ce document ambitieux.

Recommandations des garant.es pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de la participation du publique par voie électronique (PPVE)

- **Réaliser une/des réunion(s) publique(s) de « reddition des comptes »**, à la suite de la réponse publiée par Est Ensemble au bilan de concertation des garants de la concertation préalable ;"
- **Poursuivre, lors des étapes suivantes du PCAET, l'écoute et le dialogue engagé avec tous les acteurs, grand public compris**, par la mise en place d'une **concertation continue, éventuellement avec la présence d'un garant CNDP (article L121-16-2)**, permettant de définir des modalités d'information et de participation du public selon un calendrier pertinent depuis la reddition des comptes jusqu'à la phase de participation du public par voie électronique (PPVE) qui sera organisée préalablement à l'adoption du PCAET en conseil de territoire ;
- **Maintenir le site Internet, comme plateforme d'information et d'échanges jusqu'à la PPVE** : il apparaît intéressant de pouvoir conserver l'onglet dédié à la révision du PCAET, et ce jusqu'à la participation du public par voie électronique (PPVE), afin de permettre au public d'être informé de l'évolution de l'élaboration de ce plan et de pouvoir également de prendre connaissance des modalités d'information et de participation qui seront mises en œuvre à cet égard ;
- **Poursuivre des actions de sensibilisation auprès des jeunes du territoire** : les actions initiées auprès des jeunes du territoire avec le collectif « Démocratie ouverte », devraient pouvoir se poursuivre en bénéficiant d'un relai en matière de communication, les inscrivant ainsi pleinement dans la démarche participative large souhaitée par Est Ensemble.

Liste des annexes

- **Annexe 1 : tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s**
- **Annexe 2 : lettre de mission**
- **Annexe 3 : comptes rendus des différentes rencontres de la concertation préalable :**
 - Réunions territoriales à Pantin, Bondy et Romainville ;**
 - Atelier thématique « Se déplacer » à Romainville,**
 - Atelier thématique « Se loger er travailler » à Bagnolet**
 - Atelier thématique « Consommer » à Montreuil**
 - Atelier thématique « S’adapter au changement climatique » à Romainville**
 - Synthèse des résultats des questionnaires utilisés pour les 6 micros-trottoirs et 6 débats mobiles**
- .

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet à la concertation préalable			
Demande de précisions et recommandations	Réponse du maître d'ouvrage	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
15/01/2022	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<p>1. Préciser et encadrer « le droit de suite » lié à la convention citoyenne locale pour le climat : l'attente très forte manifestée par les conventionnels lors de la convention citoyenne, leur appétence affirmée pour un engagement citoyen au sein de différentes instances devraient pouvoir être entendues : les modalités de suivi et d'évaluation des actions votées en conseil de territoire en mai 2022 devraient pouvoir trouver une déclinaison opérationnelle effective. Par exemple, que devient l'observatoire des engagements de la CCLC qui était prévu à l'automne 2022 ? Quand les conventionnels pourront-ils être associés au comité de pilotage du Plan Climat ?</p> <p>Et si la structuration des conventionnels en collectif ou association pourrait apparaître une étape nécessaire, un encadrement, des moyens humains, logistiques, représentatifs devraient pouvoir être apportés par la collectivité. Se pose alors, pour la collectivité, la nécessité de bien réfléchir à la place de cette modalité de démocratie participative au sein de la démocratie représentative, et d'aller jusqu'au bout de la démarche</p>			

<p>initiée en permettant réellement aux citoyens volontaires de prendre une part effective aux décisions communautaires.</p>			
<p>2. Préciser les objectifs et la formalisation de la « Cité du climat d'Est Ensemble » : lieu emblématique et fédérateur ayant émergé lors de la convention citoyenne, auquel les citoyens étaient particulièrement attachés, comme espace de ressources et d'animations des actions de sensibilisation à la transition écologique et au développement durable, mais aussi de mobilisation, non seulement de la société civile mais également des entreprises du territoire. L'ambition d'un tel projet, voté en conseil territorial à l'issue de la convention, son « incarnation » appellent naturellement une réflexion spécifique et des arbitrages. La mobilisation des conventionnels dans la formalisation de ce projet apparaît également important, s'inscrivant naturellement dans le « droit de suite », comme cela était prévu en les associant au groupe projet Cité du climat. Et, plus largement, cela appelle des actions d'information et de concertation sur le sujet au niveau du territoire.</p>			
<p>3. Préciser le contenu de la « charte de l'habitat inclusif » du territoire : cette charte constitue une autre mesure forte issue de la convention citoyenne, pour laquelle Est Ensemble s'est également engagé. Cette charte s'imposerait à l'ensemble des acteurs du logement (promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux), afin de garantir la qualité des nouvelles constructions de logements, le respect des objectifs environnementaux, la qualité des logements pour les habitants et le maintien d'une offre abordable, Les garants recommande de préciser les modalités et la temporalité de ce document ambitieux.</p>			
<p>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</p>			
<p>1. Réaliser une/des réunion(s) publique(s) de « reddition des comptes », à la suite de la réponse publiée par Est Ensemble au bilan de concertation des garants de la concertation préalable.</p>			

<p>2. Poursuivre, lors des étapes suivantes du PCAET l'écoute et le dialogue engagé avec tous les acteurs, grand public compris, par la mise en place d'une concertation continue, éventuellement avec la présence d'un garant CNDP (article L121-16-2), permettant de définir des modalités d'information et de participation du public selon un calendrier pertinent depuis la reddition des comptes jusqu'à la étape de participation du public par voie électronique (PPVE) qui sera organisée préalablement à l'adoption du PCAET en conseil de territoire.</p>			
<p>3. Maintenir le site Internet, comme plateforme d'information et d'échanges jusqu'à la PPVE : il apparaît intéressant de pouvoir conserver l'onglet dédié à la révision du PCAET, et ce jusqu'à la participation du public par voie électronique (PPVE), afin de permettre au public d'être informé de l'évolution de l'élaboration de ce plan et de pouvoir également l'informer des modalités d'information et de participation qui seront mises en œuvre à cet égard.</p>			
<p>4. Poursuivre des actions de sensibilisation auprès des jeunes du territoire : les actions initiées auprès des jeunes du territoire avec le collectif « Démocratie ouverte », devraient pouvoir se poursuivre en bénéficiant d'un relai en matière de communication, les inscrivant ainsi pleinement dans la démarche participative large souhaitée par Est Ensemble.</p>			

Annexe 2 : Lettre de mission des garants

Paris, le 6 mai 2021

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 5 mai 2020, la Commission nationale du débat public vous a désignés garants du processus de concertation préalable pour la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, comprenant une convention citoyenne pour le climat.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable sur ce plan a été décidée en application de l'article L.121-17 du Code de l'environnement. Comme le précise cet article, « *la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16.* ».

Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large. Il est important que l'ensemble des parties prenantes ait connaissance des dispositions légales. L'article L.121-15-1 du Code de l'environnement précise bien que la concertation préalable permet de débattre :

- Des objectifs et principales orientations du plan ou programme ;
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des solutions alternatives ;
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions, notamment en rappelant à vos interlocuteurs ces exigences légales.

.../...

Marie-Claire EUSTACHE et Alain ROTBARDT
Garants de la concertation préalable
PCAET EPT Est Ensemble

Votre rôle et mission de garants : défendre un droit individuel

Dans le cadre de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul maître d'ouvrage. La CNDP ne peut légalement les valider, néanmoins vous devez rendre publiques vos préconisations et leur prise en compte par le maître d'ouvrage.

Votre rôle n'est cependant pas réduit à celui d'observateurs du dispositif de concertation. **Vous êtes les prescripteurs des modalités de la concertation** : charge au maître d'ouvrage (MO) de suivre vos prescriptions ou non. Vous n'êtes pas responsables des choix du maître d'ouvrage mais de la qualité de vos prescriptions et de la transparence sur leur prise en compte.

Votre analyse précise du contexte, de la nature des enjeux et des publics spécifiques vous sera d'une grande aide. **Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux souhaitables de soumettre à la concertation.** La qualité de vos préconisations dépend de la qualité et du temps consacré à cette étude de contexte.

À compter de votre nomination et jusqu'au démarrage du processus de concertation, il vous appartient d'accompagner et de guider le MO dans l'élaboration du dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

L'article L.121-16 du Code de l'environnement dispose que le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concerné(s) par la concertation au minimum 15 jours avant le début de cette dernière. Il vous appartient de veiller au respect de ce délai nécessaire pour que le public puisse se préparer à la concertation, à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication afin que le public le plus large et diversifié soit informé de la démarche de concertation. **Ces dispositions légales sont un socle minimal à respecter.**

S'agissant spécifiquement du plan dont vous garantissez la concertation, j'attire votre attention sur le souhait de l'EPT de mettre en place une convention citoyenne sur le climat, composée d'une centaine d'habitants du territoire, dont les propositions auront pour vocation de nourrir les orientations du PCAET dont l'adoption est prévue pour le premier semestre 2022. Ce type de dispositif est ambitieux et participe à élargir utilement le champ des débats autour des plans de ce type, habituellement difficilement mobilisateurs. Au vu de l'ampleur d'un tel dispositif, le MO concentre une grande partie de sa réflexion dessus afin d'en faire l'outil phare de sa concertation sur le PCAET. Il est donc important que vous l'ameniez à articuler le plus habilement possible cette convention prévue sur presque 6 mois, les autres modalités nécessaires pour la concertation préalable, et les délais maximaux permis par le code de l'environnement. De même en ce qui concerne votre rôle : l'EPT demande à ce que vous soyez à la fois prescripteurs des modalités de concertation sur le PCAET, participiez au comité de garants de la convention citoyenne et conseilliez l'EPT d'un point de vue méthodologique. Cette articulation appelle à bien définir les conditions de la mission dès les premiers échanges, sachant que cette lettre reste le cadre légal de votre mission.

Il s'agit enfin d'élaborer votre **bilan**, dans le mois suivant la fin de la concertation préalable. Ce bilan, dont un canevas vous est transmis par la CNDP, comporte une synthèse des observations et propositions présentées. Il doit également présenter le choix de méthodes participatives retenu par le MO, ses différences avec vos recommandations et sa qualité. Le cas échéant, il mentionne les évolutions du projet qui résultent de ce processus. **Il met l'accent sur la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions.** Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet, plan ou programme (art. R.121-23 du CE). Ce bilan est joint au dossier de participation du public par voie électronique.

La concertation préalable s'achève avec la **transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO** demandes de précisions et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivants la publication de ce dernier (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Je vous demande d'informer le MO du fait que, dans le cadre de l'article L.121-16-2 du code de l'environnement, il a la possibilité de faire appel à la CNDP pour garantir une participation continue du public entre sa réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation se fondera pour partie sur vos recommandations et les engagements du MO.

La CNDP vous confie donc une mission de prescription à l'égard du MO et des parties prenantes afin de veiller aux principes fondamentaux de la participation. Cette **procédure a pour objectif de veiller au respect des droits conférés au public par l'article L120-1 CE en application de la Constitution. La défense de ces droits est placée sous votre garantie, au nom de la CNDP.**

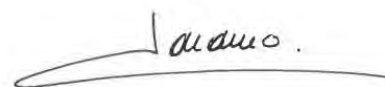
A cet effet, la CNDP vous indemnise et vous défraie selon des montants fixés dans l'arrêté du 29 juillet 2019. La charge de l'organisation matérielle de la concertation revient au MO.

Relations avec la CNDP :

Il est nécessaire que nous puissions conserver un contact étroit afin que vous nous teniez informés régulièrement du bon déroulement de la concertation (qualité du dossier, définition des modalités de concertation, qualité des réponses apportées, sujets principaux et points de conflit potentiel). La CNDP doit être informée de toute difficulté spécifique qui interrogerait votre mission ou celle de la CNDP. Le bureau se tient à votre disposition, notamment en cas de difficulté particulière liée à la concertation.

Enfin, de manière à vous permettre la meilleure prise en main de votre mission, votre présence est requise à une journée d'échanges avec la CNDP et d'autres garant.e.s. Cette journée sera l'occasion d'aborder dans le détail les différentes étapes de la concertation que vous allez garantir, et bien sûr, de nous poser toutes vos questions. Nous reviendrons vers vous dans les jours suivants.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO

Annexe 3 : Comptes rendus des différentes rencontres de la concertation préalable :

**Réunions territoriales à Pantin, Bondy et Romainville ;
Atelier thématique « Se déplacer » à Romainville,
Atelier thématique « Se loger et travailler » à Bagnolet
Atelier thématique « Consommer » à Montreuil
Atelier thématique « S'adapter au changement climatique » à Romainville
Synthèse des résultats des questionnaires utilisés pour les 6 micros-trottoirs et 6 débats mobiles**

PCAET Est Ensemble
Compte-rendu
Réunion territoriale n°1 - 08/11/2022

Objet	Réunion territoriale – Concertation préalable à la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Date de la réunion	08 novembre 2022
Lieu	Salle polyvalente de la Bibliothèque Elsa Triolet 102 avenue Jean Lolive / 93500 Pantin
Rédigé par	Ghislain FAVE, Baptiste LEVEQUE et Cécile ALTABER

ORGANISATEURS-ANIMATEURS-GARANTS

Nom Prénom	Fonction	Organisation
ALTABER Cécile	Consultante – directrice d'études	Acadie
FAVE Ghislain	Chef de projet	SUEZ
LEVEQUE Baptiste	Ingénieur de projet	SUEZ
DUTHEL Eloïse	Chargée de mission énergie et climat	Est Ensemble
MALANDRINO Cosima	Chargée de mission économie circulaire et climat	Est Ensemble
MORICE Hélène	Directrice des bibliothèques de Pantin	Est Ensemble
ROTBARDT Alain	Garant	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
EUSTACHE Marie-Claire	Garante	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

PARTICIPANTS

Participation de **3 personnes** : 1 père de famille habitant en maison individuelle à Pantin, à la limite du Pré St Gervais ; 2 hommes résidant dans la ZAC Ecocité, située à proximité du canal de l'Ourcq, impliqués dans l'association H₂O.

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION DE LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET D'EST ENSEMBLE
2. PRESENTATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
3. PRESENTATION DES FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE
4. PRESENTATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE
5. PRESENTATION DES ELEMENTS SPECIFIQUES AUX ENJEUX THEMATIQUES ET ECHANGES SOUS FORME DE QUESTIONS-REPNSES AVEC LES PARTICIPANTS
6. PRESENTATION DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

PIECES JOINTES

Support de présentation diffusé en réunion

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

- 1. Présentation de la co-construction du PCAET d'Est Ensemble**

Intervention de Cosima MALANDRINO pour présenter le contexte du PCAET, les deux phases de co-construction avec les citoyens et acteurs du territoire : la Convention Citoyenne Locale pour le Climat et la Biodiversité et ses axes stratégiques ainsi que les rendez-vous publics prévus du 4 octobre au 8 décembre.

Interventions de Marie-Claire EUSTACHE et Alain ROTBARDT pour présenter le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP) dans ce processus de concertation du public dans le cadre de la révision du PCAET : notamment faire respecter le droit constitutionnel à l'information et à la participation sans prendre parti et participer à l'élaboration de la méthodologie de la concertation.

Intervention de Cécile ALTABER pour présenter les objectifs des réunions territoriales et les quatre thématiques abordées.

2. Présentation du changement climatique

Intervention de Ghislain FAVE pour présenter les éléments contextuels du changement climatique.

3. Présentation des forces et faiblesses du territoire

Interventions de Cécile ALTABER et Ghislain FAVE pour présenter les forces et faiblesses du territoire.

4. Présentation des objectifs chiffrés de la stratégie territoriale

Intervention de Baptiste LEVEQUE pour présenter la stratégie territoriale en cours de construction.

5. Présentation des éléments spécifiques aux enjeux thématiques et échanges sous forme de questions-réponses avec les participants

Intervention de Cécile ALTABER pour présenter les règles à respecter par rapport aux échanges qui ont pris la forme de questions-réponses pour chacun des 4 thèmes présentés.

Les participants ont réagi aux enjeux présentés pour chacune des 4 thématiques. Leurs réactions et propositions ont été recueillies sur paperboard.

Les participants ont interpellé Est Ensemble sur la communication des réunions territoriales, ayant découvert « par hasard » la tenue de l'une d'elles ce jour et invitent à une communication bien plus effective.

Thématique « se déplacer »

Les participants ont mentionné les **difficultés** suivantes :

- tensions et difficultés constatées au niveau des transports en commun, saturations, notamment pour les bus ;
- inertie des pouvoirs publics concernant les projets TZ3 et de navette fluviale. Le TZ3 n'est toujours pas mis en service, on parle désormais de l'horizon 2030, alors que les promoteurs ont profité ces dernières années de l'effet d'annonce de cette infrastructure, beaucoup de constructions ont vu le jour aux abords. Freins sociaux, économiques et technologiques à la mise en œuvre de ces projets qui sont jugés vitaux à moyen terme ;
- freins économiques et sociaux pour le passage aux véhicules électriques, qu'il s'agisse de la voiture comme du vélo (à assistance électrique), au pass Navigo : beaucoup de personnes n'ont pas les moyens financiers. Attachement à la voiture qu'on possède (souvent de catégorie 3, 4 ou 5). Même pour une famille qui dit se situer dans la classe moyenne, cumuler pour les enfants les abonnements Navigo Jeune et Vélib' est difficile financièrement. Enjeu d'équité et de justice sociale par rapport aux déplacements et aux transports.

Un participant souligne qu'il y a beaucoup d'opérations et constructions dans le secteur central d'Est Ensemble, alors que l'accessibilité des commerces et services en transports en commun y est mauvaise. Les participants ont invité à mettre à jour le calendrier de la ZFE et souligné que la ZAC Ecocité est située en « zone blanche », et donc mal desservie par les transports en commun. Le TZ3 tarde, et aucun autre mode de déplacement collectif n'est organisé, ce qui pousse à recourir à la voiture.

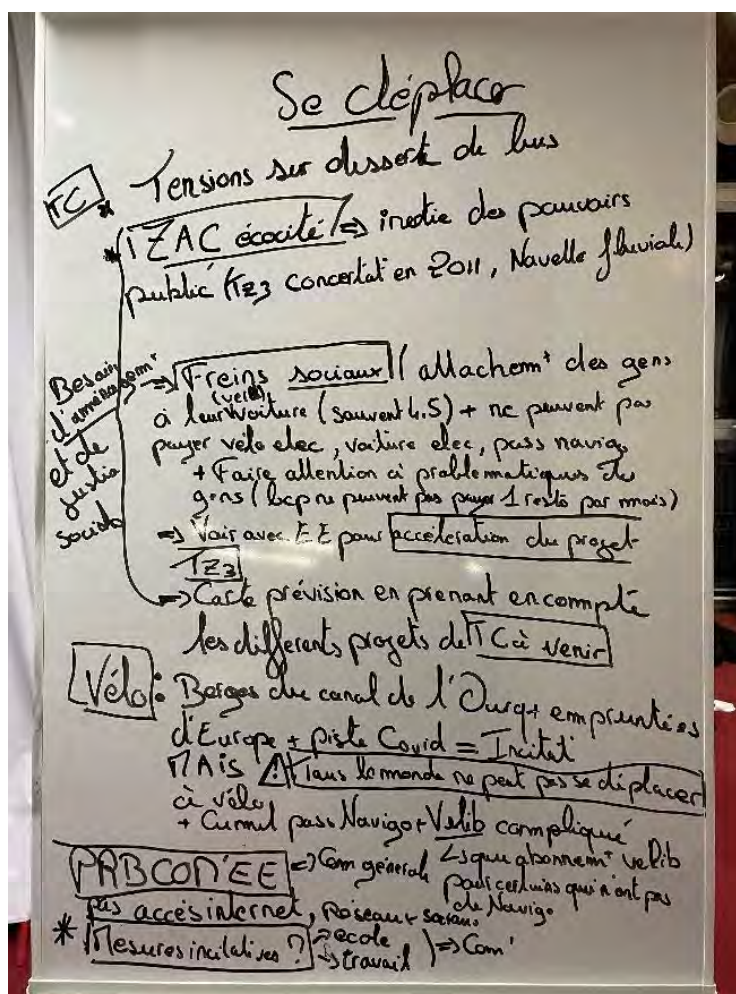
Parmi les **forces et opportunités du territoire**, les participants ont mentionné :

- que le territoire est plutôt bien doté en transports en commun en proximité de Paris ;
- les berges du canal de l'Ourcq = une des pistes cyclables les plus empruntées d'Europe ;

- les nombreuses coronapistes à Pantin, très pratiquées, qui peuvent être prolongées dans le territoire d'Est Ensemble.

Pistes, idées, recommandations formulées par les participants :

- Informer davantage les citoyens, communiquer sur le territoire, à propos des enjeux air-climat-énergie en général et de l'impact des modes de déplacement plus spécifiquement, sachant qu'une partie de la population n'est pas sur les réseaux sociaux, n'a pas Internet, ni de smartphone => affichage papier + radio + TV, etc.
- Mesures incitatives pour augmenter l'usage des transports en commun, par exemple prise en charge par Est Ensemble d'une partie du pass Navigo
- Mesures incitatives pour augmenter l'usage du vélo (et sa démocratisation) : campagnes dans les établissements scolaires pour encourager les jeunes à se déplacer en vélo, en lien avec la Région (pour les lycées) et le Département (pour les collèges), l'Education Nationale + aides à la location de VAE ?



Thématique « se loger et travailler »

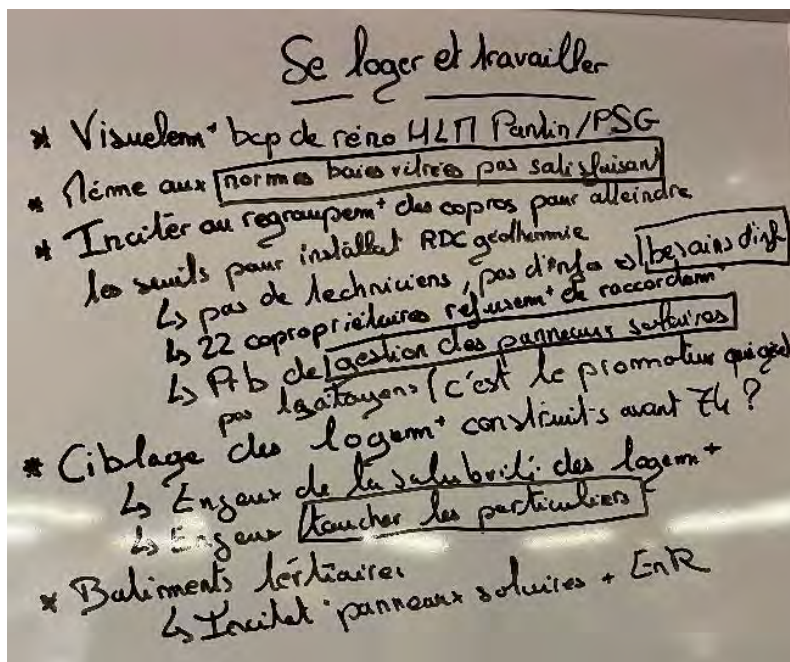
Les participants ont mentionné les **difficultés** suivantes :

- une superficie en baies vitrées trop importante dans les constructions neuves, à l'origine d'un gaspillage énergétique l'hiver et d'une surchauffe des habitations lors des fortes chaleurs l'été => comment Est Ensemble pourrait sensibiliser à ce problème ? Prescriptions architecturales dans le PLUi ?
- une réelle difficulté à se chauffer par la géothermie pour les particuliers. Il faut mobiliser un nombre élevé de propriétaires (30 dans le neuf et 20 dans l'ancien) pour avoir accès à cette source d'énergie. Des « apéro copro » ont été organisés à Pantin, des ménages sont intéressés

mais ils se heurtent à la question de la masse critique. La possibilité de recourir à la géothermie semble limitée pour eux => comment Est Ensemble pourrait favoriser les regroupements de propriétaires et copropriétaires pour y prétendre ? comment mieux informer les habitants sur les dispositifs existants ?

Parmi les **forces et opportunités du territoire**, les participants ont mentionné :

- des opérations de rénovation énergétique visibles, au moins en « façade », notamment à Pantin avec de l'isolation par l'extérieur de nombreux bâtiments ;
- un potentiel élevé d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments tertiaires et administratifs => une opportunité pour les collectivités notamment d'être exemplaires sur ce sujet + une capacité de production locale d'énergies renouvelables.



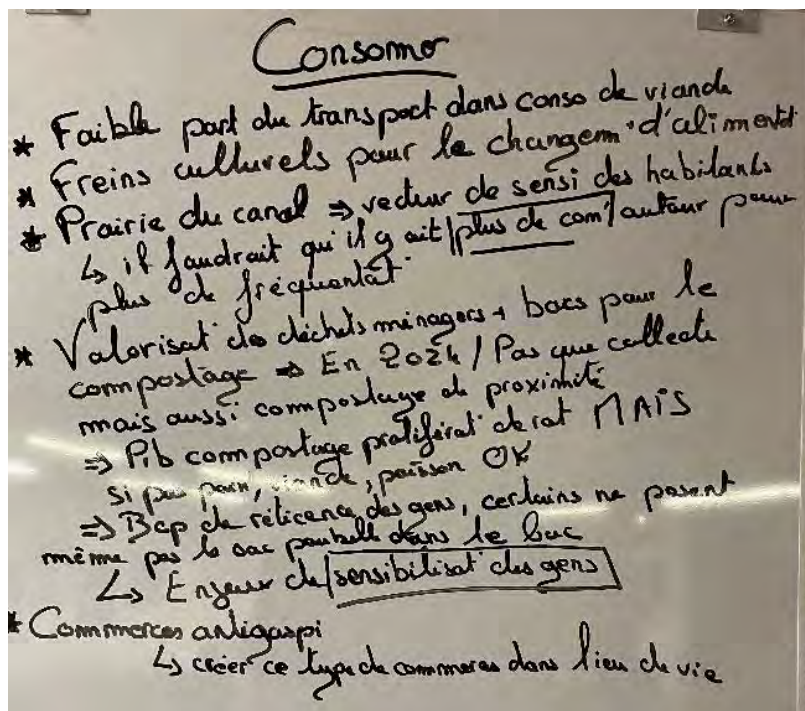
Thématique « Consommer »

Les participants ont mentionné les **difficultés** suivantes :

- freins culturels à l'alimentation végétarienne ;
- freins au compostage en raison de la peur de la prolifération des rats et autres indésirables (souris) ;
- tri des déchets mal effectué en raison d'un manque de connaissance des habitants, des habitudes qui n'ont pas été prises.

Les participants ont mentionné des **forces et opportunités du territoire**, formulé des **pistes d'action** :

- partenariats à tisser + visibilité à donner aux actions de sensibilisation aux circuits alimentaires, à l'anti-gaspillage, etc., en lien avec des associations locales comme la Sauge, des commerces...couvrir tout le territoire avec des commerces anti-gaspillage
- la Prairie du Canal à Bobigny, qui fonctionne surtout l'été = outil de sensibilisation à l'agriculture urbaine, proposant des ateliers « entretien des jardins », etc. => plus en parler/communiquer autour des actions proposées ? (« chouette endroit au bord du canal »)
- prévoir des campagnes de sensibilisation et de formation pour améliorer le tri des déchets, incluant le compostage.



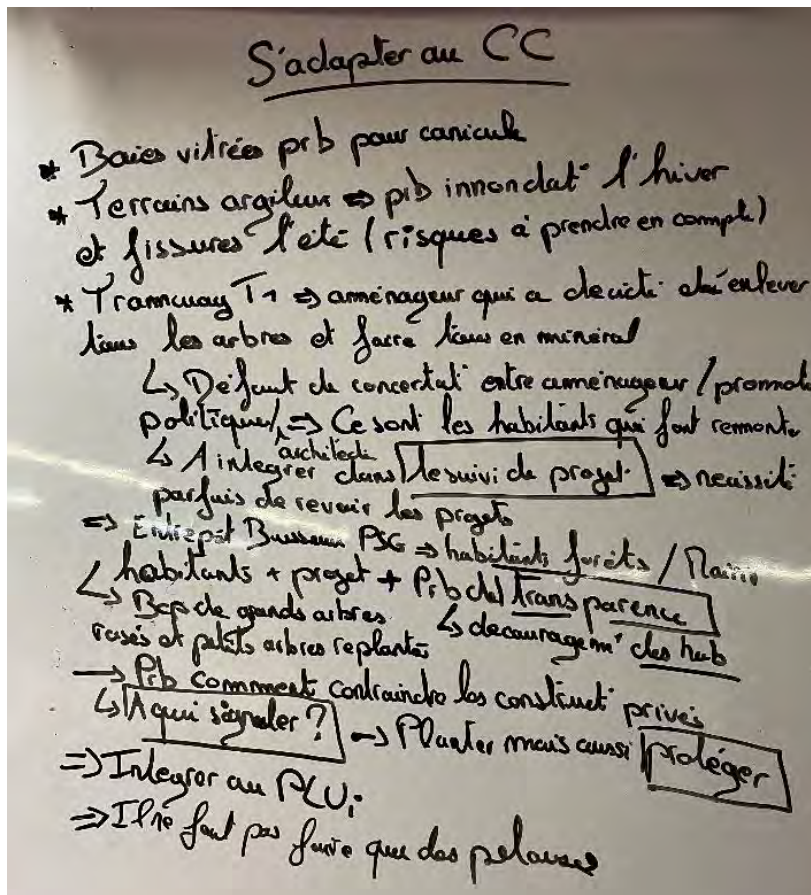
Thématique « S'adapter au changement climatique »

Les participants ont mentionné les **difficultés** suivantes :

- un territoire trop urbanisé avec peu d'espaces verts, un fort risque d'îlots de chaleur urbains (ICU), ce qui ne donne pas envie de sortir lors des fortes chaleurs/canicules. Cas du Pré-Saint-Gervais, une des communes les plus denses de France avec très peu d'espaces verts ;
- la pédologie locale : la terre est argileuse, ce qui crée des phénomènes de flaques et de crevasses, visibles dans les jardins privés ; les bâtiments, même neufs, ont tendance à bouger et on se demande comment cela va évoluer sur le moyen et long terme ;
- constat d'une forte tendance à couper les arbres dans le cadre des projets d'aménagement, cf pour le projet d'extension du tramway T1 à Noisy-le-Sec où il y a eu la mise en place d'une pétition pour éviter un aménagement minéral et la coupe des arbres existants. « *Ok pour faire circuler des tramways, mais dans d'autres conditions* » ;
- par rapport à la coupe des arbres, défaut de concertation entre les aménageurs, les architectes et les politiques d'Est Ensemble : « *la vision à moyen terme ne doit pas empêcher de penser aux enjeux immédiats* ». Pour éviter les coupes d'arbres, il faut intervenir en amont de la phase de construction, mettre en place une méthodologie.

Les participants ont formulé des **propositions et recommandations** :

- Identifier les mécanismes pour éviter la coupe de grands arbres lors des nouveaux projets. Par exemple, imposer de construire en fonction des arbres : on laisse les arbres et on construit en fonction de ceux-ci.
- Pouvoir re-interroger des projets mis en œuvre et conçus à une époque où les enjeux environnementaux n'étaient pas considérés prioritaires
- Planter des nouveaux arbres, mais surtout conserver les arbres existants, notamment dans les quartiers d'habitat privé => action à intégrer au PLUi, dans un cahier des prescriptions architecturales, paysagères, environnementales par exemple.



6. Présentation des prochains rendez-vous de la concertation

Interventions de Cosima MALANDRINO et d'Alain ROTBARDT pour présenter les prochains rendez-vous de la concertation, le site web de la concertation et la possibilité de faire des débats d'initiative citoyenne entre amis, collègues, en famille, dans une classe d'école. Ces débats peuvent être aussi organisés par une association ou une collectivité (par exemple un conseil citoyen ou un conseil des jeunes). Les garants CNDP rappellent la présence en ligne d'un kit très simple pour rendre compte de ces réunions et également celle d'une vidéo de 20 mn pour expliquer ce type de débat.

PCAET Est Ensemble
Compte-rendu
Réunion territoriale n°2 – 10/11/2022

Objet	Réunion territoriale – Concertation dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Lieu	Espace Marcel Chauzy, Esplanade Claude Fuzier, Bondy
Date de la réunion	10 novembre 2022
Rédigé par	Nolwenn SMITH et Cécile ALTABER

ORGANISATEURS-ANIMATEURS-GARANTS

Nom Prénom	Fonction	Organisation
ALTABER Cécile	Consultante – Directrice d'études	Acadie
FAVE Ghislain	Chef de projet	SUEZ
SMITH Nolwenn	Ingénieur de projet stagiaire	SUEZ
DUTHEL Eloïse	Chargée de mission énergie et climat	Est Ensemble – DEEU
ASTIER Laura	Chargée de mission transition écologique	Est Ensemble – DEEU
RAGUSA-BARTOLONE Véronique	Directrice de l'Environnement et l'Ecologie urbaine	Est Ensemble
CAMARA Smaïla	Vice-président d'Est Ensemble chargé de la transition écologique, des parcs et de la nature en ville, conseiller municipal à Bondy	Est Ensemble, Bondy
ROTBARDT Alain	Garant	CNDP

PARTICIPANTS

Participation de **17 personnes** habitant sur le territoire d'Est Ensemble, dont un membre de la Convention citoyenne pour le climat. Plusieurs participants sont membres d'une association locale (Bondy Ecologie). Des élus de la Ville de Bondy ont également participé aux échanges.

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION DE LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET D'EST ENSEMBLE
2. PRESENTATION DES FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE
3. PRESENTATION DES ELEMENTS SPECIFIQUES AUX ENJEUX THEMATIQUES ET ECHANGES SOUS FORME DE QUESTIONS-REponses AVEC LES PARTICIPANTS
4. PRESENTATION DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

PIECES JOINTES

Support de présentation diffusé en réunion.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

1. Présentation de la co-construction du PCAET d'Est Ensemble

Intervention de Smaïla CAMARA, vice-président d'Est Ensemble en charge de la transition écologique et conseiller municipal à Bondy, pour présenter le contexte du PCAET et de la concertation.

Intervention de Véronique RAGUSA-BARTOLONE pour compléter cette présentation du contexte de la révision du PCAET et de la concertation.

Intervention d'Alain ROTBARDT pour présenter le rôle de la CNDP dans le processus de concertation du public dans le cadre de la révision du PCAET.

Intervention de Cécile ALTABER pour présenter les objectifs des réunions territoriales et les quatre thématiques abordées.

2. Présentation des forces et faiblesses du territoire

Interventions de Ghislain FAVE et Cécile ALTABER pour présenter les forces et faiblesses du territoire.

3. Réactions des participants aux premiers éléments de diagnostic

Les participants ont regretté que le diagnostic ait été fait sur l'année 2018 et non des années plus récentes (2020 ou 2021), ce qui aurait permis de tenir compte de certains épisodes récents (canicule cet été, etc.).

Certains ont exprimé ne pas comprendre pourquoi un nouveau PCAET est en cours d'élaboration, alors qu'un PCAET a déjà été établi récemment et qu'il s'agit plus désormais de mettre en œuvre les actions et d'investir que de produire de nouveaux diagnostics et constats. Véronique RAGUSA-BARTOLONE a précisé qu'il s'agissait d'une révision du PCAET, donc d'une continuation et d'une intégration des nouveaux objectifs nationaux et internationaux (comme atteindre la neutralité carbone à horizon 2050). Elle a également signalé l'évaluation du PCAET de 2017, réalisée à mi-parcours, qui indique que 68% des fiches actions sont mises en œuvre ou terminées. Alain Rotbardt (CNDP) a précisé qu'un bilan des actions entreprises pouvait être consulté dans le dossier de concertation, notamment disponible sur internet.

Christelle LE GOUALLEC, vice-présidente d'Est Ensemble chargée des mobilités et des transports et conseillère municipale de Bondy, est intervenue pour signaler que le travail réalisé dans le cadre de la révision du PCAET lui sert directement à travailler sur le PLM (plan local des mobilités).

Des participants ont exprimé leur volonté de voir installée une nouvelle borne AirParif' au niveau du pont de Bondy, à l'ouest de l'autoroute, où passe une série d'axes routiers : la borne de captage actuelle est installée dans le parc de la Bergère, ce qui fausse les données sur la qualité de l'air, sachant que Bondy reçoit des polluants et particules fines du fait de l'intense circulation automobile. Eloïse DUTHEL a précisé qu'une étude sur le réaménagement du pont de Bondy a été réalisée et qu'un capteur situé en bord de RN2 est installé sur le territoire d'EE.

4. Présentation des éléments spécifiques aux enjeux thématiques et échanges sous forme de questions-réponses avec les participants

Intervention de Cécile ALTABER pour présenter les règles à respecter par rapport aux échanges sous forme de questions-réponses pour chacun des thèmes présentés.

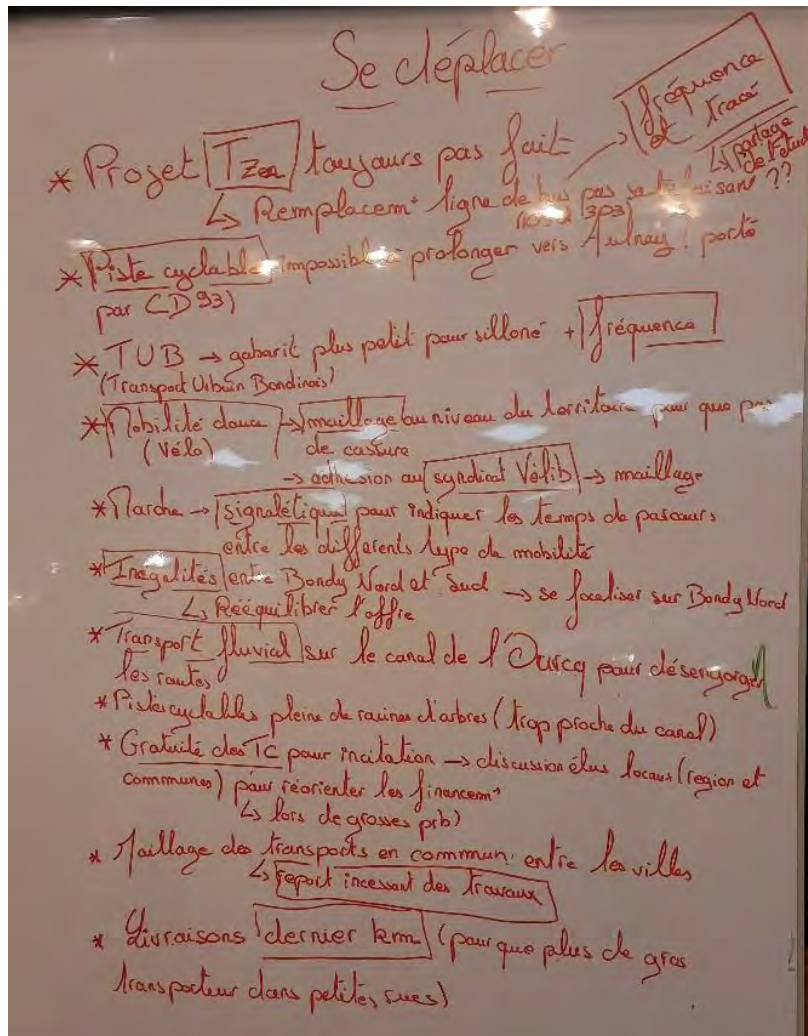
Les participants ont réagi aux enjeux présentés pour chacune des 4 thématiques. Leurs réactions et propositions ont été recueillies sur paperboard par Eloïse DUTHEL et Laura ASTIER.

Thématique « se déplacer »

Les participants ont mentionné les **difficultés** et formulé les **propositions** suivantes :

- En ce qui concerne les **transports en commun** :
 - Le projet TZen a été encore repoussé et les travaux n'ont pas commencé (ils devraient démarrer en 2028), les bus de remplacement (ex : ligne 147) sont bondés et la fréquence irrégulière. Des participants interpellent la collectivité à propos des moyens à mettre en œuvre pour améliorer la situation et font référence aux bus articulés, dont la capacité est plus grande. Des bus articulés allant jusqu'au tramway ou au métro offriraient pour eux une solution.

- Réaction de la vice-présidente d'Est Ensemble chargée des mobilités et des transports : Est Ensemble a réalisé une étude sur les bus pour les 9 communes qui a été récemment présentée à Ile-de-France Mobilités ; du point de vue de la faisabilité technique, il n'est pas possible de faire circuler des bus articulés sur la voie qu'empruntera le TZen.
- Un problème de régulation du trafic des bus a été souligné : il arrive fréquemment que 2 bus de la même ligne se suivent, après une longue attente pour les usagers (du fait notamment des embouteillages).
- De grandes disparités sont constatées à l'échelle de l'EPT et entre les quartiers en termes d'offre de transports en commun (cf carte du territoire avec la zone centrale « blanche ») => **il faudrait travailler à un rééquilibrage de l'offre**. Véronique RAGUSA-BARTOLONE indique qu'un travail de lobbying auprès d'Ile-de-France Mobilités et qu'une mobilisation collective sont nécessaires.
- Proposition pour augmenter la part modale des transports en commun : **négoier avec la Région la gratuité des transports en commun lors des épisodes de pénurie de carburant**.
- Pour les liaisons intra-urbaines à Bondy :
 - les bus n'ont ni un gabarit ni une fréquence adaptée => EE pourrait négocier avec la RATP un **gabarit inférieur**, ce qui permettrait aux bus de circuler plus facilement dans certains quartiers et peut-être d'augmenter la fréquence de passage ;
 - les écarts de situation en ce qui concerne la desserte en bus sont importants entre Bondy Nord et Bondy Sud.
- Pour les liaisons en transports en commun entre les communes d'EE (et entre communes du 93) : les trajets sont particulièrement difficiles, il faut changer de bus à plusieurs reprises, il est souvent plus efficace de passer par Paris.
- En ce qui concerne les **modes actifs** :
 - Il serait utile d'installer des **panneaux signalant différents points d'intérêt sur le territoire d'EE** (services publics, parcs, canal...) **et les temps d'accès pour s'y rendre à pied, à vélo, en voiture, en transports en commun...** ce qui pourrait inciter à avoir recours aux modes actifs.
 - Pour développer la marche, il faudrait **installer des bancs et des arbres, veiller à l'état des trottoirs, à la présence d'ombre (zones de fraîcheur)**.
 - Le maillage en pistes cyclables à l'échelle d'EE est incomplet, ce qui engendre une discontinuité du réseau (des pistes s'arrêtent puis recommencent) => **le réseau cyclable à l'échelle communautaire est à compléter**.
 - EE pourrait adhérer au syndicat de Vélib' : **l'offre Vélib'** existe à Paris et en petite couronne, elle pourrait s'étendre **à l'échelle des 9 communes** d'EE (pas présente à Bondy aujourd'hui).
- En ce qui concerne les déplacements en général et le **transport de marchandises** en particulier :
 - Une grande réflexion sur la logistique du **dernier kilomètre** est jugée nécessaire => aller vers des **modes plus vertueux pour le transport de marchandises, les livraisons ? Des véhicules plus petits, encombrant moins les voies, moins ou pas polluants ?**
 - Parmi les **forces et opportunités du territoire**, les participants ont mentionné le **canal de l'Ourcq** et ses berges/abords. Grâce au canal, le temps de trajet de Bondy à Jaurès est de 45min à vélo et avec la navette fluviale, contre 1h et plus en transports en commun) :
 - **la navette fluviale estivale pourrait être généralisée et développée** (avec une bonne capacité d'accueil) tout au long de l'année, sachant que de nombreuses constructions voient le jour aux abords du canal, cela permettrait notamment de désengorger la RN3 ;
 - **il faudrait rendre les berges plus praticables à vélo**, aujourd'hui par exemple la portion cyclable à Bondy pose problème à cause des racines d'arbre. L'été ces pistes sont très pratiquées, si on les rendait plus sûres, on pourrait très certainement augmenter la part des déplacements faits à vélo au quotidien.



Thématique « S'adapter au changement climatique »

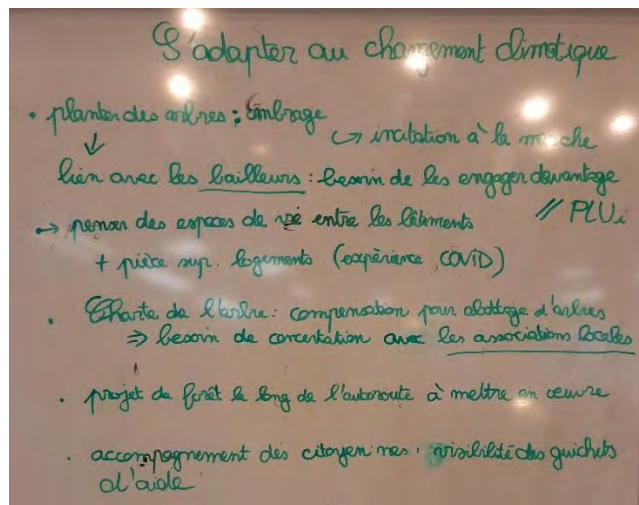
Les participants ont mentionné les **problématiques** suivantes :

- il y a peu d'espaces verts dans le territoire et il existe d'importantes disparités entre les communes en la matière (certaines sont particulièrement carencées) ;
- constat d'une tendance à détruire les arbres, dans un territoire déjà très densément peuplé et urbanisé ;
- certains bailleurs ne font pas suffisamment d'efforts pour offrir des espaces verts aux résidents
=> [voir comment agir en la matière avec le PLUi](#).

Parmi les **forces et opportunités du territoire**, les participants ont mentionné :

- La « **Charte de l'arbre** » de Bondy, outil essentiel pour conserver le patrimoine arboré du territoire, éviter l'abattage systématique des arbres lors des projets d'aménagement/immobiliers et prévoir des compensations le cas échéant (plantation de 2 arbres quand on en détruit un). Des participants ont souligné que la concertation entre élus, agents, associations et conseils de quartier pour examiner chaque projet amenant à détruire des arbres est essentielle et que l'outil, pour être efficace, ne peut être détaché de sa gouvernance. Les participants ont également exprimé leur souhait que des arbres soient plantés dans le territoire. A ce sujet, Smaila CAMARA a signalé qu'un Plan Arbres, proposition émanant de la Convention citoyenne pour le climat, est progressivement mis en place par Est Ensemble (en tenant compte des contraintes techniques liées au passage des réseaux et canalisations notamment).

- Le **projet de forêt urbaine** au niveau du chemin latéral, le long de l'autoroute, pour capter les polluants doit être poursuivi. Véronique RAGUSA-BARTOLONE a signalé qu'il était à l'étude.



Thématique « Se loger et travailler »

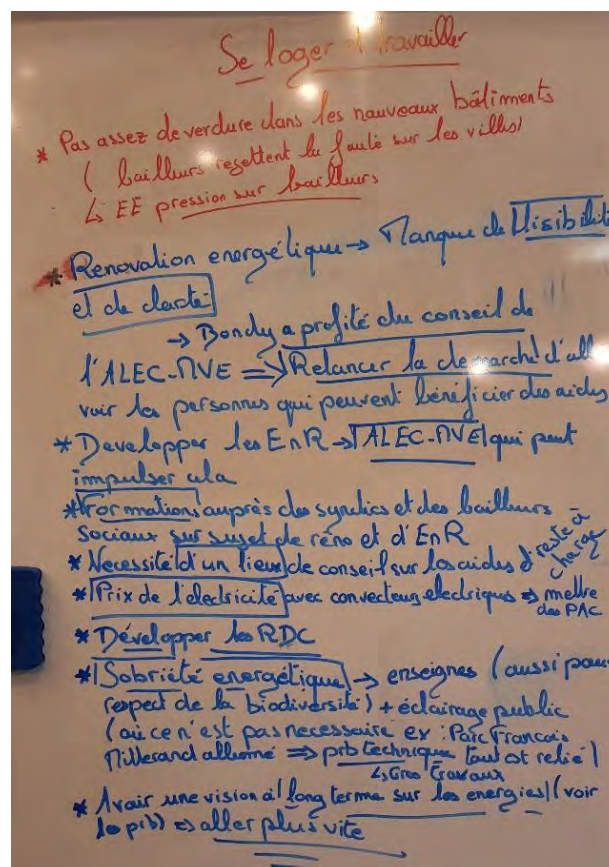
Les participants ont mentionné les **problématiques** suivantes et formulé les **propositions** suivantes :

- Un participant exprime avoir l'impression que les bailleurs (sociaux) ne se préoccupent plus des conditions de logement et de vie des locataires : dans les quartiers d'habitat collectif, il y a de moins en moins d'espaces prévus pour les enfants, de verdure, de fraîcheur...
- Un participant s'étonne que l'on construise aujourd'hui en masse, notamment le long du canal de l'Ourcq, comme on l'a fait dans les années 1970, en prévoyant peu d'espaces verts, extérieurs, en ne prévoyant pas un espace en plus dans les logements. D'après lui il faudrait tenir compte de l'expérience de la crise sanitaire et des confinements, du développement du télétravail, du réchauffement climatique...
- Dans les quartiers d'habitat individuel, constat d'un intense démarchage téléphonique pour l'isolation et la rénovation énergétique des logements. Pour le particulier, il est difficile de savoir vers qui se tourner/à qui faire confiance => **il faudrait qu'une cellule d'Est Ensemble travaille à une meilleure lisibilité des offres, pilote et réglemente. Dans les villes, un point d'accueil/lieu de conseil sur les aides et dispositifs existants pour la rénovation énergétique serait utile.** Les plateformes actuelles sont vues comme poursuivant l'objectif de remonter le plus grand nombre de projets possible et non d'orienter les particuliers et entreprises ;
- **Il faudrait proposer des formations aux enjeux de la transition énergétique aux bailleurs, aux syndicats, associations de locataires, etc. ;**
- Le passage au tout électrique inquiète et pose problème actuellement avec la hausse des prix de l'électricité. Un participant (en charge de la gestion urbaine de proximité à Bondy) a fait part de sa gêne à ce sujet, après avoir lui-même encouragé des particuliers à abandonner le fioul au profit de l'électrique pour le chauffage de leur logement. Un autre participant a exprimé son impression qu'en France, on manque d'une vision de long terme et qu'on a tendance à hésiter au sujet des modes de chauffage à privilégier et des choix stratégiques à faire dans ce domaine : il y a 10 ans on parlait du tout électrique, maintenant on parle des pompes à chaleur, des énergies renouvelables (panneaux solaires), des récupérateurs d'eau... Certains pays ont beaucoup développé le solaire, la France semble s'y intéresser davantage depuis peu. Il n'y a pas de ligne claire sur le long terme sur le chauffage en France. Véronique RAGUSA-BARTOLONE, en réaction à la première intervention, a indiqué qu'il faut tenir compte du type de chauffage électrique et du type de logement à chauffer : les convecteurs sont obsolètes, alors que les pompes à chaleur qui fonctionnent à l'électricité ont de très bonnes performances ;
- En dépit des aides existantes (ex : ANAH), le reste à charge des rénovations est trop important pour de nombreux ménages => **des aides des villes et/ou d'Est Ensemble paraissent nécessaires ;**

- Des participants constatent que des bâtiments fermés la nuit, des vitrines, restent éclairés, ce qui induit un gaspillage d'énergie et une pollution lumineuse. Cas d'un parc fermé la nuit à Bondy et pourtant éclairé, à cause d'un problème de branchement électrique (si on éteint l'éclairage public dans le square, cela vaut pour l'ensemble du quartier, il faudrait refaire une réseau électrique global) ;

Parmi les **forces et opportunités du territoire**, les participants ont mentionné :

- L'**association ALEC MVE** (Agence Locale de l'Énergie et du Climat – Maîtrise Votre Énergie) qui donne des conseils aux particuliers au sujet des énergies et assurera des permanences une fois par mois sur le territoire (au nord de Bondy) à partir de janvier 2023. Dans le contexte du renchérissement des coûts de l'énergie, l'adhésion des villes d'Est Ensemble à MVE paraît primordiale aux participants. Avec les permanences, il sera par exemple possible d'accompagner des copropriétés en situation de précarité énergétique (dispositif « Chauffe Copro »), etc. ;
- L'important **potentiel de production d'ENR** (énergies renouvelables) du territoire, avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, etc. MVE peut fournir des conseils techniques ;
- Les **réseaux de chaleur** de chaque ville sont à développer et compléter, jusqu'à prendre en compte les nouvelles constructions, avec des mix énergétiques à faire évoluer pour prendre en compte la géothermie ;
- Dans le cadre des projets de renouvellement urbain (ANRU), les étiquettes énergétiques des logements dans le parc social ont été nettement améliorées, mais il y a encore beaucoup à faire pour le logement privé.



Thématique « Consommer »

Les participants ont mentionné les **difficultés** et formulé les **propositions** suivantes :

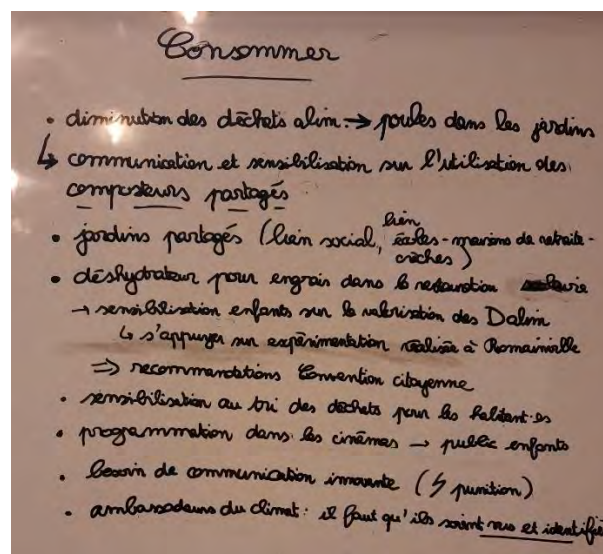
- les composteurs sont peu et souvent mal utilisés ⇒ des articles dans les journaux municipaux et communautaires sur le compost, pour expliquer la valorisation des déchets alimentaires,

pourraient être utiles + on pourrait offrir une poule à chaque foyer pour réduire les déchets ménagers collectés ;

- les cinémas d'Est Ensemble pourraient projeter des films sur le tri et l'économie circulaire pour éduquer petits et grands ;
- les écoles pourraient éduquer les enfants au tri des déchets et à l'antigaspiillage.

Parmi les **forces et opportunités du territoire**, les participants ont mentionné :

- L'expérimentation de jardins partagés à Bondy, grande réussite d'après les participants, permettant de renforcer le lien social, de sensibiliser aux enjeux d'une alimentation saine (scolaires et personnes en maison de retraite reçus), de maintenir de la pleine terre ;
- Certains projets dans des écoles, comme l'acquisition de déshydrateurs, permettent de sensibiliser les enfants aux enjeux de la réduction et de la valorisation des déchets alimentaires.



En fin de réunion, une participante a exprimé le besoin d'une communication innovante pour les comptes-rendus de la concertation et les documents du PCAET, afin de toucher le public le plus large possible, en particulier ceux qui ne sont pas familiers avec le numérique. Alain ROTBARDT (CNDP) a signalé qu'Est Ensemble avait choisi la Journée Mondiale du Climat, le 8 décembre, comme date du dernier atelier de cette deuxième phase de concertation et qu'une présentation des 1ères conclusions de la concertation avait été proposée par les garants aux équipes d'Est Ensemble.

5. Présentation du kit pour les débats d'initiative citoyenne

Intervention d'Alain ROTBARDT pour présenter le kit pour les débats d'initiative citoyenne, dont peuvent se saisir en particulier les associations, et présentation des prochaines étapes de la concertation.

PCAET Est Ensemble
Compte-rendu
Réunion territoriale n°3 - 14/11/2022

Objet	Réunion territoriale – Concertation dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Date de la réunion	14 novembre 2022
Lieu	Salle du conseil de l’hôtel de Territoire d’Est Ensemble 100 avenue Gaston Roussel - 93063 Romainville
Rédigé par	Nolwenn SMITH et Cécile ALTABER

ORGANISATEURS-ANIMATEURS-GARANTS

Nom Prénom	Fonction	Organisation
ALTABER Cécile	Consultante – directrice d’études	Acadie
LEVEQUE Baptiste	Ingénieur de projet	SUEZ
SMITH Nolwenn	Ingénieure de projet stagiaire	SUEZ
MALANDRINO Cosima	Chargée de mission économie circulaire et climat	Est Ensemble - DEEU
JANNETEAU Carole	Chargée de mission adaptation et sensibilisation	Est Ensemble - DEEU
EUSTACHE Marie-Claire	Garante	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

PARTICIPANTS

Participation de **4 personnes** : 1 homme et 1 femme habitant aux Lilas, impliqués dans des associations environnementales dont le collectif de sauvegarde des arbres des Lilas ; 1 homme réalisant une thèse sur l’économie circulaire ; 1 membre de la Convention citoyenne pour le climat habitant à Montreuil. Un des participants est parti avant la fin de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION DE LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET D’EST ENSEMBLE
2. PRESENTATION DES FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE
3. REACTIONS DES PARTICIPANTS AUX PREMIERS ELEMENTS DE DIAGNOSTIC
4. PRESENTATION DES ELEMENTS SPECIFIQUES AUX ENJEUX THEMATIQUES ET ECHANGES SOUS FORME DE QUESTIONS-REPONSES AVEC LES PARTICIPANTS

PIECES JOINTES

Support de présentation diffusé en réunion.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

1. Présentation de la co-construction du PCAET d’Est Ensemble

Intervention de Carole JANNETEAU pour présenter le contexte du PCAET et de la concertation.

Question d'un participant sur la soumission d'observations sur le site de la concertation : deux observations ont été soumises mais ne semblent pas avoir été reçues. Réponse de Carole JANNETEAU : Est Ensemble va vérifier la bonne réception des observations.

Intervention de Madame Marie-Claire EUSTACHE pour présenter le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans ce processus de concertation du public dans le cadre de la révision du PCAET.

Demande de précisions d'un participant quant au rôle de la CNDP et à son indépendance.

Remarque d'un participant sur le manque de représentation significative de la population d'Est Ensemble et du manque de communication sur la concertation au niveau de la ville des Lilas. Réponse de Cosima MALANDRINO : Est Ensemble a transmis toutes les informations aux services communication des neuf villes d'Est Ensemble.

Remarque d'un participant, membre de la convention citoyenne : il y avait eu une idée de « Cité du Climat », qui serait un lieu d'information et de sensibilisation sur les sujets environnementaux.

Intervention de Marie-Claire Eustache pour rappeler l'existence des kits de débat d'initiative citoyenne.

Intervention de Cécile ALTABER pour présenter les objectifs de la réunion.

2. Présentation des forces et faiblesses du territoire

Interventions de Baptiste LEVEQUE et Cécile ALTABER pour présenter les forces et faiblesses du territoire.

3. Réactions des participants aux premiers éléments de diagnostic

L'étude sur les îlots de chaleur urbain (ICU) a été fortement appréciée par certains participants.

Les disparités entre communes en termes de surface d'espaces verts par habitant ont été mentionnées par les participants.

Certains participants ont insisté sur la nécessité de protéger les forces et atouts du territoire et de ne pas se concentrer uniquement sur les secteurs pour lesquels la situation peut être alarmante et les vulnérabilités fortes : [les espaces verts et autres zones où le risque d'ICU est faible ou modéré sont à sanctuariser](#). Certains participants ont manifesté leur volonté de prioriser la sauvegarde du peu de zones de fraîcheur existantes sur le territoire d'Est Ensemble, tandis que d'autres ont exprimé le besoin de compromis entre préservation des espaces verts et végétalisation des zones urbaines. Cécile ALTABER a souligné que préserver les zones à faible risque d'ICU et rafraîchir, via la végétalisation par exemple, les zones à fort risque d'ICU n'était ni antinomique ni incompatible, au contraire.

Deux participants ont soulevé la question de la **classification des espaces verts du territoire d'Est Ensemble dans le PLUi** (notamment aux Lilas) : un grand nombre n'est pas classé en zone N, notamment le parc Lucie Aubrac, le glacis du fort de Romainville etc. Le parc Lucie Aubrac n'a pas été retenu pour y créer une zone « Zéro artificialisation nette » (ZAN), le square Jean Jaurès, fermé du fait de mouvements de terrain, va être en partie artificialisé (construction de logements), le glacis du Fort de Romainville (sachant que le Fort est un noyau secondaire de la trame verte) ne bénéficie d'aucun classement ou protection, la forêt de la corniche des Forts non plus. [Un participant demande à ce que le PCAET sanctuarise les espaces verts existants et autres zones à faible risque d'ICU, en lien avec le PLUi](#).

Carole JANNETEAU a précisé que le plan d'action du PCAET pourrait contenir une action de révision du PLUi visant à sanctuariser les espaces verts existants et autres zones à faible risque d'ICU.

Un autre participant a soulevé le dilemme entre le besoin de construire de nouvelles infrastructures et équipements (gymnases, écoles...), de nouveaux logements et l'enjeu de la préservation des espaces verts. Le jeu des forces est la plupart du temps en défaveur de la préservation des espaces verts. Il observe qu'aux Lilas l'urbanisation rogne toujours plus sur le peu de parcelles non bâties qui reste. Il observe également une tendance à ne pas replanter lorsque des arbres ont été abattus, du fait des contraintes techniques liées au passage des fluides, etc. Il insiste sur l'importance de la veille citoyenne pour la protection des arbres et des espaces verts à Est Ensemble, sachant qu'aux Lilas, on est à 2,4 m² d'espaces verts par habitant. Carole JANNETEAU a précisé qu'Est Ensemble avait mis en place un « fonds arbre » et comptait planter 10 000 arbres, dont 400 d'ici à mi-février 2023.

Un participant a proposé le croisement de la carte des ICU avec celle des projets immobiliers prévus (et leur programmation), ainsi qu'un recoupement de la carte des ICU avec celle des zones N du PLUi. Cela permettrait d'identifier les espaces verts non classés en zone N et les autres zones de fraîcheur qui sont les plus menacés par les projets d'urbanisation actuels, complétant l'analyse des enjeux de sauvegarde des espaces verts. Ce participant a également proposé que la carte des ICU soit actualisée, en tenant compte des données de température de 2022, année qui a été particulièrement chaude. Autre proposition : ajouter les périmètres des secteurs récemment (ré)aménagés sur la carte des ICU et y mener des campagnes pour relever la température. Carole JANNETEAU a signalé la nécessité de prendre le temps de traiter et d'interpréter les données existantes avant de les actualiser, de les traduire en actions à mener et projets à lancer. Par ailleurs, elle a précisé que dans le cadre de l'étude sur les îlots de chaleur urbains, une campagne de mesure a été réalisée en 2021, qui n'a certes pas été une année particulièrement chaude mais durant laquelle d'importants écarts de température ont été constatés. Enfin, pour les croisements et superpositions proposés, qui permettraient de tirer des enseignements, de formuler des alertes, etc., le sujet est à voir avec le service SIG d'Est Ensemble.

Un participant a mis en avant la responsabilité des élus face aux risques climatiques, alors que la densification du territoire se poursuit.

4. Présentation des éléments spécifiques aux enjeux thématiques et échanges sous forme de questions-réponses avec les participants

Les participants ont réagi aux enjeux présentés pour chacune des 4 thématiques.

Thématique « Se déplacer »

Les participants ont mentionné les **difficultés** et partagé les **réflexions** suivantes :

- Une part importante du trafic est liée aux flux de personnes habitant loin de Paris qui traversent le territoire d'EE pour se rendre à leur lieu de travail => comment réduire la déconnexion entre lieux de résidence et lieux de travail ? ;
- La voiture est souvent bien plus rapide et plus pratique que les transports en commun pour se déplacer, notamment entre communes, de banlieue à banlieue, et même au sein de grandes communes comme Montreuil ou Pantin ;
- Il est aujourd'hui très compliqué de se déplacer sans voiture à Est Ensemble lorsqu'on a une mobilité réduite (personnes âgées ou ayant un handicap physique, jeunes enfants) ;
- L'offre de commerces et de services de proximité est disparate selon les communes d'EE => [si elle était plus dense et homogène, cela favoriserait le recours à la marche au quotidien, notamment pour les personnes âgées](#) ;
- Les accès aux écoles sont souvent peu sûrs, ce qui renforce encore l'usage de la voiture pour conduire les enfants à l'école ;
- Le territoire d'EE est marqué par d'importantes et nombreuses coupures urbaines, il n'est donc pas facile à traverser.

Parmi les **forces et opportunités du territoire**, et les **pistes de solution**, les participants ont mentionné :

- Un travail conséquent est à faire sur les [infrastructures de mobilité douce](#), sachant que les mentalités et comportements changent ce qui est encourageant ;
- Il est nécessaire de [développer les commerces de proximité essentiels](#) (boulangerie, pharmacie, etc.) afin que les personnes qui ont des difficultés à se déplacer puissent y avoir accès en 5 min à pied et moins ;
- Des [pedibus](#) pourraient être une solution pour le ramassage scolaire ;
- Le canal de l'Ourcq est un vrai atout pour le [transport fluvial de marchandises et de personnes](#).

Thématique « Se loger et travailler »

Les participants ont mentionné les **problématiques** suivantes :

- Les bâtiments tertiaires sont vides le soir et le week-end, leur remise en chauffe est très coûteuse ;
- La démolition de bâtiments pour ensuite en reconstruire est coûteuse en matériaux.

Parmi les **opportunités du territoire** et les **pistes de solution**, les participants ont mentionné :

- La **mixité des usages dans les bâtiments, notamment tertiaires**, qui pourrait permettre d'optimiser les températures et de faire des économies d'énergie. A coupler à une **production locale d'énergies renouvelables** (ex : solaire) ;
- Il faudrait **arrêter de construire en verre** car il s'agit d'un matériau très peu isolant ;
- Il faudrait **utiliser au maximum les bâtiments existants, réutiliser le béton** (cf. plus loin dans « consommer »), cependant la question des espaces où stocker le béton en attente de nouveaux usages se pose (geler du foncier pour cela n'est pas aisé en zone dense et dynamique).

Thématique « Consommer »

Les participants ont mentionné les **problématiques** et partagé les **réflexions** suivantes :

- En vue du passage au tri à la source, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, Il faut **professionaliser le compostage**, mais pour l'instant, il n'y aucune offre d'emploi sur l'Île-de-France - et donc Est Ensemble - pour les maîtres composteurs (tandis qu'il y en a beaucoup dans les autres régions françaises). **Est Ensemble pourrait proposer des séances de formation au compostage pour accompagner les collectifs citoyens**. Cosima MALANDRINO a précisé qu'Est Ensemble a la compétence de collecte et tri des déchets. Il revient par contre aux gros producteurs de choisir leur solution de collecte, ils peuvent néanmoins choisir Est Ensemble ;
- Il y a de nombreux problèmes de gestion des déchets au niveau des marchés, notamment à Montreuil : beaucoup de déchets de toutes sortes sont mélangés et l'espace est nettoyé au jet d'eau à haute pression, ce qui constitue un autre gaspillage des ressources. Ces marchés occasionnent également des congestions routières ;
- Il y a de nombreuses décharges sauvages et de déchets volants vis-à-vis desquels les participants estiment que rien n'est fait, il leur paraît important qu'une **éducation à la salubrité/propreté des jeunes existe** ;
- La problématique des résidus d'incinérateur : que deviennent-ils ? Sont-ils dangereux pour la santé ?
- **Construire en bois** est généralement une bonne solution mais la gestion durable des forêts est une problématique importante ;
- Il y a un enjeu important au niveau du foncier quant à la réutilisation des matériaux de construction : où stocker le béton ? est-il facile de le réutiliser et de le conserver ?
- En ce qui concerne l'alimentation, enjeu de sensibilisation et de communication puisque le territoire ne peut pas être autosuffisant : **il pourrait être intéressant d'aller vers plus de cuisines centrales et d'approvisionnement en circuits courts, de montrer aux enfants comment les plats sont préparés pour les sensibiliser aux enjeux d'une alimentation saine et durable**. De même, il pourrait être intéressant de montrer qui sont les producteurs derrière ces aliments préparés en cuisine. Cosima MALANDRINO a précisé que les projets d'agriculture urbaine sur le territoire d'Est Ensemble n'ont pas pour objectif de nourrir les populations mais bien de sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation saine et durable.

Parmi les **forces et opportunités** du territoire, les participants ont mentionné :

- Est Ensemble est un territoire très dynamique et en avance en matière de compostage et de traitement des déchets. La communication d'Est Ensemble sur le tri des déchets est jugée bonne et adaptée, faisant bien passer les grands messages ;
- Aux Lilas, selon l'étude réalisée par un des participants, 10% des ménages compostent leurs déchets, ce qui est une belle réussite mais laisse une importante marge de progression ;
- En matière de restauration collective, les participants soulignent que les fournisseurs ont fait d'importants progrès ces dernières années.

Thématique « S'adapter au changement climatique »

Les participants ont mentionné les **difficultés** et partagé les **réflexions** suivantes :

- Des couloirs de vent sont présents sur certains boulevards et axes à cause du type de construction et de la géographie (rues étroites encadrées par de hauts immeubles, plateaux, etc.) ;

- Les élus ont tendance à se féliciter de leur action « zéro-phyto » alors qu'il s'agit d'une obligation légale, le discours doit changer et surtout les actions doivent suivre ;
- Il faut arrêter de bétonner et bitumer les cours d'école, ce sont des endroits qui pourraient être facilement végétalisés. Carole JANNETEAU mentionne le dispositif des cours oasis et la possibilité d'obtenir des aides et subventions pour en développer.

Parmi les **forces et les opportunités** du territoire, les participants ont mentionné :

- La **biodiversité dite « ordinaire »** qui est encore présente sur tout le territoire d'Est Ensemble et est à **protéger**, l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts, qui va plus dans le sens du respect du vivant, et l'évolution du regard porté sur cette gestion ;
- La possibilité de s'inspirer d'une expérience à Vincennes de places **de parking à dalles perméables/enherbées** pour recréer des espaces où l'eau s'infiltrerait, limitant les phénomènes de lessivage des sols ;
- L'**éducation/la sensibilisation des plus jeunes à l'environnement** pourrait passer par des **cours d'école** moins bétonnés, une meilleure connaissance des sols, de leurs richesses et fonctionnement ;
- Il faut **encourager l'échange d'informations entre les citoyens** : « Est Ensemble » = être ensemble, le projet de « Cité du Climat » porté par la Convention citoyenne pour le climat porte l'ambition d'un lieu pour tous, de partage d'informations dans tous les sens, en (re)montée, en (re)descente, en transversalité/horizontalité. Carole JANNETEAU a précisé que la mise en œuvre de ce projet était en cours de réflexion.

PCAET et PLM d'Est Ensemble

Compte-rendu Atelier thématique « Se déplacer » du 17/11/2022

<i>Objet</i>	Atelier thématique « Se déplacer » – Concertation dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Plan local de mobilité (PLM)
<i>Date de la réunion</i>	17 novembre 2022
<i>Lieu</i>	Salle Sogeres 100 avenue Gaston Roussel - 93063 Romainville
<i>Rédigé par</i>	Nolwenn SMITH, Solenn DESVIGNES

ORGANISATEURS-ANIMATEURS-GARANTS

Nom Prénom	Fonction	Organisation
Girerd Guillaume	Chef de projet / co-gérant	Item
FAVE Ghislain	Chef de projet	SUEZ Consulting
SMITH Nolwenn	Ingénieure de projet stagiaire	SUEZ Consulting
MALANDRINO Cosima	Chargée de mission économie circulaire et climat	Est Ensemble
LE GOUALLEC Christelle	Vice-présidente, chargée des mobilités et des transports	Est Ensemble
URBAN Morgane	Chargée de mission déplacements	Est Ensemble
DEHEDIN Guillaume	Consultant concertation et communication	Aire Publique
DESVIGNES Solenn	Consultante concertation et communication	Aire Publique
ROTBARDT Alain	Garant	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
EUSTACHE Marie-Claire	Garante	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

PARTICIPANTS

Participation de **17 personnes** (v. détail de participants dans les sections qui synthétisent le travail en sous-groupes).

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION DE LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET ET DU PLM D'EST ENSEMBLE
2. PRESENTATION DES FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE
3. REACTIONS DES PARTICIPANTS AUX PREMIERS ELEMENTS DE DIAGNOSTICS
4. ECHANGES SOUS FORME DE METAPLAN AVEC LES PARTICIPANTS

PIECES JOINTES

Support de présentation diffusé en réunion

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

1. Présentation de la co-construction du PCAET d'Est Ensemble

Intervention de Mme Christelle LE GOUALLEC accueillant les participants et introduisant l'atelier.

Présentation du déroulé, des objectifs et des règles de bonnes conduites de l'atelier par Solenn Desvignes

Intervention de Cosima MALANDRINO pour présenter le contexte de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la concertation.

Intervention de Marie-Claire EUSTACHE pour introduire le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans le processus de concertation du public dans le cadre de la révision du PCAET et rappeler la possibilité de contributions sur le site web du PCAET et la possibilité d'organiser des débats d'initiative locale.

Intervention de Guillaume Girerd d'Item pour présenter le contexte de l'élaboration du Plan Local de Mobilité (PLM) et de sa concertation.

2. Présentation des forces et faiblesses du territoire

Co-présentation par Ghislain Fave et Guillaume Girerd des éléments de diagnostics des PCAET et PLM ainsi que des forces et faiblesses d'Est Ensemble dans le domaine de la mobilité.

3. Réactions des participants aux premiers éléments de diagnostics

Un participant a demandé comment avaient été établis les chiffres sur la possession de voitures à Est Ensemble ainsi que le nombre de voitures qui traversent le territoire. Réponse de Guillaume Girerd : les chiffres de possession de voitures proviennent des enquêtes annuelles de l'INSEE tandis que ceux des déplacements sont issus d'études ponctuelles.

Alain ROTBARDT, garant CNDP, a demandé que l'intervenant précise la signification du terme NO_x pour le public non spécialiste. Réponse de Ghislain FAVE : il désigne les oxydes d'azotes, des molécules provenant majoritairement de la combustion des moteurs des voitures et qui sont dangereux pour la santé (allergies, asthme).

Plusieurs participants ont demandé des précisions sur le calendrier de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) du Grand Paris : la fin des voitures thermiques est-elle en 2030 ou 2035 ? A quand l'interdiction des voitures crit'air 3 ? Réponse de Guillaume Girerd : les voitures thermiques seront interdites à la vente en 2035 partout en France, mais seront interdites à la circulation dans la ZFE de la Métropole du Grand Paris dès 2030. L'interdiction des crit'airs 3 est prévue à ce jour pour juillet 2023, mais il est vrai qu'il y a un réel manque de lisibilité dans ce calendrier qui est en perpétuelle mutation.

Un participant a demandé qui serait responsable des amendes sur Est Ensemble pour manquement à la ZFE. Réponse de Guillaume Girerd : il s'agira de la police, et non de l'Etablissement Public Territorial (EPT).

Un participant a demandé de préciser la carte des véhicules concernés par la ZFE et notamment la légende. Réponse de Ghislain Fave : il s'agit du pourcentage de voitures étant crit'air 4,5 ou non-classés, c'est-à-dire le pourcentage de voitures qui sont déjà impactées par la ZFE.

Un participant a demandé quelles avaient été les mesures pour limiter les voiries à 30km/h dans Est Ensemble, et s'il s'agissait seulement de panneaux. Réponse de Guillaume Girerd : il y a à la fois des zones où seulement des panneaux avaient été installés, mais également des zones où des transformations structurelles (dos d'ânes par exemple) ont été construites.

Un participant a demandé la signification de la phrase « arrêter une hiérarchisation fonctionnelle du réseau viaire sur Est Ensemble ». Réponse de Guillaume Girerd : ici « arrêter » est utiliser dans le sens « décider de ».

Un participant a demandé quelle était la part du vélo et de la marche à pied à Est Ensemble comparé à Paris. Réponse de Guillaume Girerd : à Est-Ensemble, le vélo est à 3% et la marche à pied à 5%. A Paris, le vélo est déjà à 5%, et la marche à pied est bien plus importante.


4. Echange sous forme de métaplan avec les participants

Table 1 : développement et promotion des modes actifs (marche, vélos, etc.)

Participants

- 1 membre de la Fédération Utilisateurs Bicyclettes (FUB) (région Ile de France)
- 1 membre de l'association H2O Bobigny
- 1 habitante du territoire
- 1 habitante du territoire
- 1 membre de La cyclofficine
- 1 membre du Collectif O'monauto 93

La plupart des participants ont exprimé le fait qu'il faudrait **développer le réseau cyclable sur Est Ensemble**. De nombreuses propositions ont été formulées en ce sens :

- Aménager des voies vélos distinctes des voies de bus, pour sécuriser les déplacements des cyclistes
 - Utiliser un revêtement de couleur unique voyante pour matérialiser les pistes et bandes cyclables sur tout le territoire
 - Favoriser les pistes cyclables en site propre pour garantir la sécurité des cyclistes
 - Systématiser les panneaux M12 (cédez-le-passage pour cyclistes) et carrefours hollandais (aménagement où la piste cyclable est décalée par rapport aux autres files au niveau du croisement. Cela permet aux chauffeurs de camion de mieux repérer les cyclistes dans les virages et leurs angles morts. Ils sont spécialement pensés pour sécuriser le passage des cyclistes au niveau des intersections. La piste cyclable de couleur vive (généralement verte) permet par ailleurs de bien identifier l'axe pour les vélos.)
- 
- Proscrire les pistes cyclables sur les trottoirs, dangereuses pour les piétons et source d'anxiété pour les cyclistes
 - Favoriser la continuité des pistes cyclables : d'importantes ruptures dans les itinéraires existent à ce jour
 - Veiller aux sens de circulation des pistes cyclables pour favoriser des aménagement intelligents, pratiques et source de sécurité
 - Faire des pistes cyclables le long des grands axes routiers (départementaux, nationaux et autoroutes) : pour certains participants, ce type de pistes exposerait les cyclistes à d'importantes pollutions
 - Mieux dimensionner la taille des pistes cyclables : certaines sont très larges alors que faiblement fréquentées et des cyclistes continuent de rouler au milieu des voitures.
- ⇒ Un participant s'est opposé à une grande partie de ces propositions en estimant que le partage de route entre automobilistes et cyclistes était préférable à l'aménagement de pistes cyclables, source de dangers et de pollutions pour les cyclistes qui respirent les pots d'échappement. Par ailleurs, le recours au vélo aurait atteint son plateau et il serait inutile de réaliser de nouveaux aménagements qui ne seraient que très peu utilisés. Il a par ailleurs été rappelé les contraintes liées à l'architecture et à l'urbanisme du territoire : certaines rues ne peuvent pas accueillir de pistes. Le projet de RER Vélo devant aboutir en 2030 (projet de réseau d'aménagements cyclables permettant de circuler de manière sécurisée à travers la Région Ile-de-France dont la carte figure ci-dessous), et sa pertinence, a par ailleurs été remis en cause. Pour un participant, ce projet n'a émergé que grâce au lobbying d'associations pro-vélos qui ne sont pas représentatives de la population.



Il conviendrait également de **développer l'offre de stationnement vélo** sur le territoire :

- Démultiplier le nombre de stationnements pour les vélos, face aux manques constatés à ce jour
- Transformer des places de stationnement pour voitures en plusieurs places de stationnement pour les vélos
- Travailler avec les prestataires de parkings privés pour installer des parkings à vélos sécurisés (qui pourraient être payants)
- Afin de favoriser l'égalité de traitement entre les différents modes de transports, il a été proposé par un participant de rendre le stationnement pour les vélos payants, compte tenu de la place qu'ils occupent sur l'espace public.

En lien avec les sujets de stationnement, il a été proposé de développer le nombre de places et les autorisations pour transporter des vélos dans les trains et RER.

Certains participants ont également souhaité que des actions soient proposées pour **lever les freins à la pratique du vélo via des actions de sensibilisation et d'éducation** :

- Accompagner les enfants dans l'apprentissage de la circulation à vélo (Programme savoir rouler à vélo, vélo écoles)
- Permettre l'apprentissage du vélo pour les adultes et les aider à dépasser leurs appréhensions
- Apprendre la sécurité routière aux cyclistes : obligation de passer le code de la route

Les participants ont également insisté sur l'importance de **sécuriser les circulations des piétons et de favoriser la pratique de la marche** :

- Dégager les vues des passages piétons : interdire le stationnement de véhicules à proximité
- Mieux prendre en compte les piétons dans la définition des pistes cyclables

Certains participants ont également jugé important de réduire les freins à la pratique cyclable générés par **les circulations routières** :

- Abaisser la vitesse de circulation, généraliser le 30 km/h en centre-ville
 - Avoir davantage de places de livraisons pour réduire le stationnement sauvage de livreurs qui participent à la congestion des axes routiers et sont des obstacles sur les pistes cyclables
 - Développer des solutions de partage de voiture et de parkings (y compris privés)
- ⇒ Pour un participant, il est primordial de garantir la liberté de déplacement. A ce sujet, il conviendrait de stopper les politiques de stigmatisation des automobilistes, alors même que l'ensemble de la population ne peut/veut pas faire de vélos et que les transports en commun sont notoirement insuffisants. Par ailleurs, avec l'avènement des voitures électriques non polluantes, il convient de remettre en cause les arguments et politiques « anti-voitures » reposant sur l'argument des pollutions. Il considère que le groupe des participants de la table n'est pas forcément représentatif car il est majoritairement composé de partisans du vélos, venus faire valoir leur point de vue.

Certains participants ont rappelé l'importance d'agir face aux incivilités causées par certains cyclistes vis-à-vis des piétons et cyclistes :

- Imposer l'immatriculation des vélos
 - Inciter les pouvoirs publics à agir face aux incivilités des cyclistes
 - Avoir un délit de fuite en cas d'accidents causés par un cycliste
- ⇒ Pour d'autres participants, il convient de relativiser les incivilités causées par les cyclistes au regard de celles commises par les automobilistes qui menacent davantage la vie d'autrui.

Enfin des propositions complémentaires ont été formulées par les participants :

- Avoir des abris/box dans l'espace public pour changer de chaussures (baskets/talons)
- Inciter les employeurs à faciliter la mobilité à vélo et à pied de ses employés
- Développer des solutions de transports sur de courtes distances avec des chevaux, poneys et ânes.
- Mettre en place des solutions de triporteur
- Augmenter le nombre de stations vélo « urgence » (gonflage et réparation des pneus...)

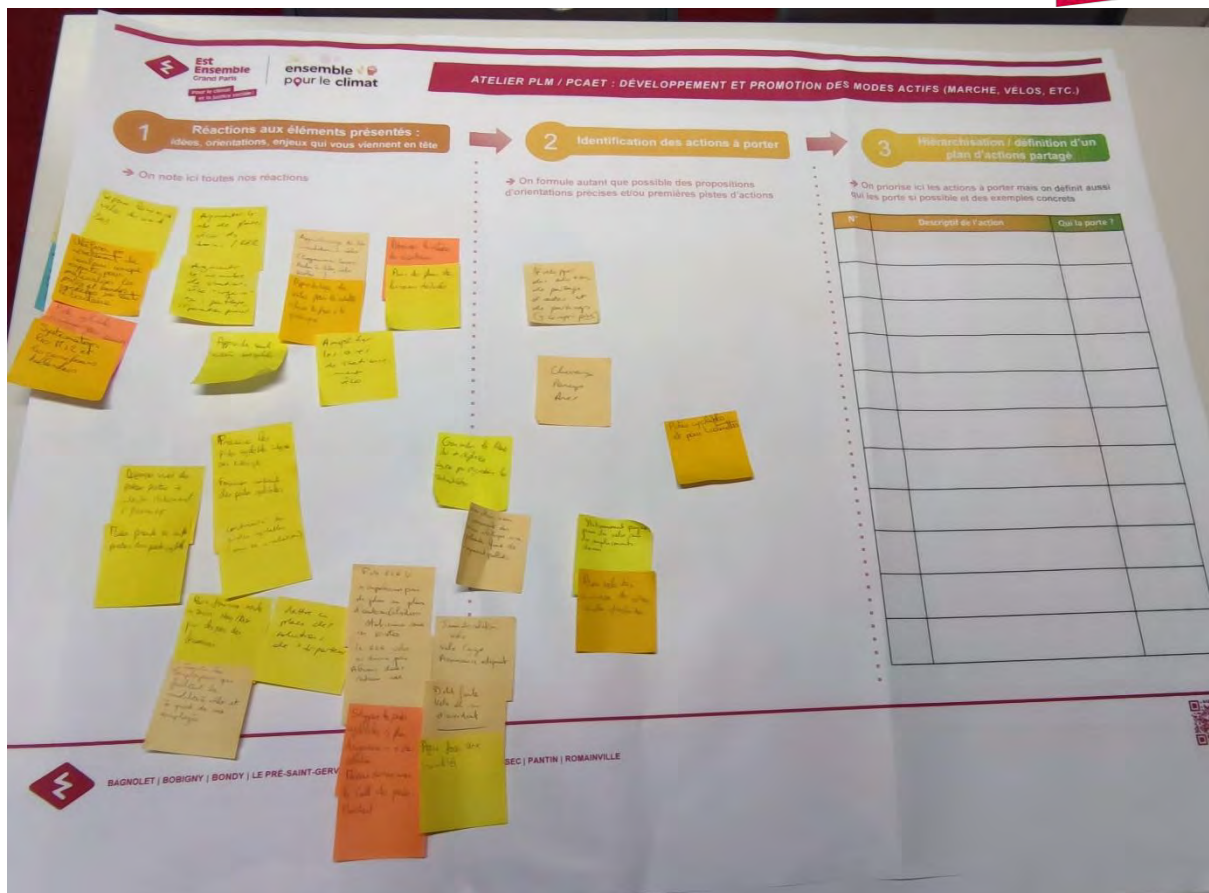


Figure 1 – Travail en sous-groupe - Table 1

Table 2 : développement d'un réseau de transports en commun fiable :

Participants

- 1 membre de l'association H2O BOBIGNY
- 1 membre de La sardine bleue
- 1 membre de Paris en Selle
- 1 habitant du territoire
- 1 membre de La cyclofficine

Les participants ont tout d'abord rappelé l'importance d'**anticiper et adapter l'offre de mobilité**, au regard du contexte actuel et futur (pollution, hausse de la population, changement des pratiques, etc.). Cela passe par :

- Un changement des manières de vivre avec un rapprochement des manières de consommer, travailler, etc. et de se déplacer en ayant une réflexion sur :
 - La manière d'aménager le territoire
 - Les aides à déployer, notamment pour le développement du vélo, ou l'incitation à utiliser les transports en commun
- Une anticipation de l'arrivée de la ZFE avec :
 - La nécessité de faire coïncider massivement interdictions et renfort des alternatives aux déplacements motorisés individuels (avec les transports en commun ou le covoiturage)
 - Le déploiement des nouveaux modes légers
 - La mise en place d'expérimentations

Les participants ont exprimé le fait qu'il faudrait **renforcer le maillage du territoire en transports en commun** avec :

- Un renforcement de l'axe Nord-Sud et des zones non desservies et enclavées
- Une meilleure connexion Paris / Est Ensemble / banlieue

- Un renforcement de l'offre de modes lourds principalement (métros et trains par exemple) et une offre de bus actuellement impactée par le manque de :
 - Financements et de projets prévus au contrat de plan Etat-Région
 - Conducteurs (alors que le territoire pourrait mettre en place un plan emplois car il dispose de personnes pouvant potentiellement être formées pour ce faire)

Les participants ont rappelé l'importance de développer un **réseau de transport plus lisible et fiable** avec :

- Une communication plus efficace (suivi de bus en temps réel via un système de géolocalisation « ex. appli zen bus »)
- Une augmentation et amélioration de la vitesse commerciale des bus via :
 - Le renouvellement du parc de bus, et le déploiement de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
 - Le déploiement de voies dédiées, inaccessibles aux voitures, ou contrôlées via un système de lectures de plaques

De plus, les participants ont également rappelé l'importance de **repenser l'intermodalité et faciliter l'accès aux transports**, non pas par des pôles d'échanges uniquement, mais dès que l'on quitte son domicile par exemple. Cela passe par :

- Un changement des pratiques individuelles en termes de mobilités par :
 - La coexistence des différents moyens de transports afin de faire baisser les incivilités et le bon partage des cheminements
 - La sensibilisation aux nouveaux moyens de se déplacer
- Un accompagnement des publics au report modal via des :
 - Cheminements facilités pour les vélos
 - Navettes de rabattement
- Le développement d'infrastructures et pôles d'échanges disposant de :
 - Parkings relais sécurisés pour :
 - Vélos
 - Voitures, notamment face aux enjeux liés à la ZFE
- Une offre de transports en commun plus novatrice et adaptée à toutes et tous avec des transports :
 - A la demande
 - Innovants, adaptés et accessibles à toutes et tous en répondant aux différents usages et fonctions (ex. espaces de stockage pour les courses, vélos, etc.)

Enfin, il a été mis en avant l'importance d'atteindre l'objectif d'une offre de transports à l'accessibilité portée à 100 %, et de prendre en compte les questions d'implication des entreprises dans les plans de déplacement.

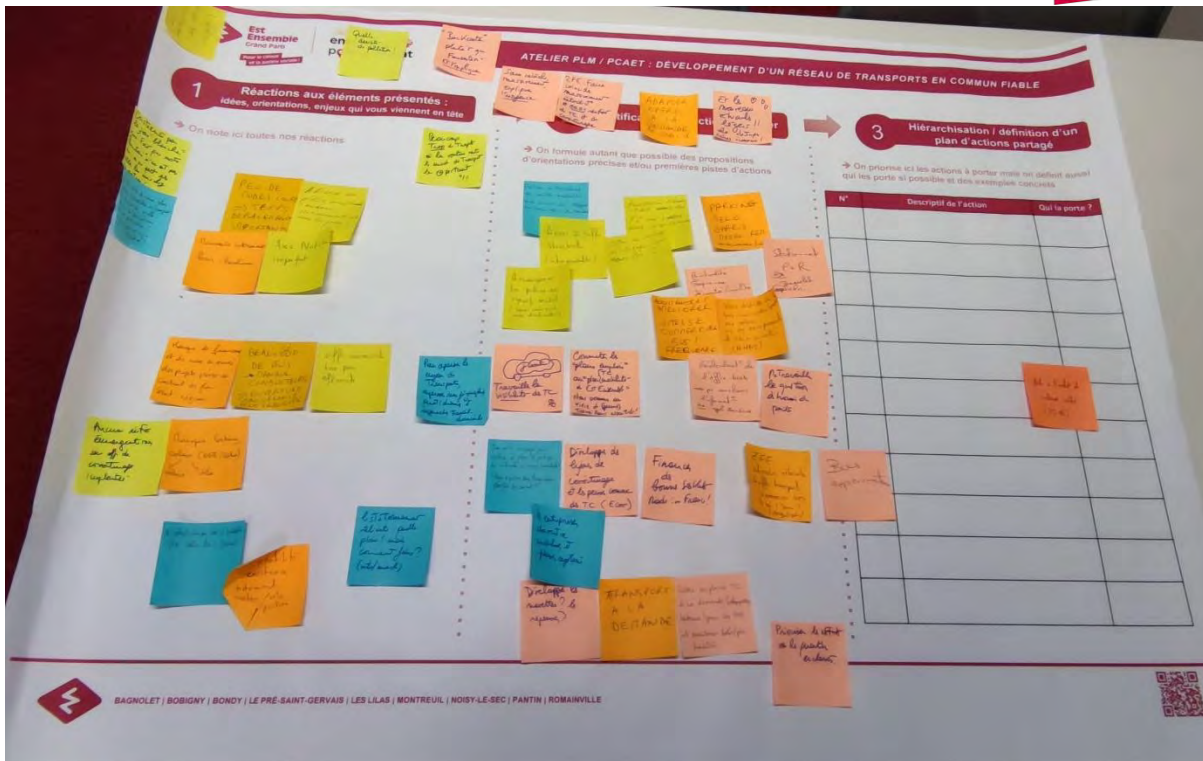


Figure 2 – Travail en sous-groupe - Table 2

Table 3 : réduction de l'usage de la voiture et de son impact sur l'environnement

Tour de table pour se présenter

5 participants :

- 1 habitant de Montreuil, membre de la convention citoyenne pour le climat
- 1 habitant d'Est Ensemble, membre d'une association de cycliste et de vélo-école
- 1 habitant de Bondy, chargé de mission concertation citoyenne à Pantin
- 1 habitant d'Est Ensemble, co-fondateur d'une start-up d'autopartage de voiture
- 1 habitant d'Est Ensemble, travaillant au département voirie du Département Seine-Saint-Denis

Idées de pistes d'actions :

Les participants ont exprimé le fait qu'il faudrait **réduire la place de la voiture sur les voiries** :

- Cela peut passer par créer des sens uniques pour la voiture et des doubles-sens pour les mobilités douces. Cependant, cela pose des soucis pour les bus ;
 - Cela peut passer par des zones de voiries sans voitures avec seulement des bus, des vélos et des piétons (et les voitures des riverains), ce qui ne peut être viable que dans certains quartiers ;
 - Cela peut passer par la suppression des places de parking ou le rendre payant : cela permet aussi de créer un revenu pour les communes ou l'EPT pour financer d'autres projets environnementaux ;
- ⇒ Cependant, les participants ont souligné qu'il ne fallait pas tout bonnement supprimer la voiture qui reste un moyen de transport essentiel pour les personnes à mobilité réduite. Si l'on réduit la place de la voiture, il faut garantir une alternative attractive et adaptée à tous.

Les participants ont rappelé l'importance de l'**optimisation de l'usage des voitures** :

- Cela peut passer par un service de location de voitures de la ville, afin d'avoir des prix abordables pour toute la population d'Est Ensemble ;
- Cela peut passer par un renforcement du covoiturage ;
- Cela peut passer par un renforcement de l'autopartage, que ce soit pour des véhicules légers mais aussi des petits utilitaires.

Les participants ont également souligné l'importance d'utiliser des **véhicules moins polluants** :

- Cela peut passer par des aides au retrofit pour transformer son véhicule thermique en véhicule électrique à moindre coût ;
 - Par une communication claire et intelligente sur la ZFE par l'EPT.
- ⇒ Cependant, un participant a rappelé que l'électrique n'était pas une solution miracle, notamment pour les vélos et que cela augmentait la pression sur les ressources minières : un vélo mécanique reste la meilleure solution face au vélo électrique d'un point de vue écologique.

Les participants ont insisté sur l'importance de la **transition modale de la voiture vers les modes de transport actifs** :

- Cela peut passer par la sensibilisation et l'éducation, notamment avec les vélo-écoles ;
 - Cela peut passer par un service de locations de vélos adaptés à tous les besoins (avec notamment des vélos triporteurs) ;
 - Cela peut passer par la création de zones de stationnement adaptées pour tous les vélos et sûres ;
 - Cela peut passer par une aide à l'achat de cadenas qui peut être très coûteux ;
 - Cela peut passer par des infrastructures de pistes cyclables sécurisées qui ne prennent pas sur le trottoir.
 - Cela peut passer par la création de vie dans la ville avec des commerces de proximité et des emplois locaux pour réduire les distances et les rendre accessibles à pied ou à vélo.
- ⇒ Néanmoins, un participant a rappelé l'importance de protéger les piétons et d'insister sur le civisme des cyclistes, ceux-ci pouvant représenter un danger pour les piétons.

Finalement, quelques autres idées ont été mentionnées :

- La création de parkings-relais sur le territoire d'Est-Ensemble ne semble pas être une bonne idée : cela inciterait de nouveaux véhicules à venir se garer sur le territoire au lieu de se garer dans Paris, et donc cela engendrerait encore plus de circulation et d'embouteillages sur le territoire ;
- Il faut redonner de la compétitivité aux bus pour qu'ils soient une réelle alternative à la voiture et qu'ils soient vraiment accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Les acteurs publics doivent être exemplaires dans ces questions de sobriété de déplacement.

Priorisation des actions

1. Sensibilisation aux nouveaux usages (covoiturage, auto-partage, vélos-écoles), portée par l'EPT et les communes en associations avec des associations et des collectifs ;
2. Création d'emplois et commerces locaux pour réduire les distances, portée par l'EPT, les communes, les promoteurs et Seine St-Denis Habitat ;
3. Réduction des places de parking pour d'autres usages (vélos, espaces verts), portée par les communes.

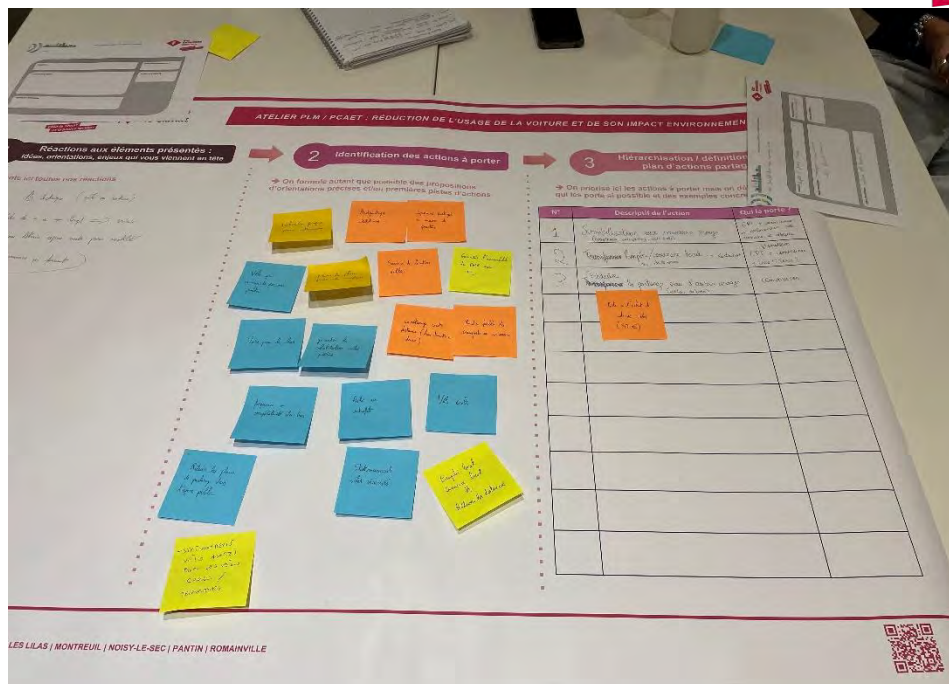


Figure 3 – Travail en sous-groupe - Table 3

5. Restitution et discussion

Restitution des débats à chaque table par un rapporteur.

Deux participants ont remarqué qu'il était intéressant de noter que même si les opinions pouvaient diverger sur les manières d'agir, tout le monde présent avait le même but : améliorer le cadre de vie à Est Ensemble et lutter contre le changement climatique.

Un participant a noté qu'un thème n'avait pas été abordé et qu'il mériterait d'être considéré dans les PLM et PCAET : les nouveaux véhicules expérimentaux ultra-petits et économes en carburant.

Une évaluation de l'atelier s'est tenue et a permis de prendre le pouls sur l'action menée et d'avoir plus spécifiquement des retours sur l'animation et les éléments présentés. En réponse, l'action a été saluée par un grand nombre de personnes, même si un participant a trouvé que les questions étaient parfois trop orientées (en étant selon lui pro-vélo notamment). Si le temps de questions/réponses a été salué et que le travail aux tables a été apprécié, une personne a toutefois jugé difficile de prendre la parole du fait d'un participant.

PCAET d'Est Ensemble

Compte-rendu Atelier thématique « Se loger et travailler » du 24/11/2022

Objet	Atelier thématique « Se loger et travailler » – Concertation dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Date de la réunion	24 novembre 2022
Lieu	Salle des pas perdus, Hôtel de ville de Bagnolet Place Salvador-Allende - 93170 Bagnolet
Rédigé par	Eloïse Duthel, Baptiste Leveque et Ghislain Favé

ORGANISATEURS-ANIMATEURS-GARANTS

Nom Prénom	Fonction	Organisation
FAVE Ghislain	Chef de projet	SUEZ Consulting
LEVEQUE Baptiste	Ingénieur de projet	SUEZ Consulting
DUTHEL Eloïse	Chargée de mission énergie et climat	Est Ensemble
GINESTY Julie	Chargée de mission écologie urbaine	Est Ensemble
AMZIANE Samir	Responsable du pôle urbain	Est Ensemble
ASTIER Laura	Chargée de mission transition écologique	Est Ensemble
ROTBARDT Alain	Garant	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
EUSTACHE Marie-Claire	Garante	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

PARTICIPANTS

Participation de **21 personnes**

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION DE LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET
2. PRESENTATION DES FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE
3. REACTIONS DES PARTICIPANTS AUX PREMIERS ELEMENTS DE DIAGNOSTICS
4. ECHANGES SOUS FORME DE METAPLAN AVEC LES PARTICIPANTS

PIECES JOINTES

Support de présentation diffusé en réunion

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

1. Présentation de la co-construction du PCAET d'Est Ensemble

Intervention d'Edouard DENOUEL, 3^{ème} maire-adjoint chargé de l'éducation, de la question écologique et climatique, du plan climat, de la réduction de l'empreinte carbone, de la sobriété, de la transition énergétique, de l'alimentation, de l'habitat, de la réduction des déchets, de la lutte contre le gaspillage et les pollutions, accueillant les participants et introduisant l'atelier.

Intervention d'Éloïse DUTHEL pour présenter le contexte de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la concertation.

Présentation des règles de bonnes conduites de l'atelier par Ghislain Favé.

Intervention de Marie-Claire EUSTACHE pour introduire le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP) dans le processus de concertation du public dans le cadre de la révision du PCAET et rappeler la possibilité de contributions sur le site web du PCAET et la possibilité d'organiser des débats d'initiative locale.

2. Présentation des forces et faiblesses du territoire

Présentation de Ghislain Fave de SUEZ Consulting des éléments de diagnostics du PCAET et ses études complémentaires ainsi que des forces et faiblesses d'Est Ensemble dans le domaine du bâtiment et de l'énergie.

3. Echange sous forme de métaplan avec les participants

Table 1 : Rénoover le parc immobilier, diminuer les consommations énergétiques des logements et lutter contre la précarité énergétique

Tour de table pour se présenter

8 participants :

- Florent DOUBLET, Métropole du Grand Paris (MGP)
- Rémi DUMONT, Les compagnons bâtisseurs
- Caroline FERRERO, Croix Rouge Logicité Insertion
- Quentin MAILLARD, Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maitrisez votre Energie (ALEC-MVE)
- Francesca PODDINE, Ville de Bagnole
- Edouard DENOUEL, Ville de Bagnole
- Romain DHAINAUT, Conseil Départemental (CD) 93
- Olivier RICHARD, Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

1 intervenant : Samir AMZIANE, Responsable pôle habitat à la Direction Habitat et Renouvellement Urbain (DHRU), Est Ensemble

1 facilitateur : Baptiste LEVEQUE, Ingénieur de projet, Suez Consulting

Idées de pistes d'actions :

Des questions et problématiques ont été évoquées lors du premier temps d'échanges :

- Quelle est la part du neuf et de la rénovation à Est Ensemble ? => Réponse de Samir AMZIANE : dynamique de construction très forte à EE, avec plus de **2800 logement/an construits** ; un participant évoque le fait que l'Etat et la Région poussent à construire du neuf, ce qui pose des problèmes de tension au niveau de la rénovation de l'existant

- Un prix de la rénovation qui est trop élevé par rapport au foncier : **Comment motiver les personnes à rénover quand le coût de la rénovation est supérieur au prix du foncier ?**
- Les logements les moins performants sont occupés par les ménages les plus modestes et les coûts d'une rénovation performante sont souvent inaccessibles
- Des **indicateurs spécifiques à la rénovation** doivent être utilisés pour suivre l'évolution de la rénovation sur le territoire dépendamment des travaux, mais lesquels ? Comment différencier une rénovation où seule la chaudière à bois a été remplacée d'une rénovation plus complète (changement de fenêtres + isolation) ?
- Les restes à charges sur les rénovations sont encore trop importants et donc la rénovation est peu accessible aux habitants du territoire => un participant évoque l'exemple d'un territoire en France où des associations spécifiques prennent en charge une partie de ce reste à charges
- Un participant évoque la complexité de changer l'ensemble des chaudières anciennes présentes sur le territoire car il n'y a pas assez de main d'œuvre qualifiée
- Aujourd'hui, il y a un manque cruel de personnel qualifié pour prendre en charge les appels téléphoniques afin de conseiller les habitants sur les travaux de rénovation et les aider dans leur demande
- Les délais de montage des dossiers de rénovation sont souvent trop longs et ceux qui montent les dossiers en ne les terminant pas dans les temps voient leur dossier s'annuler, et donc ils sont obligés d'en refaire un. Il y a un travail d'accompagnement à réaliser pour réduire ces délais de montage ou atténuer la lourdeur administrative. Aussi, quelles solutions faudrait-il proposer pendant cette attente ?
- Il y a peu d'artisans capables de respecter le cahier des charges des rénovations, il faudrait des formations spécifiques, voire des certificats afin de garantir leur habilité à réaliser ce type de prestation.
- Par rapport aux logements déjà occupés par des locataires qui ne paient pas leurs factures, comment partir sur des projets de rénovation de la part des bailleurs en connaissance de ces impayés existants ?
- Il y a actuellement un blocage des ABF (Architecte des bâtiments de France) des permis de construire pour les rénovations. Comment éviter ces blocages ?
- On prend beaucoup en **considérant le confort thermique hivernal, mais quid du confort thermique d'été ?** C'est un axe important à considérer dans les rénovations énergétiques avec le changement climatique et l'augmentation des températures
- Plusieurs contraintes identifiées à la rénovation performante : petites surfaces, faibles revenus, l'ABF, l'isolation par l'extérieur parfois impossible, offre d'artisans non structurée
- Comment développer la production d'énergie renouvelable dans les logements ?
- Comment développer l'offre en professionnels certifiés Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) sur le territoire ?
- Comment traiter l'urgence par rapport à la précarité, avant même la précarité énergétique ?
- Comment identifier les situations de précarité énergétique dans les populations invisibles ? (Personnes âgées propriétaires par exemple)

Pistes de réflexion évoquées par les participants lors du premier temps d'échanges :

- Par rapport à l'usage des bâtiments et face à cette urgence, il faut penser **sobriété avant rénovation**, par exemple en réduisant les périodes de chauffe et la température de chauffage. Il y a un travail important à faire sur la pédagogie d'usage.
- Il faudrait encourager l'isolation par l'intérieur car les travaux entrepris peuvent également permettre de lutter contre l'habitat insalubre, ce que ne permet pas de faire l'isolation par l'extérieur, car c'est un travail en « façade », qui a néanmoins l'avantage d'être plus visible et donc de voir que les choses bougent.
- Pour aider à réduire les frais directs de rénovation à l'échelle de l'habitant, il faudrait **développer des associations qui prennent en charge un certain montant des coûts de rénovation à l'aide de fonds desservis par l'Etat** par exemple.
- Il faudrait proposer des solutions immédiates pour lutter contre la précarité énergétique, par exemple en interdisant les coupures d'électricité.
- On pourrait sensibiliser les habitants en distribuant des « kits sobriété » au pied des immeubles (par exemple par l'ALEC-MVE ? + associations locales)
- Chercher des partenariats avec des établissements de crédit ou autres acteurs financiers

Pistes d'action identifiées :

1. Gérer les urgences des rénovations énergétiques en **hiérarchisant les opérations** sans porter préjudices aux projets, portée par les Associations ;

2. Financer les petits travaux urgents (d'entretien courant), portée par la Région et les Associations.
3. Identifier les personnes en précarité énergétique pour le communiquer aux bailleurs qui percevront plus d'aides par ailleurs, portée par Associations, les services Sociaux, les fournisseurs d'énergie.
4. Communiquer sur les aides à la rénovation énergétique et les accompagnements sociaux, portée par les Associations, les Collectivités et l'Etablissement Public Territorial (EPT)
5. Renforcer le service public pour qu'il encaisse les demandes croissantes des rénovations énergétiques, portée par l'ALEC MVE et l'EPT
6. Se rapprocher des caisses de retraites et des partenaires privés (Crédit Mutuel, La Poste, etc.) pour avancer les travaux de rénovation énergétique, portée par les Collectivités, l'Etat et la Région
7. Mobiliser et sensibiliser les artisans sur les aspects de certification RGE, portée par l'ALEC MVE et la Métropole du Grand Paris
8. Lutter contre le déficit en RGE au niveau des artisans, portée par la Chambre des métiers, les Fédérations du bâtiment, les Collectivités et l'ALEC MVE
9. Sensibiliser sur la pratique des économies d'énergie par l'usage, portée par les Associations

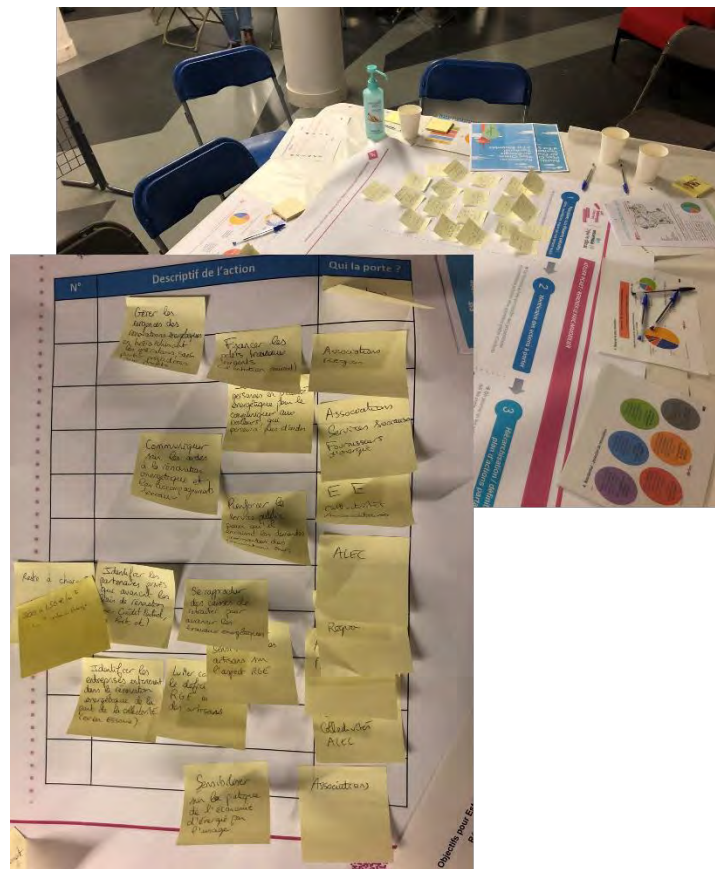


Figure 1 - Méta-plan Table 1

Table 2 : Construire des bâtiments écoresponsables sur le plan énergétique et investir et développer les énergies renouvelables et de récupération en réduisant le recours aux énergies fossiles

Tour de table pour se présenter

8 participants :

- Emmanuel CAUX, Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)
- Pierre LAIGROZ, Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet (SDCB) – Engie
- Céline LEON, Sequano
- Christophe SCHNEYDER, Société d'économie mixte de construction de la ville de Pantin (SEMIP SPL Ensemble)
- Martial VIALLEX, Citoyen Montreuil
- Marie PAYSANT LEROUX, Electrons solaires
- Abdelkrim KARMAOUI, Vice-Président Bâtiment Est Ensemble

1 animatrice : Julie GINESTY, Chargée de mission écologie urbaine à la Direction de l'environnement et de l'écologie urbaine (DEEU), Est Ensemble

1 facilitatrice : Eloïse DUTHEL, Chargée de mission énergie et climat DEEU, Est Ensemble

Idées de pistes d'actions :

Des questions et problématiques ont été évoquées lors du premier temps d'échanges :

- Le territoire est plutôt bien desservi par les réseaux de chaleur (RDC) en comparaison avec d'autres territoires
- Le réseau de Bagnolet présente effectivement des coupures sur le quartier de la Noue, mais ces coupures n'impactent pas la température de chauffage du bâtiment
- La rénovation thermique et la diminution des consommations est parfois contraire au développement des RDC car économiquement, ce qui est avantageux, ce sont des bâtiments qui consomment beaucoup
- Travailler avec les bureaux d'études qui préfigurent les projets pour qu'ils travaillent plus sur le raccordement
- Remplacement des convecteurs électriques
- Plusieurs freins au développement des réseaux de chaleur ont été évoqués, dont le besoin de gros travaux sur les voiries ou l'impossibilité de raccorder les zones pavillonnaires qui occupent une grande partie du territoire d'EE.
- Julie GINESTY : Pas de souhait de se relier aux RDC de la part des bailleurs, les usagers ne sont pas satisfaits.

Pistes de réflexion évoquées par les participants lors du premier temps d'échanges :

- Sequano a dressé le constat que le raccordement à un RDC n'implique pas juste d'ajouter une sous station et de rallonger le réseau secondaire, il faut aussi souvent changer les installations de chauffage. Il y a souvent des problèmes de convertibilité entre différents systèmes de chauffage. Cette question est aujourd'hui prise en compte dans la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) qui permet de raccorder plus facilement les bâtiments.
- SEMIP-SPL Ensemble a posé les questions suivantes : quel nombre de logements minimum pour se raccorder à un RDC ? Comment anticiper le raccordement ? Quel type de logements peuvent être raccordés ?
- Concernant le développement du solaire, Electrons solaires a identifié les freins suivants : la nouvelle réglementation européenne empêche de cumuler subvention et vente de l'énergie sur le réseau ce qui favorise l'autoconsommation. Il existe des problèmes de maintenance : certaines installations solaires ne tournent pas car personne ne sait les utiliser

Pistes d'action identifiées :

1. Mettre en place une gouvernance permettant d'accélérer la mise en place d'énergies renouvelables
 - a. Questionner la gestion actuelle des réseaux de chaleur. **Quelle gouvernance** permettrait d'aller plus vite ? A quelle échelle cela doit être géré pour avoir une vision globale ?
 - b. **Faire le lien entre les différentes parties prenantes** des projets d'énergie renouvelable (EnR) et de construction (aménageurs, promoteurs, bureaux d'étude, collectivité) pour plus de fluidité et de flexibilité en cas de problématique dans le projet.
 - i. Electrons solaires manque de lien avec les bâtiments en phase de conception ce qui les empêchent de s'installer sur des toitures neuves qui sont plus propices à leurs projets
 - ii. Le mieux est de poser des panneaux au moment des rénovations → communication avec les bailleurs
 - c. Aller vers de **l'autoconsommation collective** pour lisser les besoins énergétiques (solaires)
 - i. Viser des bâtiments qui consomment beaucoup pour l'énergie solaire en autoconsommation
 - ii. Cibler des toitures neuves
 - d. Nécessité **d'un portage politique des villes** pour l'installation d'EnR et le raccordement aux RDC
 - i. Plus de **communication** sur les possibilités envers les citoyens de la part de la collectivité
 - ii. Plus de sensibilisation et d'incitation des aménageurs, promoteurs bailleurs à aller voir les producteurs d'EnR pour que ce ne soit pas eux qui aient à démarcher
 - iii. Faire prendre conscience du potentiel du territoire
 - e. **Sensibiliser les bailleurs** pour qu'ils deviennent moteur de la transition énergétique
 - i. Circulation des infos concernant les RDC dans les copros
 - ii. Bailleurs qui peuvent devenir Personne Morale Organisatrice (PMO) sur les projets solaires → favorable à l'autoconsommation
 - f. Développer **des solutions mutualisées** de production et de distribution de chaleur à l'échelle des opérations d'aménagement
2. S'appuyer et mettre en place les réglementations déjà existantes
 - a. Utiliser le décret sur le **classement des réseaux** de chaleur pour favoriser le raccordement
 - b. S'appuyer sur la RE2020¹ qui permet de penser l'intégration d'EnR dès la conception du bâtiment
3. Quelles solutions techniques mettre en place ?
 - a. Investir dans la **rénovation des réseaux de chaleur vieillissant**
 - b. Viser le raccordement des quartiers proches des RDC
 - c. Penser à la **multiplicité des usages** des toitures (solaires, agriculture urbaine, espaces verts) → à partir d'une certaine température, les panneaux solaires sont moins efficaces
 - d. A long terme, penser à l'importance du **stockage** pour l'énergie solaire
 - e. Développer **les pompes à chaleur** dans les zones pavillonnaires
 - i. Point d'attention : le pavillonnaire contribue-t-il beaucoup à la construction de bâtiments neufs ? Est-ce un enjeu principal ?
4. Mettre en place un suivi des installations mises en place :
 - a. Veiller à la **maintenance** des projets EnR notamment pour les panneaux solaires → souvent personne n'a la compétence pour la maintenance et les panneaux ne servent à rien → Nécessité que **les citoyens** s'emparent du sujet
5. Développer la connaissance
 - a. Avoir des indicateurs de base pour cibler les bâtiments à raccorder
 - b. Identifier les périmètres non raccordables
 - c. Avoir un retour d'expérience (REX) sur l'abandon du projet d'extension de RDC sur la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Ourcq

¹ La Réglementation Environnementale 2020 est entrée en vigueur en juillet 2022 et remplace la RT2012. Elle répond à la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV 2015) et à la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN 2018) à travers la poursuite des objectifs d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs, de réduction de leur impact sur le climat et de leur adaptation aux conditions climatiques futures (renforcement du confort d'été).

- d. Besoin de REX sur comment le solaire se développe plus facilement à l'étranger (Allemagne notamment)
- e. Avoir des potentiels à la parcelle
- f. Besoin de plus d'informations sur la possibilité de raccordement du parc privé : étude à la grosse maille et communication sur la distance, le nombre de logements minimum pour se raccorder
- 6. Nécessité d'anticiper les changements à venir : penser l'intégration des EnR dès la conception des bâtiments
 - a. Prévoir la réversibilité des installations énergétiques dans les bâtiments neufs
 - b. Prévoir un plan B EnR en cas d'échec du plan A : prévoir une source d'énergie alternative pour ne pas être dépendant que d'une seule source renouvelable mais intermittente
 - c. Lors de la conception penser à l'installation des panneaux solaires et au raccordement et à toutes autres solutions EnR

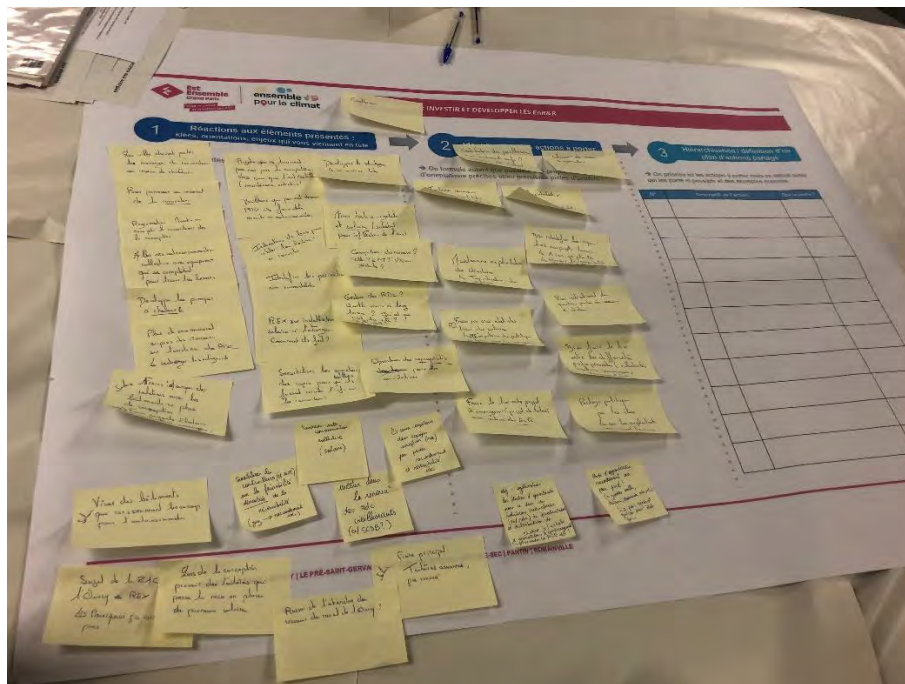


Figure 2 : Méta-plan Table 2

Table 3 : Réduire les consommations des lieux de travail et rendre la collectivité et les entreprises exemplaires

6 participants :

- Betty ALGRET, Les compagnons bâtisseurs
- Katia CONTZEN, SEMIP- SPL Ensemble
- Tristan DUHAMEL, Déclif Ecologique
- Julien GALIENNE, Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)
- Steve LEWIS, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Ile-de-France (CRESS IDF)
- Jérôme KERAMBRUN, Est Ensemble

1 intervenant : Ghislain FAVE, Chef de projet, Suez Consulting

1 facilitatrice : Laura ASTIER, Chargée de mission transition écologique DEEU, Est Ensemble

Idées de pistes d'actions :

Les participants ont exprimé le fait que l'entité « bâtiment tertiaire » est très hétérogène :

- Mélange à la fois de petits bâtiments et de très grandes surfaces.
- Cette diversité des bâtiments est difficile à appréhender : les usages des bâtiments sont très différents.
- L'exemple de l'hôtellerie de luxe qui n'incite pas à la sobriété a été cité par un participant.
- A contrario, des bâtiments comme les piscines sont soumis aux mêmes exigences de sobriété alors que ce sont des établissements essentiels pour une partie de la population : seul endroit pour apprendre à nager, enjeu de justice sociale

Les participants ont rappelé l'importance de l'exemplarité des entreprises et des collectivités :

- Pour réduire les consommations, les petits gestes de sobriété sont importants mais il faut aller plus loin : la rénovation des bâtiments du territoire est essentielle.
- Les participants ont échangé sur la répartition des efforts entre la collectivité et les entreprises : ils se sont accordés sur le fait que, si l'exemplarité de la collectivité est essentielle, il ne faut pas faire porter tout le poids sur la collectivité.
- Défi de l'exemplarité :
 - L'entreprise doit engager des efforts structurels avant de demander des efforts à ses employés
 - Des gens inspirants pour être moteur
 - Raconter un récit, passer de la notion de sobriété à la frugalité pour pouvoir mieux embarquer les acteurs

Les participants ont souligné la difficulté d'accès aux financements :

- Difficulté à financer ces actions. Sur EE, le budget est impacté par 4 secteurs importants : bâtiments, déchets, parc info et parc auto.
- Le débat s'est porté sur la question des financements : est-ce un manque de disponibilité ou de lisibilité qui fait que ces moyens soient peu utilisés ?
 - L'ALEC MVE communique sur ces financements sur le territoire
 - Il manque des financements à l'Est de Paris. Les besoins sont estimés à 650 millions d'euros. L'EPT arrive à financer à hauteur de 300 millions. Un rééquilibrage est nécessaire entre l'Est et l'Ouest de Paris.
 - Les dispositifs de financement ne sont pas toujours adaptés.
 - Contrainte des mécanismes, lourdeur administrative
 - Enjeu de communication sur les financements, mais également besoin de formation sur la durée : apprentissage long pour monter les dossiers. Beaucoup de turn-over dans les collectivités et la compétence se perd. Sur l'accès aux financements, Est Ensemble est plus performant que les communes.
 - Difficile lisibilité des procédures pour accès au financement → Difficulté à capter les subventions.
 - L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a plus les moyens de suivre toutes les demandes
 - Guichet unique très compliqué à mettre en place : possibilité de lister les mécanismes sur la plateforme Betagouv. Mais tous les dispositifs ne sont pas listés
- Possibilité pour le territoire d'anticiper les réductions de consommations futures pour financer les travaux. Mais difficultés pratiques à la mise en place (lignes budgétaires différentes)

Les participants se sont accordés sur la nécessité de **ne pas raisonner mono-énergie** :

- Un participant a été frappé par le potentiel important de la **géothermie sur le territoire**
- Question de la méthanisation et de son potentiel : il existe des projets à Gennevilliers. Hors du territoire mais le bassin de collecte pourra inclure Est Ensemble. Il faut **massifier la collecte des biodéchets**.
- Un participant a remarqué que les débats actuels se concentrent beaucoup sur le passage du gaz à l'électricité mais qu'il faut également réduire les consommations électriques.
- Concernant les énergies de récupération et les data center : exemplarité des nouveaux data center, charte de développement des data center

Les participants ont rappelé l'importance de **renforcer la communication et la sensibilisation** :

- Les participants sont tombés d'accord sur le fait que le décret tertiaire et le plan de sobriété de l'Etat sont trop peu connus. Ils ont mis en évidence le besoin de communication sur les réglementations ou initiatives de ce type. Sans cet effort de communication et d'information de tous, seules les entreprises qui sont déjà actives sur les thèmes de l'écologie ou qui sont accompagnées/aidées vont se mobiliser.

Les participants ont évoqué les enjeux d'accès à la connaissance du bâti :

- Au-delà des financements, avoir **une bonne connaissance de son patrimoine immobilier** n'est pas simple pour les collectivités : enjeu de formation, d'accès à la donnée.
- Les participants sont d'accord sur le fait qu'il y a suffisamment de diagnostics réalisés et qu'il est temps de rentrer dans l'action.

Les participants ont formulé des propositions **pour atteindre l'objectif de sobriété (-10 % en 2024)** :

- Réflexions sur la sobriété : - 10 % de consommations d'ici 2024 est un objectif extrêmement ambitieux. Il faut trouver rapidement les « Quickwins »² pour réduire rapidement et facilement.
- Les usagers n'ont pas toujours les moyens de piloter les appareils de chauffage : trop de modernité qui a peu à peu réduit les contrôles manuels.
- Le gros des 10 % concerne l'usage du bâtiment : il faut réduire les surfaces, mieux organiser l'usage des bâtiments.
- Question du bâti neuf : il faut développer les protections passives pour réduire les besoins en chauffage. Et optimiser l'usage des surfaces.
- Il ne faut pas oublier la question du confort d'été. Certains bâtiments ont dû être fermés à l'été 2022 en raison des fortes chaleurs
- Réduction des surfaces des bâtiments de l'EPT : on voit aujourd'hui que les bâtiments sont suffisants. Pas besoin de « pousser les murs », solution de flex-desk. Mais beaucoup de pédagogie à faire.
- Le territoire doit agir. Il faut se lancer mais aussi se coordonner avec les autres acteurs (pour ne pas répéter la Zone à faible émissions (ZFE))

Pistes d'actions prioritaires identifiées par les participants :

1. Diffuser et communiquer sur les dispositifs existants auprès de l'ensemble des acteurs et des citoyens. Action portée par l'EPT ;
2. Simplifier l'ingénierie financière pour les travaux de rénovation.
3. Des bâtiments et des acteurs qui peuvent être moteurs et modèles de la rénovation sur le territoire.
4. Exemplarité des entreprises et des collectivités pour réduire les consommations et entraîner les citoyens.

² Un « quickwin » est une mesure simple à mettre en place mais qui permet d'avoir des résultats concrets et rapides.

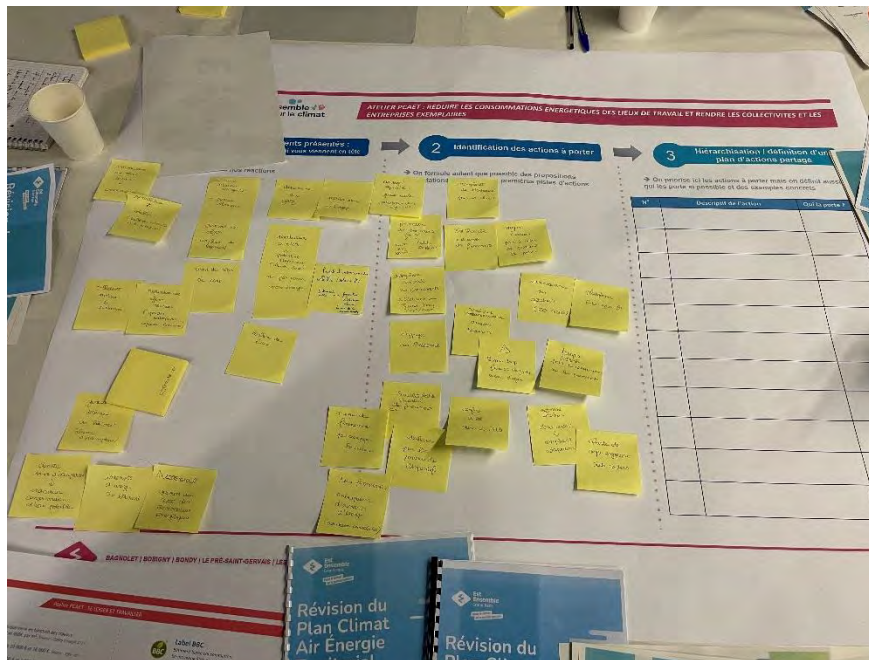


Figure 3 - Metaplan de la table 3

4. Restitution et discussion

Restitution des débats à chaque table par un rapporteur.

Clôture de l'atelier par Eloïse Duthel.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Est Ensemble

Compte-rendu Atelier thématique « Consommer » du 01/12/2022

<i>Objet</i>	Atelier thématique « Consommer » – Concertation préalable à la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
<i>Date de la réunion</i>	1 ^{er} décembre 2022
<i>Lieu</i>	Hall de la Bibliothèque Robert Desnos 14 Bd Rouget de Lisle 93100 Montreuil
<i>Rédigé par</i>	Nolwenn SMITH, Baptiste LEVEQUE, Ghislain FAVE

ORGANISATEURS-ANIMATEURS-GARANTS

Nom Prénom	Fonction	Organisation
LEVEQUE Baptiste	Ingénieur de projet	SUEZ Consulting
FAVE Ghislain	Chef de projet	SUEZ Consulting
SMITH Nolwenn	Ingénieure de projet stagiaire	SUEZ Consulting
MALANDRINO Cosima	Chargée de mission économie circulaire et climat	Est Ensemble
ASTIER Laura	Chargée de missions transition écologique	Est Ensemble
DUTHEL Eloïse	Chargée de missions énergie et climat	Est Ensemble
MIRALLES Louis		BL Evolution
LASCOUX Patrick	Vice – Président Chargé du Programme Zéro déchet, de la Prévention, de la Réduction et de la Revalorisation	Est Ensemble
ROTBARDT Alain	Garant	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
EUSTACHE Marie-Claire	Garante	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

PARTICIPANTS

Participation de **24 personnes** (v. détail de participants dans les sections qui synthétisent le travail en sous-groupes).

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION DE LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET D'EST ENSEMBLE
2. PRESENTATION DES FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE
3. REACTIONS DES PARTICIPANTS AUX PREMIERS ELEMENTS DE DIAGNOSTICS
4. ECHANGES SOUS FORME DE METAPLAN AVEC LES PARTICIPANTS
5. RESTITUTION PAR TABLE
6. CONCLUSION DE L'ATELIER

PIECES JOINTES

Support de présentation diffusé en réunion

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

1. Présentation de la co-construction du PCAET d'Est Ensemble

Intervention de Cosima Malandrino pour accueillir les participants.

Intervention de M. Patrick Lascoux pour introduire le thème « consommer » sur le territoire d'Est Ensemble et l'atelier

Intervention de Cosima Malandrino pour présenter le déroulé de l'atelier en deux temps et le PCAET, ainsi que la convention citoyenne

Intervention de Marie-Claire Eustache pour présenter le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et d'Alain Rotbardt pour présenter le dossier de concertation ainsi que le site web de la concertation

2. Présentation des forces et faiblesses du territoire

Intervention de Ghislain Favé et Cosima Malandrino pour présenter les forces et faiblesses du territoire, ainsi que les enjeux de consommation du territoire.

3. Réactions des participants aux premiers éléments de diagnostics

Un participant a demandé pourquoi la moitié des vêtements collectés par Le Relais partent sur d'autres continents au lieu d'être réutilisée en France. Réponse de Patrick Lascoux : ces habits ne sont pas d'assez bonne qualité pour répondre aux critères du marché européen. Ces vêtements ne-peuvent-ils pas être réemployés autrement qu'en habit ? Réponse de Fanny Rassat : la filière textile n'est pas suffisamment développée aujourd'hui.

Intervention de Patrick Lascoux : aujourd'hui, 600 000 tonnes de textiles arrivent sur le marché français chaque année et seulement 250 000 tonnes sont collectées : la question du réemploi est donc primordiale.

4. Echange sous forme de métaplan avec les participants

Table 1 : Un territoire résilient qui promeut une alimentation saine et durable

Tour de table pour se présenter

5 participants :

- Un(e) citoyen(ne) de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité
- Un(e) citoyen(ne) membre de l'association Ecobul (association loi 1901 à but écologique et solidaire)
- Un(e) citoyen(ne) membre de l'association Veni Verdi (association loi 1901 promouvant l'agriculture urbaine)
- Un(e) citoyen(ne) membre de l'association Terres Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) Ile de France (association loi 1901 à but écologique et social)
- Un(e) citoyen(ne) directeur(rice) d'un Biocoop à Est Ensemble (entreprise privée dans le domaine du commerce de produits issus de l'agriculture biologique)

Idées de pistes d'actions

Les participants ont rappelé l'importance de la **transmission du savoir et du savoir-faire** aux enfants en ce qui concerne l'alimentation : il leur paraissait primordial que les enfants comprennent d'où vient leur nourriture pour susciter un intérêt pour ce qu'ils mangent :

- Cela peut passer par le retour des cours d'éducation manuelle et technique (EMT) à l'école, bien que ce soit difficile de le mettre en place au niveau d'Est Ensemble ; ou bien des ateliers sur l'alimentation dans les centres extra-scolaires ;
- Cela peut passer par des sorties scolaires dans des fermes, des jardins partagés ou même des épiceries engagées aux alentours ;

Ces actions de transmission de savoir doivent être suivies d'actions concrètes pour que les **enfants aient l'opportunité de manger plus sainement**, notamment à travers :

- Une végétalisation (ou du moins une flexitarisation¹) des assiettes dans les cantines ;
- Une offre de produits locaux et de saisons dans les distributeurs automatiques (chips de légumes locales, de barres de céréales). Un participant a néanmoins noté qu'il était dommage d'y placer seulement des produits transformés et que cela pouvait nuire à la lisibilité du message qu'on essaye de transmettre ;
- Un participant a noté qu'il pouvait être opportun de jouer sur le moment de distribution de la nourriture comme par exemple, le goûter en sortie de piscine ou d'activité sportive : les enfants ont souvent très faim, et ils sont moins regardant sur ce qu'ils mangent : on peut plus facilement leur proposer des barres de céréales locales et nutritive, ou bien des gâteaux type « carrot cake » ou « courgette-chocolat » ;

Les participants ont insisté sur l'importance de changer notre regard sur le foncier et sur **l'agriculture urbaine**, afin de favoriser ces jardins urbains :

- Cela peut passer par le verdissement des petits espaces verts : le nouveau tram a été mentionné comme un endroit idéal pour faire pousser des légumes ou des fruits rouges ;
- Cela peut passer par l'utilisation des pieds des futurs 20 000 arbres du plan arbre pour faire pousser tomates, herbes aromatiques, ou bien même des fleurs pour favoriser la venue des abeilles ;
- Cela peut passer par la favorisation dans le cadre du plan arbre des arbres fruitiers, des arbres à huile, ou des arbres à farine (châtaignier par exemple).
 - ⇒ Les participants ont néanmoins noté que la question du foncier est épineuse à Est Ensemble et qu'une agriculture hors-sol ²serait sans doute plus facile à mettre en place ;
 - ⇒ Les participants ont souligné l'importance d'avoir des employés qui s'occupent de ces jardins urbains et non pas que des associations pour éviter l'entre-soi et susciter un intérêt auprès des citoyens ;
 - ⇒ Les participants ont également noté qu'il pourrait être opportun de mettre en place une coopération entre les jardins partagés et les associations alimentaires : qu'un certain pourcentage des récoltes leur soit donné pour lutter contre la précarité alimentaire ;

Les participants ont également appelé à la **sensibilisation des parents et des adultes**, ainsi que la favorisation de leur **accès à une alimentation saine et durable**, tout spécialement pour les personnes en situation de précarité :

- Cela peut passer par l'installation de plus de primeurs en commerce de proximité ;
- Cela peut passer par les épiceries solidaires, avec une offre renforcée en légumes notamment grâce aux jardins urbains ;
- Cela peut passer par une coopération entre associations et magasins engagés comme « Biocoop » pour proposer des cours de cuisines avec les produits proposés en magasin ;
- Cela peut passer par des « restaurants familiaux » : il s'agirait d'un lieu de convivialité où des bénévoles cuisineraient plusieurs fois par jour des produits sains et les personnes pourraient souscrire à un abonnement dont le prix varierait avec leurs revenus ;
- Cela peut passer par un travail avec les restaurateurs locaux (kébabiers par exemple) pour les aider à proposer des options saines et durables ;
- Cela peut passer par la mise en place de « cuisines mobiles » ou de « primeurs mobiles » pour aller à la rencontre des citoyens et leur proposer des produits sains (notamment les jours de marché).
 - ⇒ Tous les participants ont souligné l'importance de sensibiliser les citoyens et de les rendre acteurs mais que cela prend du temps et qu'il est primordial de ne pas simplement compter sur les associations.

Finalement, les participants ont rapidement mentionné l'immense richesse qu'est la valorisation de l'urine pour l'agriculture, et qu'une réflexion pourrait être entamée.

¹Selon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), une alimentation flexitarienne est un mode de consommation qui consiste à réduire fortement la part de protéines animales au profit des protéines végétales. La consommation de viande et de poisson est alors divisée par deux : cela peut passer par une réduction du nombre de repas carné, mais aussi par la réduction des portions de viande et de poisson.

² L'agriculture hors-sol désigne une agriculture où les cultures n'ont pas de contact avec la terre. Celle-ci est remplacée par un substrat (sable, fibre de coco, feutre horticoles, billes d'argiles, etc), et les éléments nutritifs sont apportés par l'eau via un système d'irrigation.

La sensibilisation sur l'alimentation saine et durable est un levier important, encore faut-il que les citoyens puissent **avoir accès à des produits bruts de bonne qualité nutritionnelle et abordable financièrement**. Par exemple, il faudrait :

- **Développer les paniers solidaires** pour que les personnes les plus démunies puissent manger sainement. Les collectivités et associations devraient travailler de pair pour mettre en place ce système sur le territoire.
- **Proposer davantage de plats végétariens au niveau des cantines et faire manger aux enfants des produits locaux et de saison**. Pour cela, il est important de **former les cuisiniers des cantines scolaires** afin qu'ils puissent proposer aux enfants des repas variés et équilibrés.

Les participants ont également évoqué une **forte inégalité sur la répartition des AMAP et des magasins bio** qui se situent très majoritairement au sud d'Est Ensemble, lieu de gentrification. Il y a en a très peu sur l'autre partie du territoire, cependant on dénombre plusieurs petites épiceries ethniques sur ces communes où il n'y a pas de magasin bio. De même, beaucoup d'AMAP ne fonctionnent pas suffisamment bien et voient leur partenariat avec les agriculteurs disparaître, les agriculteurs n'ayant pas de revenus suffisamment élevés pour « survivre ». Pour contrer cela, il faudrait donc :

- **S'appuyer sur les relais associatifs pour faire connaître ces AMAP aux citoyens**
- **Organiser des campagnes de publicité de la part des collectivités, associations**

Les participants ont rappelé l'importance des agriculteurs pour assurer aux citoyens de manger sainement et durablement. Aujourd'hui, les agriculteurs ont une grande difficulté à répondre aux marchés publics pour l'offre des cantines scolaires par exemple, car le processus est complexe et les quantités demandées trop importantes. Il faudrait donc :

- **Retravailler la structure des marchés publics au niveau des collectivités pour que les agriculteurs puissent y répondre** (seul ou en groupement)
- **Eduquer et accompagner les agriculteurs à répondre à ces marchés publics**. Les associations pourraient porter ce type d'initiative.
- Les collectivités pourraient également **accompagner de jeunes agriculteurs ou des personnes en réinsertion professionnelle en agriculture** en leur prêtant, louant des terres agricoles qu'elles ont acquises.

Les participants ont longuement insisté sur l'importance des jardins partagés, tant sur sol qu'en toiture, qui ne nourrissent pas beaucoup de personnes mais qui ont le **réel intérêt d'éduquer les citoyens sur l'alimentation saine et durable**. Tout d'abord, avant de vouloir développer de nouveaux jardins collectifs urbains, il y a urgence à **protéger les jardins existants**. Pour ce faire, il faudrait que les collectivités les protègent directement lors de l'élaboration/révision des PLU(i). Tout comme pour les AMAP et les magasins bio, les participants ont rappelé qu'il y a une répartition inégale des jardins partagés qui se situent surtout dans le sud du territoire. Il faudrait donc **développer l'agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire**, via des initiatives des collectivités, associations mais aussi les grandes enseignes qui ont des superficies importantes au niveau des toitures. Par exemple, les collectivités pourraient développer l'agriculture urbaine en acquérant du foncier. Un participant a toutefois évoqué des nombreux freins au développement des jardins potagers en toiture : l'accessibilité au toit, le risque de chutes, le besoin donc d'éléments de protection, et la portance des bâtiments qui peut être parfois insuffisante.

Enfin, les participants ont souligné l'**importance du lien déchets et pratiques alimentaires**. Il est important de lutter contre le gaspillage alimentaire pour inciter les personnes à avoir une alimentation plus durable et plus saine. Cuisiner des aliments bruts permet de limiter la quantité de déchets produits pour peu qu'il y ait possibilité de faire du compostage. Il faudrait donc plusieurs actions en parallèles :

- D'une part, **développer davantage le compostage**, notamment au niveau des copropriétés, afin que les habitants puissent déposer leurs déchets alimentaires dans les composts et non pas dans la poubelle grise.
- D'autre part, **réduire les fréquences de passage des camions bennes** pour limiter la production de déchets.

Dans cette lignée, un des participants a évoqué l'importance de ces actions pour valoriser les déchets alimentaires (production de biogaz, de chaleur). Manger plus sainement et plus durablement permet de vivre dans un monde plus durable.

Table 3 : Un territoire zéro déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage

6 participants :

- Un(e) citoyen(ne) maître composteur aux Lilas membre de l'association Floracité (association déclarée promouvant la ville verte)
- Un(e) citoyen(ne) chargée de mission Economie Circulaire à la Métropole du Grand Paris (MGP)
- Un(e) habitant(e) d'Est Ensemble

- Un(e) citoyen(ne) référente de site compostage à Montreuil
- Un(e) citoyen(ne) chargé de missions à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat -Maîtrisez votre Énergie (ALEC – MVE) (accompagnement des collectivités territoriales dans leur stratégie et la mise en place de politiques publiques locales de maîtrise de l'énergie)
- Un(e) citoyen(ne) de l'Institut Européen de l'Économie, de la Fonctionnalité et de la Coopération (IEEFC) (association loi 1901 à but écologique et social)

Idées de pistes d'actions

Les participants sont revenus sur certains des éléments présentés en plénière :

- **La hausse de la production des déchets sur le territoire est une surprise pour les participants.** Ce qui pose la question essentielle de comment inverser cette tendance et enfin réduire la production de déchets. Pour certains des participants, malgré tous les efforts déployés en sensibilisation et information, on ne voit toujours pas les résultats. Les chiffres annoncés en plénière mettent en évidence **le décalage entre la réalité et les objectifs que se fixe le territoire.**
- **Accessibilité alimentaire est un enjeu majeur pour les participants :** c'est un enjeu de santé publique, notamment quand on constate que la population du territoire consomme en moyenne plus de produits transformés que la moyenne française.
- **La carte des initiatives locales n'est pas à jour :** les nouveaux Robinsons ont quitté le territoire. A contrario, la Butinerie ne figure pas sur la carte (Cantine participative à Pantin + Biocoop qui propose notamment des ateliers de cuisine)

Les participants ont tout d'abord évoqué le thème de la consommation dans les écoles : **le gaspillage dans les écoles et le tri dans les cantines sont des questions centrales.** Certaines écoles du territoire ont adopté le dispositif « Petite Faim / Grande Faim ». Cette initiative permet aux élèves de choisir une taille de portion adaptée à leur faim et évite ainsi le gaspillage. Cette initiative a été lancée dans 2 écoles par une ville du territoire et un conseil d'école. Est Ensemble accompagne ce type de projets dans les écoles, en faisant notamment de la sensibilisation auprès des enfants et du personnel des cantines. L'EPT a également conduit un diagnostic dans les écoles avec un plan d'action associé. **L'ensemble des participants s'est accordée sur le fait que ce type d'action est essentiel pour sensibiliser dès l'enfance.**

Les participants ont ensuite évoqué **le compostage et les freins et forces du territoire :**

- D'après le retour d'expérience d'une participante, le compostage individuel est difficile à mettre en place : les volumes de déchets biodégradables fluctuent trop pour que le composteur soit facile à gérer. Il y a des formations en amont pour utiliser le composteur mais il manque un suivi ensuite → **Besoin de généraliser le compostage collectif**
- Il existe un gisement collectif important dans les copropriétés. Difficile d'installer des composteurs dans les copropriétés (besoin de l'accord de tous)
- Il existe des initiatives de collecte de biodéchets à vélo : DM Compost à Alfortville
- **Privilégier le compostage de quartier permet de créer du lien social.**
- Le lombricompostage est contraignant. Rôle essentiel des bailleurs pour mettre en place ces projets
- Est Ensemble dispose de 3 maîtres-composteurs en interne : territoire exemplaire

La question de la **valorisation des déchets** a ensuite été abordée :

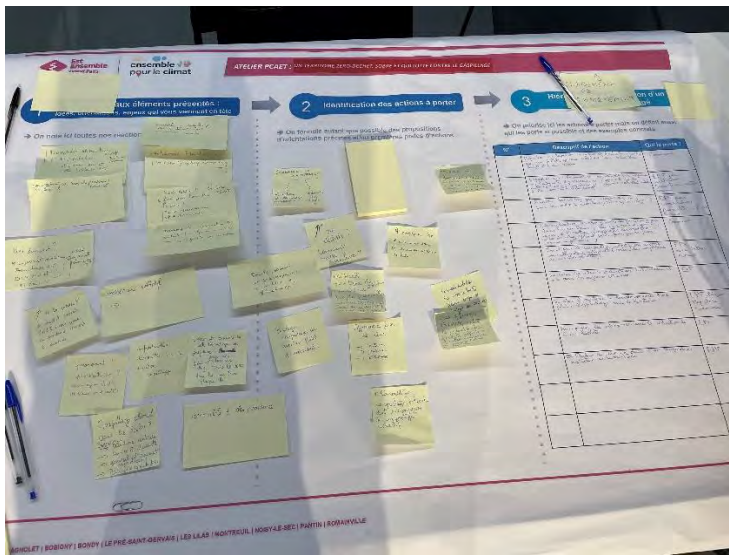
- Il est difficile de réaliser un maillage complet des déchetteries sur le territoire : manque de foncier
- Les structures de réemploi présentes sur le territoire dialoguent avec les déchetteries
- Le REFER – Réseau Francilien des Ressourceries : 8 structures du territoire travaillent dans les QPV avec les bailleurs
- Une grande diversité d'acteurs du réemploi sur le territoire
- De nombreux freins encore au recyclage : **encore de nombreuses erreurs de tri par les citoyens.** En conséquence, refus de collecte sur le bac jaune. Problème également à la collecte
- Les plateformes comme Vinted ont simplifié l'achat de vêtements de seconde main. Facilité à acheter et à vendre qui peut également inciter à revendre rapidement.
- Difficultés de la filière textile : les vêtements sont souvent composés de nombreux matériaux qu'il n'est pas possible de séparer. **L'absence de filière effilochage en France est également un frein majeur → Il faudrait lancer une initiative pilote pour créer une filière**
- Possibilité de fabriquer des isolants à partir des déchets textiles : opportunité de création d'emploi

Les participants ont insisté sur le **rôle de l'information et de la sensibilisation pour changer la situation actuelle.**

- De nombreux citoyens sont encore non concernés par les déchets. **Comment faire pour mobiliser les citoyens les plus éloignés des bonnes pratiques ?** D'après certains participants, beaucoup d'énergie est dépensée dans certains quartiers avec très peu de retour.
- Les participants se sont accordés qu'il faut généraliser les événements de sensibilisation de manière que le tri devienne une habitude : **ancrer dans la durée les actions comme les journées 0 déchet, les défis citoyens, les défis familles 0 déchet, les Disco Soupe.**
- **Comment aller à la racine du problème ? Ne pas seulement traiter et valoriser les déchets mais inciter à moins consommer ?**
 - Les friperies et ressourceries rassemblent le même profil de public → Il faut casser cette image du bobo écolo.
 - Déconstruire cette image et construire un imaginaire collectif qui rassemble
 - **Il faudrait réapprendre à faire soi-même : savoir bricoler, savoir réparer, savoir cuisiner.** Trop de compétences se sont perdues. C'est également un enjeu de résilience qui permet d'être plus fort face aux crises. Plus de fierté pour l'individu également. **Les participants ont souligné les enjeux de genre associés : ces tâches incombent déjà en majorité aux femmes.** Il ne faut pas que la charge mentale pèse encore plus sur elles.
 - **Les communes et le territoire ont un rôle à jouer :** réfléchir aux commerces qui s'installent. Beaucoup de fast food, difficile de bien manger.

Les participants ont ensuite priorisé des actions à mener :

1. Réfléchir aux types de commerces et d'activités (ressourceries, épicerie solidaire par exemple) avec cahier des charges et foncier réservé. Action portée par les communes.
2. Organiser des événements de sensibilisation réguliers sur tout le territoire, en s'appuyant sur les acteurs locaux (déconstruire l'imaginaire collectif autour de la consommation). Action coordonnée par l'EPT avec les associations et acteurs locaux.
3. Impulser des ateliers pour réapprendre à faire soi-même (couture, réparation, bricolage, cuisine, etc...). Action coordonnée par l'EPT avec les associations et acteurs locaux.
4. Généralisation des changements de fonctionnement dans les cantines scolaires (cantine centrale, service à l'assiette, animations zéro déchet, menus végétariens, « petite faim / grande faim », etc...). Action portée par les communes.
5. Privilégier le compostage collectif par rapport au compostage individuel. Accès aux composteurs de quartier pour tous. Action portée par l'EPT avec acteurs locaux.
6. Recenser les acteurs et structures de valorisation des déchets du territoire et penser l'organisation des acteurs. Action portée par l'EPT.
7. Inciter et soutenir le développement d'une filière d'effilochage sur le territoire. Action portée par l'EPT, la Région, la MGP, les Communes.
8. Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets. Action portée par l'EPT.
9. Etudier la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire. Action portée par l'EPT.



N°	Descriptif de l'action	Qui la porte ?
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Figure 2 - Méta-plan de la Table 3

Table 4 : Un territoire zéro déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage

Tour de table pour se présenter

4 participants :

- Un(e) citoyen(ne) de la Ressourcerie du Cinéma (association déclarée promouvant l'économie circulaire)
- Un(e) citoyen(ne) de la Bibliothèque d'Objet de Montreuil (association loi 1901 promouvant l'économie circulaire)
- Un(e) habitant(e) d'Est Ensemble
- Un(e) habitante d'Est Ensemble

Les réactions des participants sur la problématique lors d'un premier temps d'échange :

- Il faut avoir une vision systémique du réemploi, pour le moment la problématique est trop perçue comme étant en « silo »
- Constat du fait que la plupart des lieux de réemploi/ alimentation bio, sont situés dans le secteur « Faubourg » proche de Paris où l'on observe une forte gentrification
- La récupération des invendus n'est pas assez soutenue sur le territoire
- Les commerces font ce qu'ils veulent concernant la gestion de leurs déchets, il y a très peu de contrôle
- Un des freins au développement du réemploi est que les gens n'en ont pas l'habitude
- Un autre frein identifié était la connotation « bobo » des lieux de réemploi/ compostage ce qui éloigne d'autres types de population de ces lieux
- La sensibilisation des enfants a été l'un des principaux leviers d'action identifié
- Les jeunes sont plus sensibilisés au réemploi : ils s'habillent plus avec des vêtements de seconde main
- Le réemploi des vêtements comme matériaux isolant est à développer
- Sur les lieux de compost et de réemploi, il faut que des personnes soient présents tout le temps pour sensibiliser et former les habitants

Grands enjeux identifiés par les participants lors d'un second temps d'échange :

- L'éducation :
 - Eduquer les enfants à moins consommer dès le plus jeune âge
 - Passer par l'éducation des enfants à l'école pour sensibiliser les parents. Exemple donné : proposer un lieu de compost au niveau de l'école pour que les enfants/ parents viennent au compost en même temps qu'à l'école

- Changer la vision du fait de porter des habits de seconde main à l'utilisation du « seconde main » doit devenir la norme par le biais de l'éducation des enfants
- Proposer des projets pédagogiques qui incluent le réemploi. Besoin de les financer.
- La communication :
 - Faire le lien entre les différentes parties prenantes du secteur du réemploi en mettant en avant ce qu'ils font
 - Plus communiquer sur les points de collecte existants. Beaucoup de personnes n'ont pas connaissance des points de collecte qui se trouvent à proximité de chez eux
 - Communiquer sur les plateformes de réemploi existantes auprès de la population
 - Souvent les indications sur les poubelles de tri sélectif sont peu visibles ou peu compréhensibles. Il faudrait faire en sorte qu'elles soient plus visibles et didactiques
- Le foncier :
 - Il existe peu d'espaces pour le stockage des différents matériaux à réutiliser sur le territoire ce qui empêche d'avoir de grandes plateformes de réemploi
 - Les promoteurs sont trop puissants, les terrains libres sont souvent transformés en logements et il y a peu de place pour d'autres projets
 - Le prix du foncier est trop élevé ce qui est un frein à l'installation de plateformes de réemploi
- La mixité :
 - Le compostage de quartier constitue un lien important entre les personnes. Il faut le garder
 - Certaines plateformes de compostage ont un problème d'usage et de manque de mixité :
 - Certaines sont squattées et deviennent des lieux d'insécurité
 - D'autres réunissent une seule catégorie de population : notamment des gens aisés
 - Dans certains endroits du territoire, les compostages de quartiers ont une longue liste d'attente. Cela s'observe notamment dans les quartiers qui se gentrifient
 - Le réemploi peut demander du temps que certaines personnes ne peuvent pas consacrer. Il faut mettre en place des réseaux d'entraide. Exemple : personne différente chaque jour que se charge d'aller déposer le compost
- L'accessibilité :
 - Certaines résidences ne disposent même pas de tri sélectif. Il faut les cibler
 - Il faut prévoir des espaces de collecte de proximité
 - Souvent il y a 3 bacs rouges (Ordures ménagères) pour 1 bac jaune. Cela entraîne un manque de place dans le bac jaune ce qui ne va pas avec une politique de recyclage
 - Un frein pour la mise en place du compost et le nombre de poubelles à sortir ce qui peut entraîner une plus grosse charge de travail pour un éventuel gardien ou pour les habitants

Les participants ont défini un idéal vers lequel ils souhaitent aller :

- Avoir une vision systémique du réemploi, penser le réemploi dès la conception des villes/ des bâtiments pour une meilleure accessibilité
- Mettre en place le design inversé : les produits sont conçus à partir de ce qui existe comme matériaux de réemploi
- Il faut simplifier et massifier le recours aux plateformes de réemploi pour que les plateformes ne dépendent plus des subventions pour survivre
- Il faut créer un réseau entre les plateformes de réemploi pour que chacune ait accès au stock de l'autre. Promouvoir la mutualisation
- Le développement du réemploi permet de créer des emplois

Idées de pistes d'actions

Il a ensuite été demandé aux participants de hiérarchiser les enjeux précédents et d'identifier des porteurs d'actions :

1. L'enjeu identifié comme étant le plus important est **l'éducation des enfants** aux problématiques de réemploi. Pour porter cette action, les participants ont désigné le trio : associations, habitants, collectivité :

- a. Un fort enjeu existe dans le financement par la collectivité d'intervenant sur les problématiques de réemploi dans les écoles
2. Le second enjeu le plus important et la communication sur les dispositifs de réemploi et de gestion des déchets. Pour cet enjeu, plusieurs pistes d'action ont été identifiées :
 - a. Le bouche à oreille au niveau local et l'intégration de la problématique de gestion des déchets à la vie de quartier
 - b. La campagne de communication d'Est Ensemble est déconnectée du réel, les participants disent l'avoir vu sans que cela ne leur fasse changer de comportement. La communication doit être faite de façon plus concrète, par la pratique.
3. Le troisième enjeu le plus important identifié est le prix et la disponibilité du foncier. Pour cet enjeu, les participants ont proposé la gouvernance suivante :
 - a. Est Ensemble peut initier une campagne de communication et une concertation sur un projet de réhabilitation ou de construction sur une parcelle
 - b. Les citoyens doivent s'emparer de cela via les associations pour proposer des choses et faire pression
 - c. Est Ensemble s'appuie sur ces revendications
4. Le quatrième enjeu identifié est la mixité des lieux de réemploi. Pour cet enjeu les acteurs identifiés sont les habitants et les associations. L'objectif est de faire tomber les barrières que les habitants se mettent d'eux même, notamment :
 - a. En valorisant les savoirs de tous les types de populations
 - b. En partageant de la nourriture : cuisine solidaire
5. Le cinquième enjeu identifié est l'accessibilité aux dispositifs de réemploi et de gestion des déchets. Pour cet enjeu le principal acteur est Est Ensemble (ex : professionnalisation du compost) mais pour que cela réussisse, il faut que les habitants soient impliqués.

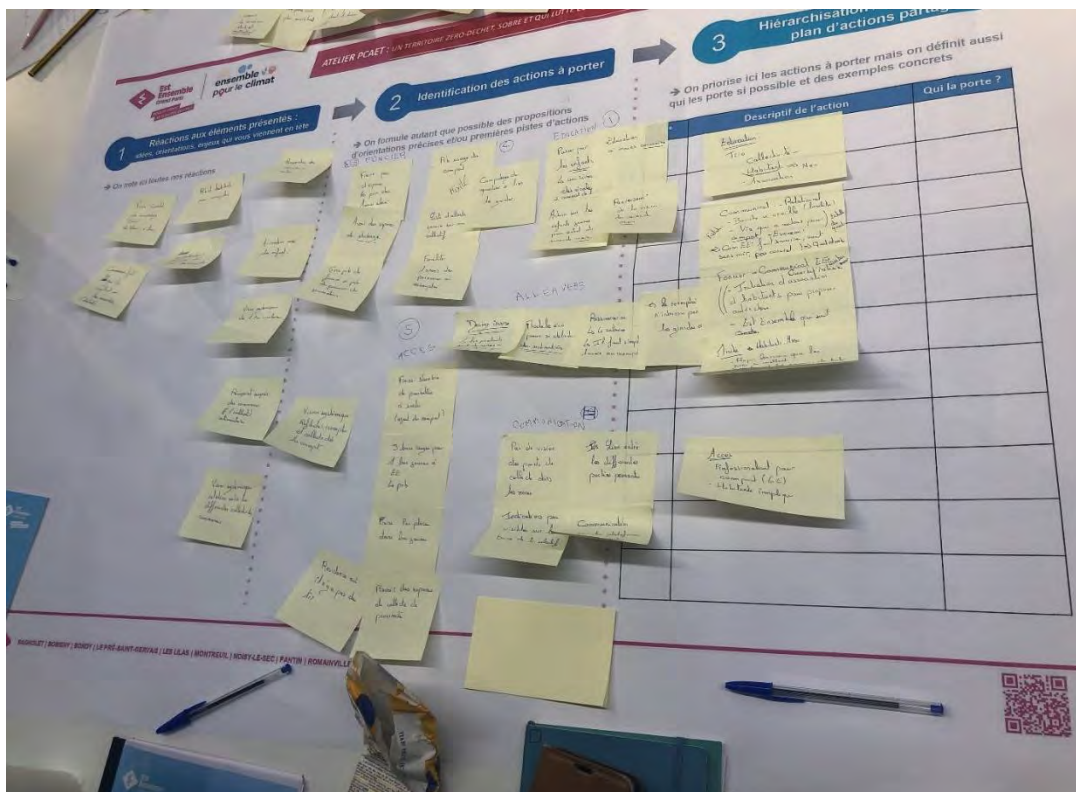


Figure 3 - Méta-plan de la table 4

Table 5 : Un territoire circulaire qui optimise la gestion des ressources dans l'aménagement

Tour de table pour se présenter

5 participants :

- Un(e) citoyen(ne) chef(fe) de projets de Société d'économie mixte de construction de la ville de Pantin (SEMIP SPL Ensemble) (société publique locale (société anonyme à conseil d'administration) – aménageur)
- Un(e) citoyen(ne) directeur(trice) technique de Novaxia (entreprise d'investissement dans le recyclage urbain)
- Un(e) citoyen(ne) chargé(e) d'études à l'Institut Paris Région (association loi 1901 dans le domaine de l'urbanisme) et doctorant(e)
- Un(e) citoyen(ne) chargé(e) d'étude à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) (association loi 1901 dans le domaine de l'urbanisme)
- Un(e) citoyen(ne) représentant(e) de Construire solidaire (Société Coopérative d'Intérêt Collectif promouvant la construction durable)
- Un(e) citoyen(ne) représentant(e) du Studio Pourquoi Pas (Société par action simplifiée promouvant l'économie circulaire)

Enjeux et pistes d'actions

Dans un premier temps, il a été proposé aux les participants de réfléchir de façon individuelle sur des post-its aux enjeux de l'optimisation des ressources dans l'aménagement. Un(e) participant(e) a demandé un retour de l'expert(e) d'Est Ensemble sur ce qui est déjà mené par l'EPT, afin de pouvoir développer des pistes sur cette base. Ont été mentionnés en quelques mots :

- Les projets expérimentaux de réemploi dans les projets de renouvellement urbain (exemple de la Cité Gagarine à Romainville : production de pavés pour l'espace public à partir de murs de refend)
- La Charte de l'économie circulaire pour l'économie circulaire dans le BTP d'Est Ensemble, avec 40 signataires (aménageurs, promoteurs du territoire) s'engageant dans cette démarche.

Les échanges se sont ensuite lancés spontanément à l'oral, en même temps que les les participants écrivaient leurs idées sur des post-its. Des freins et des leviers ont été identifiés pour le développement de solutions d'optimisation des ressources dans les opérations d'aménagement. Ils ont été organisés par thématique :

- **Réglementation :**
 - Freins : La réglementation doit continuer d'être adaptée pour favoriser le réemploi dans les opérations d'aménagement. A notamment été identifié un **frein assurantiel** qui complique l'usage de produits et matériaux issus du réemploi dans des projets de construction ou de réhabilitation. Ce frein est lié au **manque de traçabilité des produits et matériaux**, rendant difficile l'acceptabilité dans le recours au réemploi.
 - Leviers : Le **diagnostic PEMD** (Produits-Equipements-Matériaux-Déchets), remplaçant depuis le 1^{er} janvier 2022 le diagnostic déchets et visant à caractériser quantitativement et qualitativement les gisements de déchets générés par une déconstruction, a été mentionné. Si cet outil existe et est utile pour favoriser l'économie circulaire dans l'aménagement, les participants identifient le besoin d'aller plus loin en faisant le pont avec la phase opérationnelle du projet. A cet effet, les participants ont discuté du rôle du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) : celui-ci développe une plateforme réglementaire sur les diagnostics PEMD et pourrait ainsi faciliter la connaissance des gisements disponibles à l'échelle nationale. Un(e) participant(e) apporte toutefois un point de nuance : une telle base de données numérique aura toujours un temps de retard sur le gisement réel et ne remplace donc pas l'échelle d'action locale.

Le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est également vu par les participants comme un outil incontournable pour développer les pratiques d'aménagement circulaire. Des modifications du PLUi sont préconisées par certain(e)s les participants sur les éléments suivants :

 - Réserver une emprise foncière pour les activités d'économie circulaire. Un(e) participant(e) met cependant en garde contre la sanctuarisation de friches.
 - Être vigilant sur les seuils de parkings enterrés, générateurs de terres excavées et ne répondant pas toujours à un besoin. Les participants ont à travers cet exemple identifié un « *mille-feuille* » de normes (le PLUi devant lui-même se conformer à des schémas et plans régionaux).

- **Stockage :**

- Freins : La question du **stockage intermédiaire** (éventuellement inter-chantiers) semble être pour les participants un des freins principaux pour développer l'économie circulaire. En effet, pour des raisons de **temporalités** inter-chantiers (entre disponibilité des gisements et besoin pour l'opération d'aménagement), des plateformes de stockage de produits et matériaux semblent indispensables au développement du réemploi. Il est difficile aujourd'hui de trouver du foncier disponible pour accueillir de telles plateformes. Lorsqu'elles existent, celles-ci ne sont que temporaires et ne sont pas forcément toujours bien gérées. La question du **transport** des matériaux a également été abordée (celui-ci nécessitant de la manutention et pouvant représenter un coût important pour les petites structures).
- Leviers : L'objectif pour les participants serait de disposer de **plateformes de stockage pérennes** et dont **la gestion est assurée par un exploitant compétent** (logistique effectuée grâce à l'utilisation de bases de données par exemple). En complément du stockage, les participants ont évoqué l'idée de systématiser des **ateliers de transformation**, dont le but est de faire une remise au propre et un redimensionnement des matériaux et d'ainsi faciliter leur revente.
- **Faisabilité technique :**
 - Freins : Les participants ont évoqué les difficultés qui peuvent être rencontrées pour l'**identification des acteurs locaux de l'économie circulaire**. Un autre frein identifié est le **maillage territorial inégal** des plateformes de l'économie circulaire (incluant les déchèteries professionnelles).
 - Leviers : De nombreux leviers ont été relevés par les participants afin de faciliter la faisabilité technique des solutions d'économie circulaire à l'échelle d'un projet d'aménagement. L'acculturation et la montée en compétences en matière de **dépose sélective soignée** permettront par exemple de réduire les surcoûts associés aux initiatives de déconstruction en vue du réemploi et de rendre in fine cette solution plus économiquement avantageuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. La prise en compte de la **réversibilité des bâtiments** dès leur conception ou leur réhabilitation est également un levier permettant d'allonger la durée de vie des bâtiments et donc de diminuer de fait les gisements de déchets générés. Pour faciliter la connaissance des acteurs, une cartographie des acteurs de l'économie circulaire à l'échelle de la Métropole du Grand Paris existe. Est Ensemble a aussi un rôle à jouer avec la **mise en œuvre d'opérations démonstratrices** et la **valorisation de ces bonnes pratiques** avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.
- **Commande publique :**
 - Freins : La rédaction des marchés n'est aujourd'hui pas toujours adaptée pour que des petites structures actrices du réemploi ou des groupements puissent y répondre.
 - Leviers : La commande publique est pour les participants un outil puissant pour développer les pratiques circulaires dans les projets d'aménagement. Il peut s'agir par exemple d'**imposer des objectifs de réemploi à atteindre** (% minimal), à la fois réalistes et ambitieux. Un(e) participant(e) a émis un point de vigilance : les objectifs de réemploi doivent être adaptés à la typologie du projet. Les participants préconisent également une **mise en relation** entre acheteurs (et bureaux d'études qui appuient parfois les acheteurs) et acteurs du réemploi.
- **Formation :**
 - Freins : Les participants ont identifié un besoin de formation (pour les maîtres d'ouvrage et les artisans notamment). La **formation initiale** (ex : BTS) semble n'aborder que trop peu les problématiques d'économie circulaire dans l'aménagement.
 - Leviers : Pour répondre à cela, l'**enjeu d'accélération de la formation à ces sujets** semble primordial. Cela permettra la sensibilisation de toutes les parties prenantes.
- **Programmation des opérations d'aménagement :**
 - Freins : Les participants ont identifié l'enjeu de **sobriété**, qui est à prendre en compte bien en amont du projet pour éviter la production de déchets et la consommation de ressources ne répondant pas à un besoin.
 - Leviers : Le levier associé serait donc de bien **interroger le besoin** intrinsèque de chaque projet d'aménagement dans une logique de sobriété et de frugalité.
Les participants ont également évoqué le besoin de sortir de l'analyse du projet selon le seul prisme du bilan financier : une proposition est de réaliser un **double-bilan financier et carbone**, permettant d'inclure les considérations environnementales dans la décision ou à l'évaluation du projet d'aménagement.

Ces échanges ont permis de mettre en exergue les rôles que peut avoir l'EPT Est Ensemble pour développer l'économie circulaire dans les opérations d'aménagement du territoire :

- **Facilitateur** (un(e) participant(e) a précisé qu'il doit s'agir de donner les moyens sans contrôler, le terme « coordinateur » proposé initialement ne convient donc pas) : permettre l'interconnaissance des acteurs de l'économie circulaire du territoire, sensibiliser les acteurs du foncier à la problématique de l'économie circulaire (EPFIF, SNCF, La Poste)
- **Démonstrateur** : sur la base de ce qui est déjà mis en œuvre, Est Ensemble peut intensifier son engagement dans des opérations démonstratrices de réemploi et communiquer dessus. Un(e) participant(e) met cependant en garde sur la valorisation d'opérations selon un angle ciblé, qui ne permet pas d'apprécier l'impact du projet dans sa globalité.
- **Prescripteur** : Est Ensemble peut se saisir du PLUi pour développer l'économie circulaire dans l'aménagement.

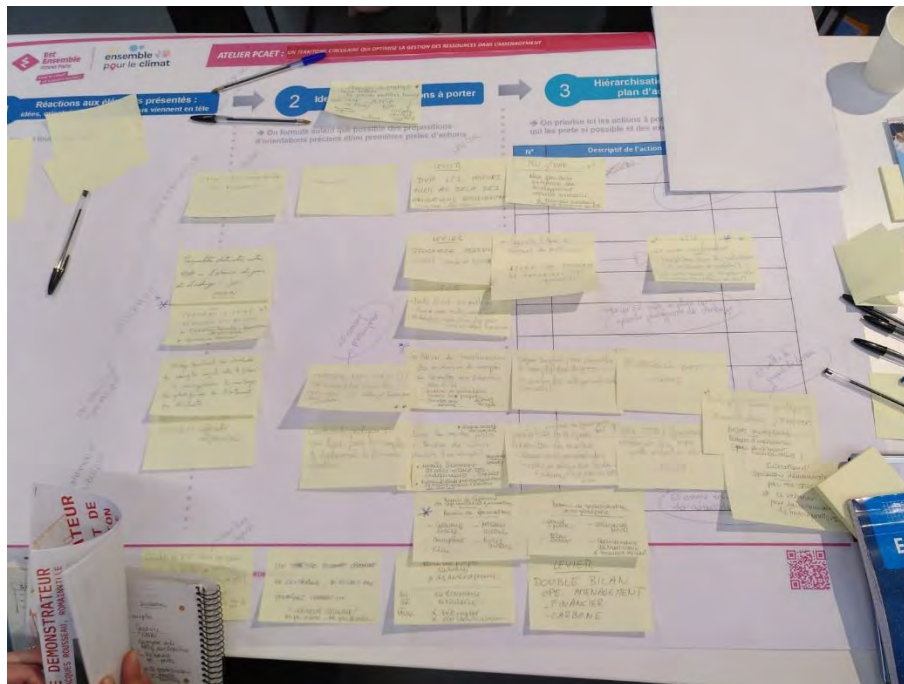


Figure 4 - Méta-plan de la table 5

5. Restitution des débats par table

Chaque groupe de discussion a restitué en quelques phrases les débats et les pistes d'actions proposées.

6. Conclusion de l'atelier

Intervention de Cosima Malandrino pour présenter le dernier atelier « lutter contre les effets du changement climatique » et la possibilité de contribuer en envoyant des observations par mail à Est Ensemble qui seront après publiées en ligne sur le site de la concertation avec les réponses d'Est Ensemble.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Est Ensemble

Compte-rendu

Atelier thématique « Lutter contre les effets du changement climatique » du
08/12/2022

<i>Objet</i>	Atelier thématique « Lutter contre les effets du changement climatique » – Concertation dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
<i>Date de la réunion</i>	8 décembre 2022
<i>Lieu</i>	Hôtel de Ville de Romainville Place de la Laïcité 93230 Romainville
<i>Rédigé par</i>	Ghislain FAVE

ORGANISATEURS-ANIMATEURS-GARANTS

Nom Prénom	Fonction	Organisation
MORINIERE Emma	Chargée de projet	SUEZ Consulting
FAVE Ghislain	Chef de projet	SUEZ Consulting
MALANDRINO Cosima	Chargée de mission économie circulaire et climat	Est Ensemble
JANNETEAU Carole	Chargée de mission adaptation et sensibilisation	Est Ensemble
ROTBARDT Alain	Garant	Commission nationale du débat Public
EUSTACHE Marie-Claire	Garante	Commission nationale du débat Public

PARTICIPANTS

Participation de **28 personnes** (détail dans les sections qui synthétisent le travail en sous-groupes)

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION DE LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET D'EST ENSEMBLE
2. PRESENTATION DES RISQUES CLIMATIQUES SUR LE TERRITOIRE
3. PRESENTATION DES GRANDS ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE
4. ECHANGES SOUS FORME DE METAPLAN AVEC LES PARTICIPANTS
5. RESTITUTION PAR TABLE ET CONCLUSION

PIECES JOINTES

Support de présentation diffusé en réunion

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

1. [Présentation de la co-construction du PCAET d'Est Ensemble](#)

Intervention de M. Marc Elfassy, maire-adjoint pour introduire le thème « Lutter contre les effets du changement climatique » sur le territoire d'Est-Ensemble et l'atelier

Intervention de Carole Janneteau pour accueillir les participants. Intervention de Ghislain Favé pour présenter le déroulé de l'atelier en deux temps.

Intervention de Carole Janneteau pour présenter le contexte et la démarche du PCAET ainsi que les travaux de la Convention Citoyenne.

Intervention de Marie-Claire Eustache pour présenter le rôle de la CNDP et le calendrier de la concertation.

2. Présentation des risques climatiques sur le territoire d'Est Ensemble et des enjeux associés

Présentation de Ghislain Fave et Carole Janneteau pour présenter risques climatiques (canicules, mouvements de terrain et inondations), ainsi que les enjeux associés. Présentation des thèmes à aborder aux différentes tables et rappel des règles à respecter.

3. Echange sous forme de métaplan avec les participants

Table 1 : Adapter l'aménagement du territoire aux risques climatiques en préservant la santé des habitants.

Tour de table pour se présenter

8 participant.e.s :

- Un.e participant.e de l'association Bondy écologie (association pour la promotion de solutions écologiques en apportant des réponses alternatives aux problèmes locaux d'environnement, d'urbanisme)
- Un.e citoyen.ne
- Un.e participant.e travaillant à REI habitat (Promoteur immobilier)
- Un.e participant.e travaillant à Est Ensemble à la direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine
- Un.e participant.e de l'association Floracité (association qui intervient sur des problématiques environnementales en milieu urbain avec l'ambition de promouvoir la ville verte)
- Un.e participant.e travaillant à Ekopolis (Pôle de ressources francilien pour la construction et l'aménagement durables)
- Un.e participant.e de l'association Plants d'Action (association romainvilloise de préservation de la nature)
- Un.e participant.e travaillant au Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)

Réactions et échanges

Au début de l'atelier les participants se sont interrogés sur la finalité de la démarche de concertation et ont questionné le principe de l'atelier en évoquant les attentes par rapport au travail à réaliser en un temps très court, disant qu'il n'était pas crédible de demander à des citoyens de rédiger des pistes d'actions car ils ne sont pas experts des sujets abordés. Est Ensemble a répondu à ces remarques en expliquant que le format choisi prend en compte les contraintes de disponibilités des participants (on ne peut pas demander aux citoyens de participer à des ateliers de plus de 2h) et en rappelant l'importance de l'expertise citoyenne sur laquelle se base toute démarche de concertation.

Un participant a demandé plus d'informations sur le contexte réglementaire relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Est Ensemble a répondu en expliquant le caractère non contraignant de ce document stratégique qui a vocation à coordonner la transition écologique du territoire. Le document n'est pas opposable contrairement au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Le PCAET doit être compatible avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2018, avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) adopté en 2012 ainsi que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) approuvé en 2018. Il s'inscrit en outre dans un cadre réglementaire national et international.

Un participant a exprimé ses doutes sur la faisabilité d'une action territoriale à l'échelle d'Est Ensemble : le territoire est vaste et divers (petite couronne vs communes plus périphériques), avec des besoins différents en termes d'espaces verts.

Est Ensemble a précisé que la collectivité mène une étude afin d'identifier les espaces verts existants sur le territoire. L'objectif est de remettre de la nature en ville, en passant de 6m² à 10 m² d'espaces verts par habitant.

Les participants ont partagé leur inquiétude concernant le niveau de constructions neuves sur le territoire. La tension entre l'enjeu de densification lié à la proximité avec Paris, le besoin en logement et le besoin en espaces verts a été mise en avant à plusieurs reprises par les participants. Selon eux, l'EPT a une responsabilité vis-à-vis cette dynamique et doit travailler avec

les communes qui subissent une pression pour augmenter les constructions. La question est comment limiter les constructions et préserver les espaces verts tout en en créant des nouveaux.

Il faut veiller à répartir les espaces verts sur les différentes communes, afin de permettre aux habitants d’y accéder sans trop devoir se déplacer.

Les participants évoquent la possibilité d’introduire des contraintes dans les projets urbains sur le territoire. Une participante évoque l’exemple du schéma de gestion de l’eau et du règlement associé qui permet au Syndicat de gestion de l’eau de donner un avis favorable ou défavorable sur le projet et demander plus de désimperméabilisation par exemple.

Un participant rappelle l’existence d’autres barrières réglementaires comme celles du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) qui a par exemple donné lieu à des négociations sur un projet urbain de la zone d’aménagement concerté (ZAC) de l’Ourcq.

Concernant les arbres sur le territoire, Est Ensemble évoque la mise en place d’un plan arbre avec la plantation de 20 000 arbres prévue sur le territoire. Les participants expriment leurs doutes quant à la possibilité de planter plus d’arbres sur le territoire en raison du manque d’espace. Un participant rappelle que 10% des arbres sur la ville des Lilas a été abattu dans les dernières années selon ses recherches contre seulement 24 nouveaux arbres plantés par la ville. Les participants pensent que l’on se focalise trop sur la plantation des arbres et qu’il faudrait plutôt développer les haies et les substrats arbustives (par ex. le long du canal de l’Ourcq, planter des haies ou des talus) pour créer de corridors écologiques sur le territoire. Une participante a aussi indiqué qu’il est important de ne pas planter des allées avec les mêmes espèces et de ne pas planter que des robiniers. Les participants sont d’accord sur le fait qu’il faut planter des espèces adaptées aux conditions climatiques à venir.

Un participant évoque un site ressource de l’observatoire de la biodiversité qui pourrait être une source d’inspiration et d’informations.

Est Ensemble rappelle qu’une étude est en cours sur l’aménagement du canal de l’Ourcq afin d’identifier les espaces qu’on pourrait transformer et végétaliser.

Une problématique liée aux moyens financiers et humains des services de gestion d’espaces verts des villes a été identifiée. Il existe un besoin de moyens supplémentaires pour les villes et un besoin d’objectifs chiffrés pour qu’elles puissent obtenir ces moyens.

La sensibilisation des habitants a aussi été mentionnée par les participants comme besoin essentiel concernant la gestion des espaces verts. Les habitants doivent être sensibilisés pour pouvoir respecter ces espaces.

Sur la thématique de la construction durable, les participants conviennent de l’importance de développer les constructions en bois et matériaux réemployés. Est Ensemble rappelle que la collectivité est signataire de la charte FIBOIS et s’est engagée à tenir les objectifs suivants : intégrer une part notable de matériaux bois et biosourcés dans 20 % de la surface de plancher des opérations maîtrise d’ouvrage est ensemble (équipements, ZAC, PRU) : +15kg/m2 pour les réhabilitations et + 35kg/m2 pour les constructions neuves.

Pistes d’actions

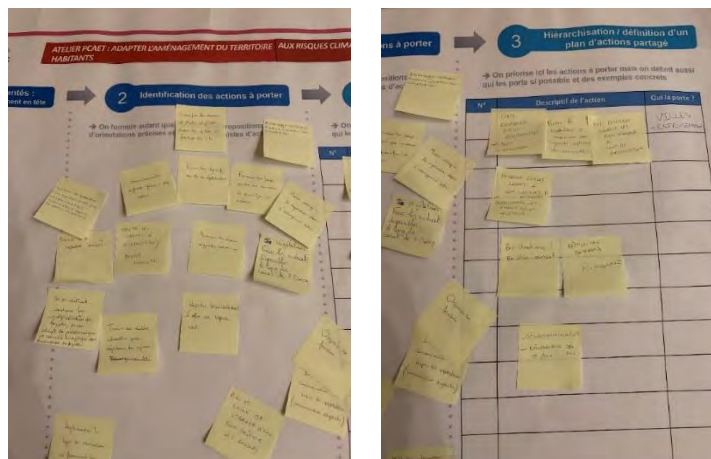


Figure 1 - Méta-plan de la table 1

Les participants ont avancé plusieurs pistes d'actions.

Végétalisation

- Créer un dispositif de permis de végétaliser qui soit associé à une action plus large d'incitation et soutien financier aux villes pour la gestion des espaces verts
 - o Est Ensemble fournit les outils et équipements + kit de communication
 - o Proposition pour le plan arbre : 1 arbre sur 2 planté doit être végétalisé à son pied
 - o Sensibiliser les citoyens et mobiliser plus de citoyens autour de ces questions
- Communiquer sur l'importance de la nature en ville et les actions associées. Renforcer la communication comme cela est fait sur les actions zéro déchet (communication sur les bus, via des influenceurs...)
- Prioriser les espèces locales, non invasives et résilientes et diversifier les espèces
- Développer les cours oasis dans les écoles sur le territoire comme cela est fait par la Ville de Paris. Le CAUE 93 travaille beaucoup sur ces questions, Est Ensemble pourrait travailler davantage avec eux.
- Réaliser une cartographie des espaces verts qui pourraient être transformés et rendus accessibles (ex. cimetières, berges du canal...)
- Planter des arbustes et développer les haies sur des zones du territoire comme le canal de l'Ourcq afin de créer des corridors écologiques
- Sensibiliser les habitants à l'importance de créer et préserver les espaces naturels via des panneaux informatifs sur les espèces ainsi qu'avec des méthodes de sciences participatives et une implication dans des chantiers participatifs

Construction durable

- Utiliser des matériaux bio et géo-sourcés et développer le réemploi de matériaux de construction

Aménagement pour prévenir et gérer les risques (mouvements de terrains/inondations)

- Désimperméabiliser
- Augmenter la capacité de retenu d'eau dans les endroits les plus à risque via la création de bassin de stockage
- Demander et vérifier la réalisation de diagnostic risque pour les bâtiments sur le territoire
- Travailler avec les écoles pour sensibiliser les enfants à ce sujet
- Inciter les communes à travailler sur ces questions via des financements
- Distribuer des récupérateurs d'eau aux habitants comme cela est fait pour les composteurs

Table 2 : Protéger les citoyens et acteurs du territoire des effets du dérèglement climatique

Tour de table pour se présenter

7 participant.e.s :

- Un.e participant.e de l'association Bondy écologie et citoyen (association pour la promotion de solutions écologiques en apportant des réponses alternatives aux problèmes locaux d'environnement, d'urbanisme)
- Un.e participant.e travaillant à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat -Maîtrise votre Énergie (ALEC –MVE) (accompagnement des collectivités territoriales dans leur stratégie et la mise en place de politiques publiques locales de maîtrise de l'énergie)
- Un.e citoyen.ne
- Un.e citoyen.ne
- Un.e participant.e citoyen.ne pour le climat
- Un.e participant.e travaillant à Est Ensemble à la direction de l'eau et de l'assainissement
- Un.e participant.e travaillant à la Ville de Pantin

Pistes d'action

A cette table, les participants étaient invités à identifier des pistes d'actions autour d'une situation de crise « Une canicule de 6 jours sur le territoire d'Est Ensemble » en réfléchissant aux différentes phases (prévention et préparation, réaction et

adaptation) et aux différentes cibles et acteurs (habitant.e.s y compris les personnes vulnérables, entreprises et salariés, acteurs institutionnels et associations).

AMONT – POLITIQUES PUBLIQUES

- Arrêter la destruction des espaces verts et débitumiser (notamment les pieds des arbres. Utiliser des solutions techniques comme les grilles permettant de faire pousser l’herbe.
- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts (élagage notamment) : il faut former les agents et mieux choisir les entreprises qui travaillent à l’entretien des espaces publics. Une participante a cité l’entreprise Sauvage comme un exemple en termes de bonnes pratiques. Il faut revoir la notion du « propre » et sortir d’une vision « hygiéniste » pour laisser plus de place à la nature en ville
- Conserver les friches
- Végétaliser (plantes grimpantes, nécessitent moins d’eau), apporter de la fraîcheur, de l’ombre et de l’eau (fontaines) aux habitants mais aussi à la faune et à la flore.
- Créer des espaces refuges qui permettraient de renaturer et de protéger les habitants (co-bénéfices).
- Mettre en place une charte de l’arbre comme à Bondy. Sa mise en place et son suivi étaient participatifs (élus, associations et conseils de quartiers). Un participant note qu’elle ne semble plus exister aujourd’hui, ou du moins que les associations et conseils de quartiers ne sont plus associés au suivi.
- Adapter le bâti et promouvoir les solutions d’adaptation (énergies passives, espaces verts collectifs et individuels, multi-usages)
- Récupérer les urines comme engrais (valorisation de ce qui est considéré comme un déchet)
- Nettoyage de la voirie avec des eaux brutes
- Travailler avec les entreprises : qu’elles prennent des engagements sur la construction, les économies d’eau, la mobilité (favoriser le co-voiturage), qu’elles adaptent le règlement intérieur en cas de canicule notamment en aménageant les horaires et qu’elles travaillent à améliorer le confort du personnel quand le bâti est mal isolé (repeindre les toits en blanc, végétaliser...)
- Travailler avec les acteurs comme la SNCF qui disposent de foncier pour végétaliser

AMONT

- Recenser les populations vulnérables : les sans-abris, les jeunes et les personnes âgées, voir même les animaux de compagnie et errants. Pour cela travailler avec les CCAS des villes et les conseils de quartier.
 - Mettre en place des actions de solidarité avec des acteurs de proximité : associations (portage d’eau, de repas...), les conseils de quartiers, les logements sociaux (rappel des consignes).
 - Equiper les populations vulnérables de systèmes d’alerte.
 - Utiliser des rafraîchisseurs d’air (ventilateurs avec eau)
 - Un participant propose de former des collectifs de volontaires afin qu’ils sensibilisent la population. « Il est nécessaire de réapprendre la solidarité. »
 - Il faudrait montrer le coût de l’inaction (la mortalité) pour déclencher l’action politique
 - Faire de la prévention sur les effets de la canicule sur la santé après des personnes en lien avec des populations vulnérables et rappeler la conduite à adopter.
 - Un participant suggère d’ouvrir les parcs aux sans-abris. Un second répond que cela peut être dévalorisant et qu’il faudrait plutôt leur mettre à disposition des maisons autonomes sur des places de parking par exemple.
 - Mettre à disposition des lieux ressources : bureaux vides, locaux municipaux...
 - Etablir une cartographie des lieux de fraîcheur
 - Un participant suggère de ne pas fermer les hôpitaux pour pouvoir soigner la population en cas de canicule
 - Informer sur les restrictions d’eau et faire comprendre que tous les comportements individuels comptent.
- ➔ Les participants sont tombés d’accord sur l’importance de mettre en place un **plan pour coordonner l’action**. Il permettrait de répondre aux questions suivantes : qui fait la veille ? qui déclenche l’alerte / qui décide ? quelle organisation/moyens sont mis en place ? quels canaux/réseaux sont utilisés ?
- ➔ Les mairies doivent centraliser les différents acteurs mobilisés comme la police ou les pompiers.
- ➔ Ce plan doit comporter des indicateurs précis qui seront suivis
- ➔ Envisager un exercice d’évacuation pourrait être intéressant mais anxiogène pour la population.
- ➔ Ce plan permettrait de faire le lien entre les différents acteurs (y compris associatifs) du territoire pour assurer un bon maillage.

AVAL

Le suivi des indicateurs du plan permettrait de tirer un bilan des crises et de l'adapter le cas échéant. Tous les acteurs devront être associés à ce bilan.

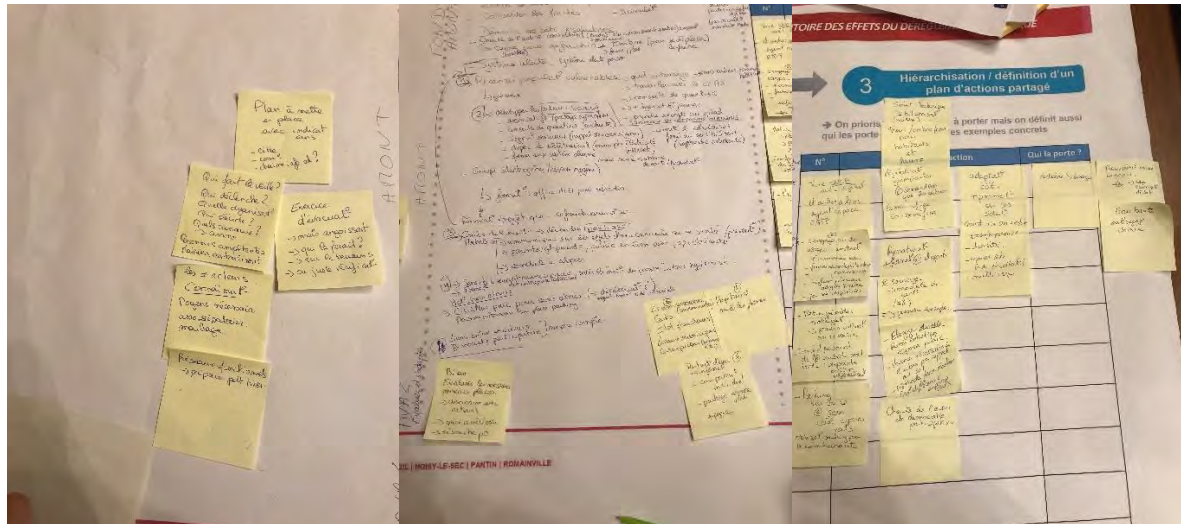


Figure 2 - Méta-plan de la table 2

Table 3 : Répondre aux besoins essentiels de la population en préservant les ressources

13 participant.e.s :

- Un.e participant.e de l'association LAB3S et habitant de Lilas (association qui accompagne l'est de Paris dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation)
- Un.e participant.e, association les Ruchers de Romainville (association ayant pour objectif de promouvoir l'apiculture amateur et familiale et de contribuer à la sauvegarde des abeilles)
- Un.e participant.e, écologue travaillant à Est Ensemble à la direction de l'Environnement et de l'écologie urbaine
- Un.e citoyen.ne
- Un.e participant.e de l'association La Sauge (Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée), habitant.e du Pré Saint Gervais,
- Un.e participant.e travaillant à Est Ensemble à la direction de l'eau et de l'assainissement
- Un.e participant.e travaillant à Est Ensemble à la direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine et habitant.e de Pantin
- Un.e participant.e de l'association Bondy Ecologie (association pour la promotion de solutions écologiques en apportant des réponses alternatives aux problèmes locaux d'environnement, d'urbanisme) et habitant.e de Bondy
- Un.e participant.e Vice-président à Est Ensemble et travaillant à la régie publique de l'eau d'Est Ensemble
- Un.e participant.e travaillant à Scala circulaire (réemploi de mobilier)
- Un.e participant.e travaillant au Cerema (établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport)
- Un.e participant.e de l'association Espaces (insertion par les métiers de l'environnement)
- Un.e participant.e de l'association e-graine (mouvement associatif d'éducation populaire composé de bénévoles et de professionnel-les, regroupé-es au sein d'associations locales)

Réactions et échanges

Les participants ont tout d'abord rappelé la nécessité de **préserver les arbres du territoire et d'augmenter les espaces verts**:

- Arrêter de couper des arbres (et lorsque certains doivent être coupés, démontrer aux habitants que leur état sanitaire le nécessitait en leur donnant accès aux certificats sanitaires)
- **Le chiffre de 6m² d'espaces verts par habitant présenté en plénière n'est qu'une moyenne** et le territoire présente de grandes disparités qu'il faut prendre en compte pour prioriser les futurs projets. Par exemple, il n'y a que 3m² d'espaces verts par habitant à Bondy.
- Il faut prendre en compte l'enjeu de carence en espaces verts dans tous les projets urbains et assurer un rattrapage de l'offre
- Un participant a demandé quel était le pouvoir de la collectivité pour sauvegarder les arbres et les espaces verts
→ Réponse d'Est Ensemble : **le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** est un outil qui permet d'encadrer les conditions d'aménagement. Mais c'est un outil lourd.
- **Plan arbre** : planter 20 000 arbres sur le territoire à partir de mars 2023, avec une déclinaison ville par ville. Le plan est issu des propositions de la Convention Citoyenne.
- Il faudrait faire bénéficier les citoyens et les associations du Plan arbres (don d'arbres par l'EPT avec suivi durant 3 ans)
- Il faudrait planter des fruitiers et des comestibles, ainsi que des espèces mellifères en général
- Les participants se sont accordés sur l'importance de la sensibilisation des habitants. Exemple du projet de plantation d'arbres fruitiers à Romainville : les riverains se sont plaints des nuisances occasionnées par la chute des fruits. → **Il faut de la pédagogie.**
- Rappel de l'existence de la charte de l'arbre à Bondy : contraignante pour les promoteurs, elle octroie une valeur marchande aux arbres. Une pénalité peut être appliquée aux promoteurs. Si un arbre est coupé, obligation de planter 2 arbres et d'assurer le suivi pendant 2 ans.
- → L'esprit de la charte de l'arbre est repris dans le PLUI sauf la pénalité financière.
- Il faudrait réaliser une charte de l'arbre d'Est Ensemble contraignante pour les promoteurs pour donner une valeur financière aux arbres comme le département et Bondy
- Le plan arbre oblige un suivi pendant 3 ans
- La Charte de l'arbre de Bagnolet sera votée la semaine prochaine

Il existe également un Plan Canopée en Seine Saint Denis (Initiative départementale) : arbres plantés le long des départementales.

Sur le thème de la biodiversité :

- Un participant a mentionné la **richesse de la biodiversité sur le territoire qui est parfois oubliée** : exemple des chauve-souris, cygnes, canards, renards, sur et autour du canal de l'Ourcq
- Créer des hôtels à insectes avec les acteurs locaux et les distribuer
- Installer des jardins partagés dans toutes les écoles et des composteurs
- Un participant a rappelé que des initiatives artistiques le long du canal de l'Ourcq (émaux représentant des animaux) contribuent à la sensibilisation et à l'information de la population.
- Créer de la signalétique / panneaux d'information sur la biodiversité en faisant appel aux artistes locaux (peintres, céramistes, menuisiers)
- Désimperméabiliser massivement les sols dans les projets d'aménagement
- → **Il faut diffuser l'information sur les espèces présentes sur le territoire** et sensibiliser les jeunes enfants notamment.

Les participants ont ensuite évoqué le thème **de l'eau et de l'assainissement** :

- Des participants ont posé la question de la **récupération des eaux pluviales** : existe-t-il une imposition concernant l'installation de récupérateurs d'eau de pluie ? Réponse d'Est Ensemble : il existe aujourd'hui une recommandation, mais pas d'obligation.
- Les participants se sont accordés sur la nécessité d'**aller plus loin sur le sujet et d'imposer la récupération des eaux pluviales dans certains cas.**
- Il faudrait construire des récupérateurs d'eau dans les projets d'aménagement, si possible en hauteur (bassins suspendus) plutôt qu'en sous-sol pour ne pas perturber la trame noire.

- Il faudrait profiter de la présence de la nappe perchée sur le Plateau de Romainville pour arroser des jardins, entretenir l'espace public, etc.
- Anticiper les besoins en arrosage des arbres plantés : essences adaptées aux changements climatiques, installation de sondes, etc.
- Il existe des études en cours pour l'utilisation des eaux brutes : comment utiliser les eaux issues des vidanges de piscines (difficulté due au chlore) ? C'est aujourd'hui une ressource gaspillée alors qu'elle pourrait servir pour l'arrosage ou le nettoyage.
- **La problématique des eaux souterraines a été abordée** : une ancienne zone de sources a été urbanisée et les eaux ont été repoussées dans les sous-sols. C'est aujourd'hui une contrainte pour la construction (nécessité de repousser la nappe lorsque des parkings souterrains sont construits par exemple). → On pourrait recréer des chemins de l'eau pédagogique. Cela présenterait de nombreux bénéfices : création d'espaces verts, îlots de fraîcheur, sensibilisation. Il existe un projet actuellement sur le territoire : la Promenade des Hauteurs.
- Un habitant a posé la question de la prise en compte de la biodiversité dans ces projets : la promenade des hauteurs inclut la création de mares.
- Les participants se sont accordés pour dire que ces projets sont peu connus et mériteraient plus de communication. Il faudrait assurer un reporting régulier à la population de la mise en œuvre des actions du PCAET
- Concernant les réseaux d'assainissement, ceux-ci sont aujourd'hui surdimensionnés : ils doivent accueillir les eaux pluviales, les rejets des vidanges de citernes, etc... La vidange des citernes tous les ans est un gaspillage : rejet d'eau potable dans les réseaux.
- Un participant a posé la question de la possibilité de récupérer l'eau de pluie pour utilisation dans les toilettes : contraintes sanitaires, possible en logement mais impossible dans des écoles par exemple.
- Valoriser l'eau du Canal de l'Ourcq pour des usages non nobles

Les participants ont ensuite abordé **la question des financements** :

- Une triple problématique pour le territoire : coût du foncier élevé et difficilement abordable pour la collectivité + coût des travaux + coût de la gestion. Si on passe de 6m² à 10 m² d'espaces verts par habitant, les coûts de gestion seront multipliés par 2.
- Des financements par l'Agence de l'Eau ont été identifiés.
- Les financements sont très difficiles à trouver pour les thématiques un peu nouvelles comme celle des eaux à ciel ouvert. Valorisation des eaux de sources en Île-de-France, financement éligible auprès de la Métropole du Grand Paris.
- Il faudrait créer une banque de projets et d'acteurs locaux qui participent à l'adaptation au changement climatique et taxer les constructeurs pour financer des projets de renaturation

Les participants se sont accordés sur le fait que **les promoteurs sont un élément clé**. Il faudrait limiter la bétonisation par les promoteurs. Le PLUi est l'instrument principal pour encadrer les aménagements → Il faudrait renforcer les prescriptions du PLUi.

Pistes d'action

Les participants ont ensuite priorisé des actions à mener sur le territoire :

1. Massifier l'information et la sensibilisation autour des enjeux de protection de la biodiversité, de l'eau et du climat. Cela passe également par la diffusion de l'information au sein des services techniques.
2. Renforcer le PLUi, (protection des arbres, nouvelles plantations, récupération des eaux pluviales, développer les zones N (meilleur équilibre entre zones urbaines et d'espaces verts)),
3. Lancer un projet pilote de « débitumisation » : associer les citoyens dans un projet symbolique de création d'espace vert sur un espace bétonné. Les participants ont mentionné le jardin Casse-Dalle à Romainville : jardin avec poulailler, ruches et plantations. Autre exemple cité : le jardin de la Sablière à Bondy, 1000m² d'anciens parkings ont également été transformés en jardin partagé.
4. Créer des chemins de l'eau, renaturer les sources et valoriser cette richesse du territoire.

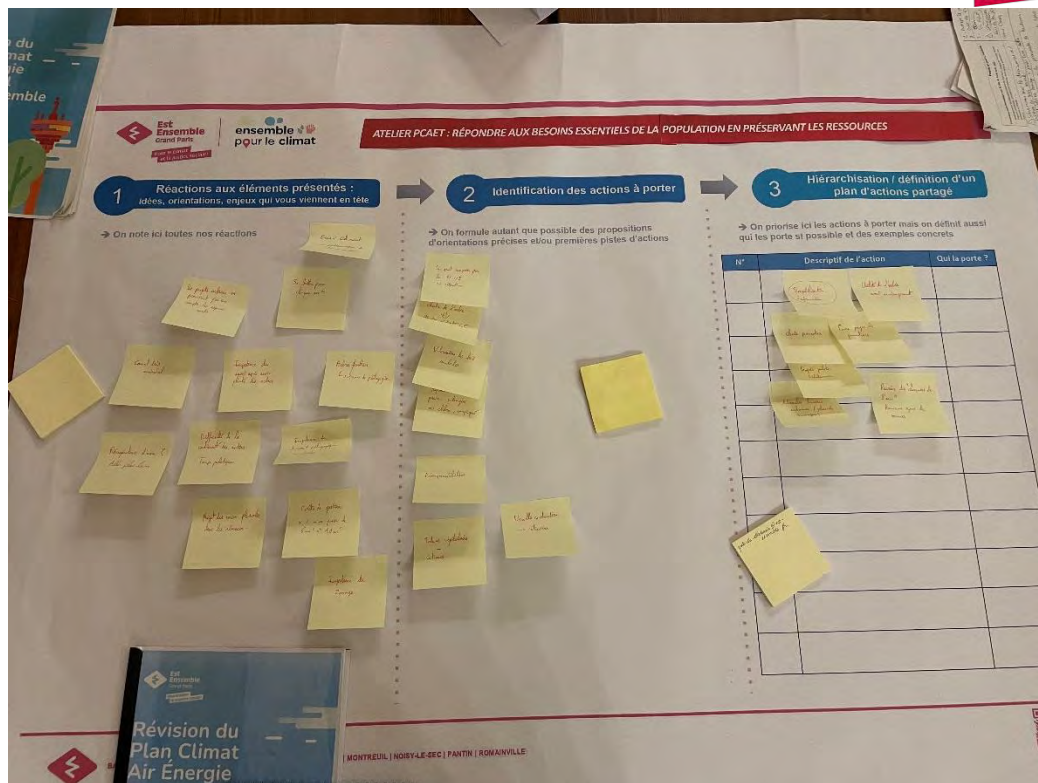


Figure 3 - Metaplan de la Table 3

4. Restitution des débats par table

Chaque groupe de discussion a restitué en quelques phrases les débats et les pistes d'actions proposées.

5. Conclusion de l'atelier

Intervention de Carole Janneteau pour remercier les participants pour leurs contributions et conclure l'atelier.

Cet atelier conclut la deuxième étape de la concertation préalable à la révision du PCAET qui s'est déroulée du 4 octobre au 8 décembre 2022. Les leviers d'actions identifiés par les citoyens et les acteurs du territoire lors des 4 ateliers seront intégrés au plan d'action qui sera construit au premier trimestre 2023.

Révision du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Est Ensemble

Micros-trottoirs et débats mobiles

Synthèse des résultats des
questionnaires

2022



Table des matières

Table des matières.....	1
0. Résumé exécutif.....	2
1. Introduction	3
2. Diffusion et nombre de retours	3
3. Profil des répondants.....	4
3.1. Genre et âge.....	4
3.2. Lien avec le territoire	5
4. Analyse des réponses.....	5
4.1. Se loger	5
4.2. Se déplacer.....	7
4.3. Consommer.....	8
4.4. S'adapter au changement climatique	10
4.5. Question ouverte	13
5. Conclusion.....	14
6. Annexe	15

0. Résumé exécutif

Ce document présente les résultats du questionnaire administré lors des micros-trottoirs et des débats mobiles inscrits dans le cadre de la concertation du public relative au projet de révision du plan climat air énergie territorial (PCAET) d'Est Ensemble. Les objectifs de ces débats mobiles et micros-trottoirs sont les suivants :

- ☞ Recueillir l'avis de tous en **mobilisant les citoyens les moins sollicités par les processus de concertation traditionnels** ;
- ☞ Recueillir l'avis de tous sur **4 thèmes principaux : se loger, se déplacer, consommer et s'adapter au changement climatique.**

Il y a eu un total de **149 répondants** à ce questionnaire, dont 98 répondants sur les débats mobiles et 51 sur les micros-trottoirs.

Se loger

La majorité des répondants au questionnaire souhaite **avoir plus d'aides à la rénovation sans avoir besoin d'avancer de l'argent** et un **système de droit à la location pour les propriétaires afin qu'ils ne puissent pas louer des logements insalubres à des prix élevés.**

Se déplacer

La majorité des répondants souhaite avoir des **prix moins élevés pour les titres de transports en commun** et que le **développement du réseau de mobilité douce (vélo, trottinette, marche à pied) soit accéléré.**

Consommer

En matière de consommation, la majorité des répondants souhaite que **la réparation de tous les objets du quotidien (électroménager, téléphone, vélo, etc.) soit développée avec la mise en place de points de collecte de ces objets.**

Lutter contre les effets du changement climatique

La majorité des répondants s'accorde à dire que la **pollution de l'air** est la cause qui porte le plus atteinte à leur santé, suivie de la pollution sonore et de l'eau. De plus, ils sont majoritairement favorables à ce que la végétalisation soit au cœur des projets d'aménagement du territoire.

En matière de priorisation des actions, les résultats de ce questionnaire montrent que la **végétalisation**, la **lutte contre l'imperméabilisation** et le **développement des transports en commun et de la mobilité douce** au profit de la voiture figurent parmi les **actions prioritaires à mettre en place.**

1.Introduction

Dans le cadre du projet de révision de son PCAET, Est Ensemble, sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), a souhaité donner une place la plus large possible à la concertation tous les acteurs du territoire : c'est pourquoi elle a proposé à l'ensemble des citoyens de donner leur avis sur le territoire de demain en se déplaçant sur leurs lieux de vie, pour leur présenter les grands axes de ce plan climat et leur permettant de répondre à un questionnaire distribué lors des débats mobiles et lors des micros-trottoirs.

Lors des micros-trottoirs, les passants sont interrogés directement dans l'espace public sans présentation spécifique, contrairement aux débats mobiles où des stands ont été installés pour présenter aux passants le PCAET d'Est Ensemble et sa démarche de concertation avant de leur faire compléter le questionnaire.

Ce dernier, diffusé du 4 octobre au 17 octobre 2022, avait pour objectif de contribuer à l'élaboration de la stratégie du PCAET ainsi qu'à la construction du programme d'actions.

A noter que deux questionnaires ont été proposés au début de cette phase de concertation ; un questionnaire spécifique aux micros-trottoirs et un autre questionnaire plus détaillé, spécifique aux débats mobiles. Très rapidement il a été constaté que le questionnaire spécifique aux débats mobiles était trop long et ces deux questionnaires ont été fusionnés en un seul questionnaire. Les résultats présentés ci-après tiennent compte des réponses au premier questionnaire spécifique aux débats mobiles pour lesquels nous avons eu 35 réponses, qui ont été intégrés au questionnaire unique où nous avons eu le retour de 114 citoyens, soit un total de 149 répondants. Pour le questionnaire spécifique aux micros-trottoirs, nous avons eu seulement deux répondants, dont les réponses n'ont pas pu être intégrées car les choix des réponses à ce questionnaire spécifique étaient trop distincts du questionnaire final.

Le présent rapport est l'analyse des résultats de l'enquête menée auprès des citoyens du territoire.

2.Diffusion et nombre de retours

La période pour répondre au questionnaire s'est étendue du 4 octobre 2022 au 17 octobre 2022. Le questionnaire a été diffusé en format papier lors de 6 débats mobiles et 6 micros-trottoirs aux dates et lieux suivants :

Débats mobiles	Micros-trottoirs
4 octobre - Place de la pointe, Pantin, de 13h00 à 16h00	5 octobre - Quartier Trois Communes - Fabien, Montreuil, Romainville et Noisy-le-Sec, de 14h à 17h
6 octobre - Marché Croix de Chavaux, place de la Croix de Chavaux, Montreuil, de 9h00 à 12h00	11 octobre - Sortie du lycée professionnel Leo Lagrange, Bondy, de 16h à 18h30
6 octobre - Stand du Budget Participatif, 40 boulevard du Général Leclerc, Les Lilas, de 16h30 à 18h30	12 octobre - Marché place des découvertes, Noisy-le-Sec, de 10h à 13h

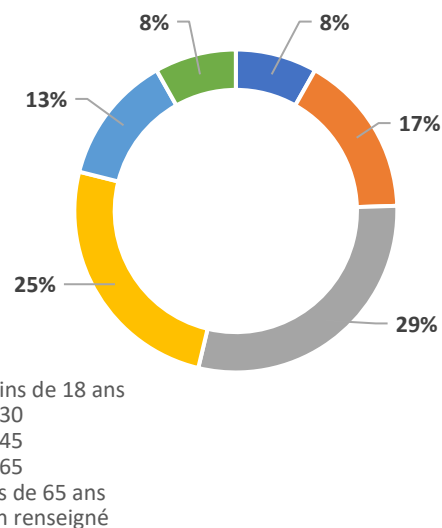
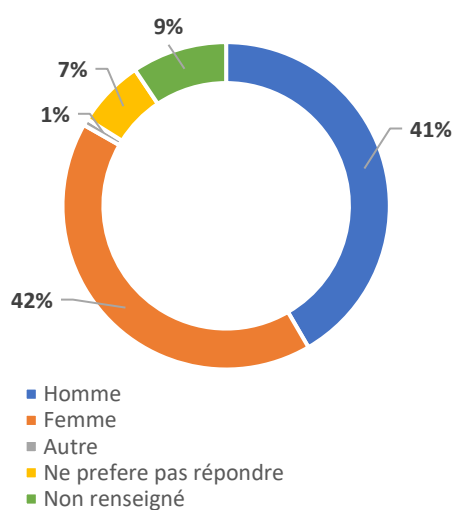
8 octobre - Semaine Européenne du Développement Durable, 17 rue François Mitterrand, Bagnolet, de 13h00 à 18h00	14 octobre - Quartier Le Plateau - Les Malassis - La Noue, Bagnolet et Montreuil, de 10h à 17h
9 octobre, 12e édition du vide-grenier, rue Valérie Cuif, Noisy-le-Sec, de 9h00 à 12h00	15 octobre - Quartier Sept Arpents - Stalingrad, Le Pré Saint-Gervais et Pantin, de 10h à 13h
15 octobre, Fête de quartier, mail Hôtel de ville, Bobigny, de 14h00 à 18h00	17 octobre - Sortie du lycée polyvalent Liberté, Romainville, de 13h45 à 16h30

Quatre salariés en insertion employés par Ai LADOMIFA ont réalisé cette enquête. Sur les débats mobiles, ces salariés ont été accompagnés de représentants d'Est Ensemble et les deux garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) encadrant la concertation préalable qui ont profité de ces moments de concertation pour sensibiliser et informer les personnes questionnées sur le projet de révision du PCAET d'Est Ensemble.

Au total, **les avis de 149 citoyens ont été recueillis, 98 avis sur les débats mobiles et 51 avis sur les micros-trottoirs.**

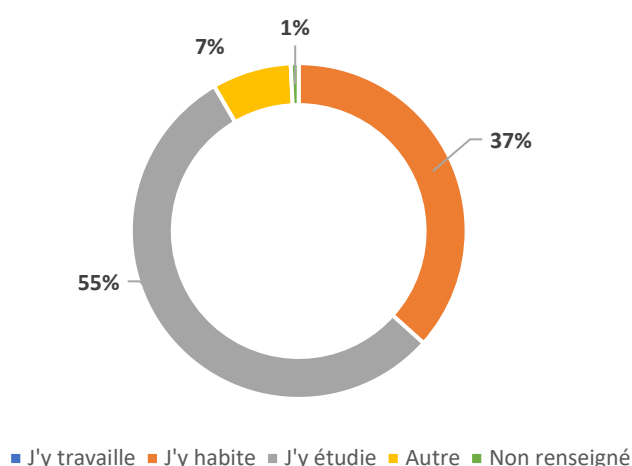
3. Profil des répondants

3.1. Genre et âge

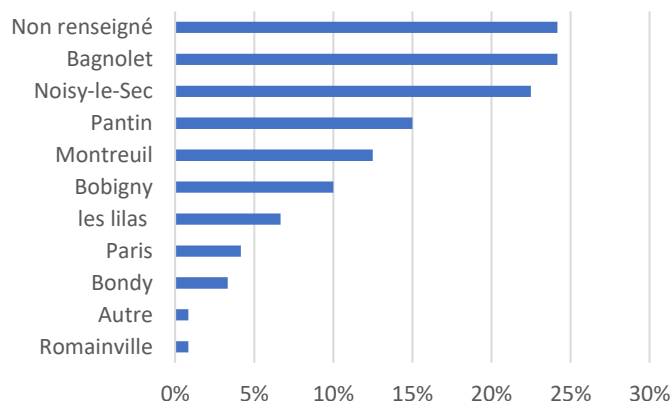


Les participants femmes et hommes sont représentés à part égale dans ce processus de concertation. Une majorité des répondants ont entre 31 et 65 ans. Les mineurs sont les moins représentés (8%).

3.2. Lien avec le territoire



Répartition par communes

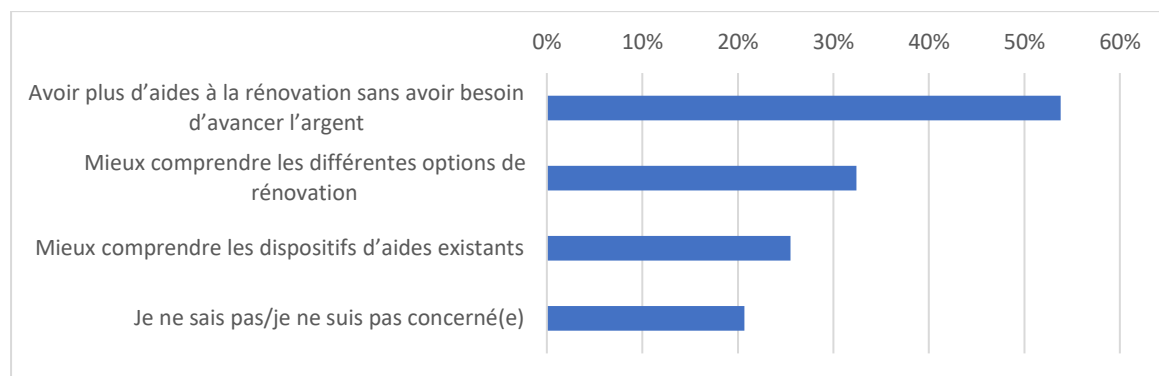


55% des répondants habitent sur le territoire. 29 répondants n'ont pas renseigné leur commune d'origine. Parmi les communes mentionnées, Bagnolet est la plus représentée.

4. Analyse des réponses

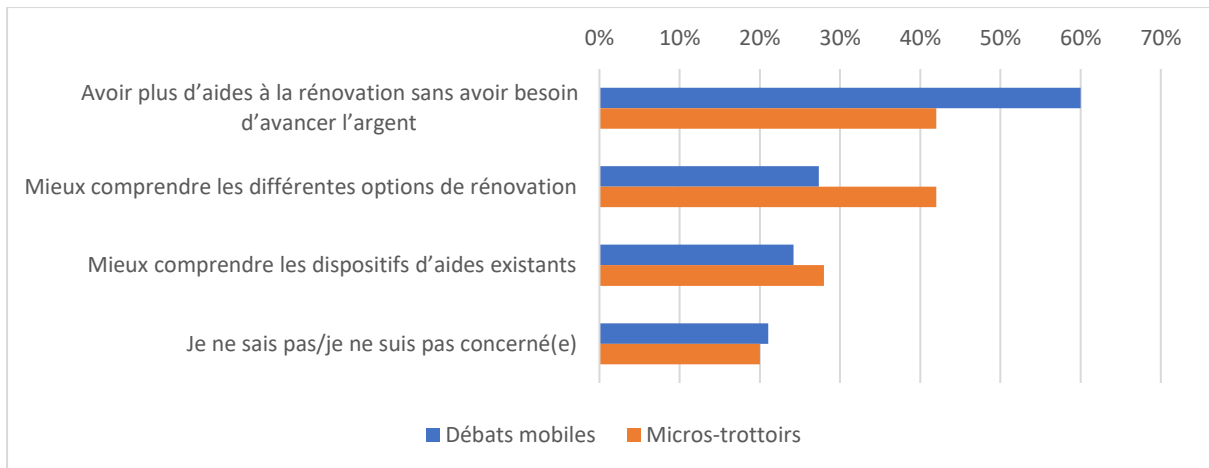
4.1. Se loger

- **Parmi la liste proposée, qu'est-ce qui vous déciderait à vous lancer dans une rénovation énergétique ? (cochez vos réponses)**

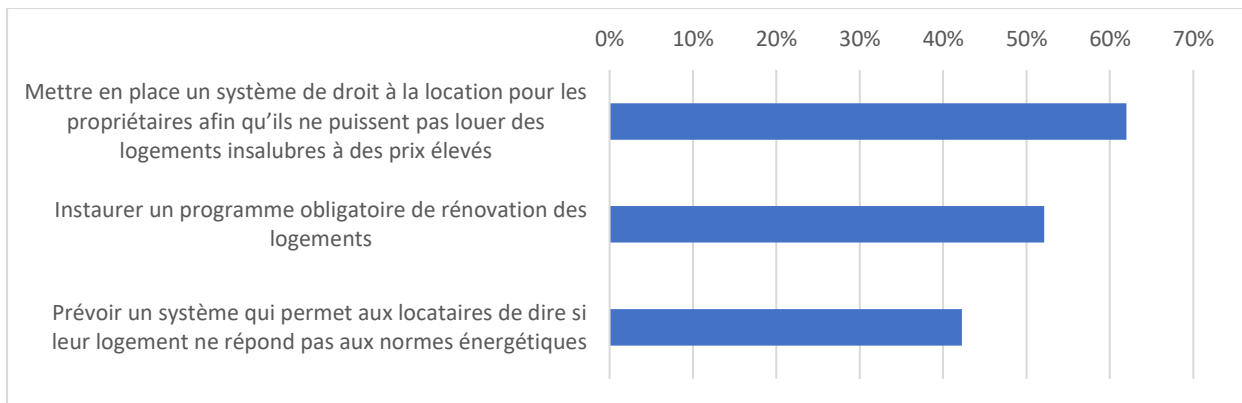


Avoir plus d'aides à la rénovation sans avoir besoin d'avancer de l'argent est l'action qui a obtenu le plus fort taux de réponses. Les répondants souhaitent également comprendre davantage les différentes options de rénovation et les dispositifs d'aides existants. Enfin, il y a une part non négligeable des répondants qui n'est pas concerné par la rénovation énergétique et/ou souhaite ne pas se prononcer.

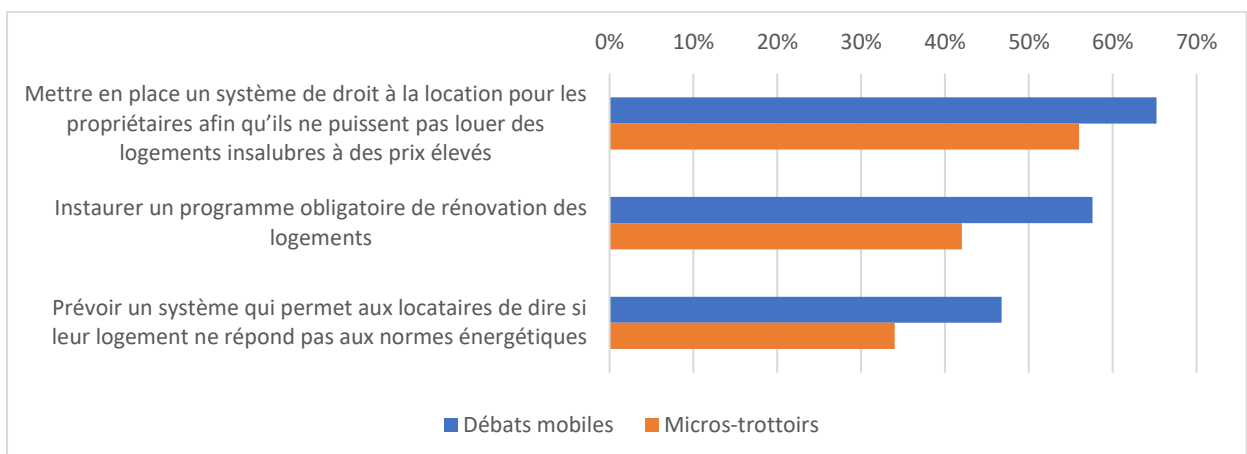
Lorsqu'on compare les réponses obtenues via les micros-trottoirs à celles obtenus via les débats mobiles, on remarque que les actions « avoir plus d'aides à la rénovation sans avoir besoin d'avancer de l'argent » et « mieux comprendre les différentes options de rénovation » obtiennent un taux de réponses similaires sur les micros-trottoirs.



➤ **Parmi la liste proposée, quelles sont les actions à mener en priorité pour améliorer les conditions de vie dans les logements ? (cochez vos réponses)**



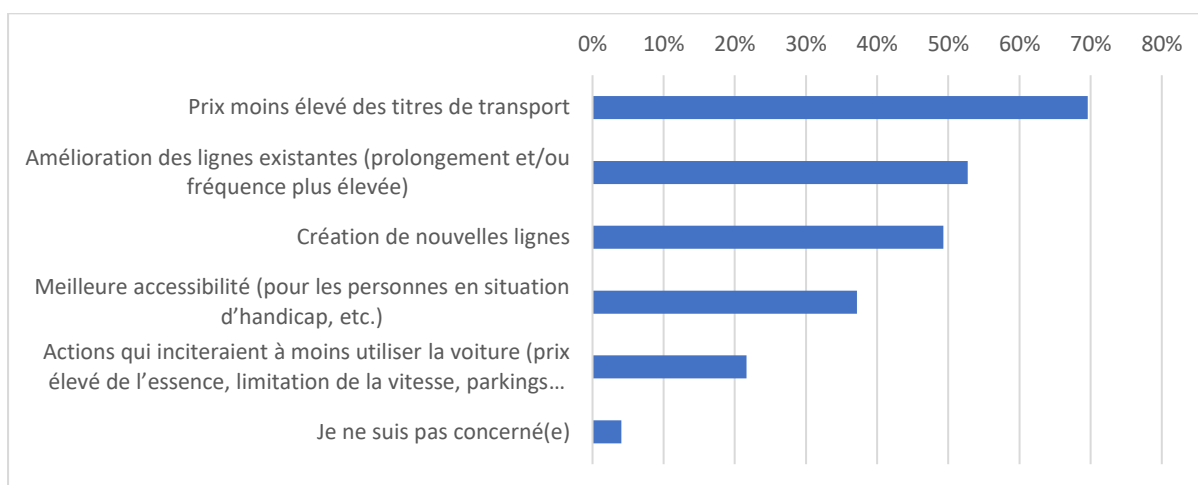
La mise en place d'un système de droit à la location pour les propriétaires afin d'éviter les marchands de sommeil est l'action qui a obtenu le plus fort taux de réponses, suivie de la mise en place d'un programme obligatoire de rénovation des logements et d'un système qui permettrait aux locataires de dire si leur logement ne répond pas aux normes énergétiques.



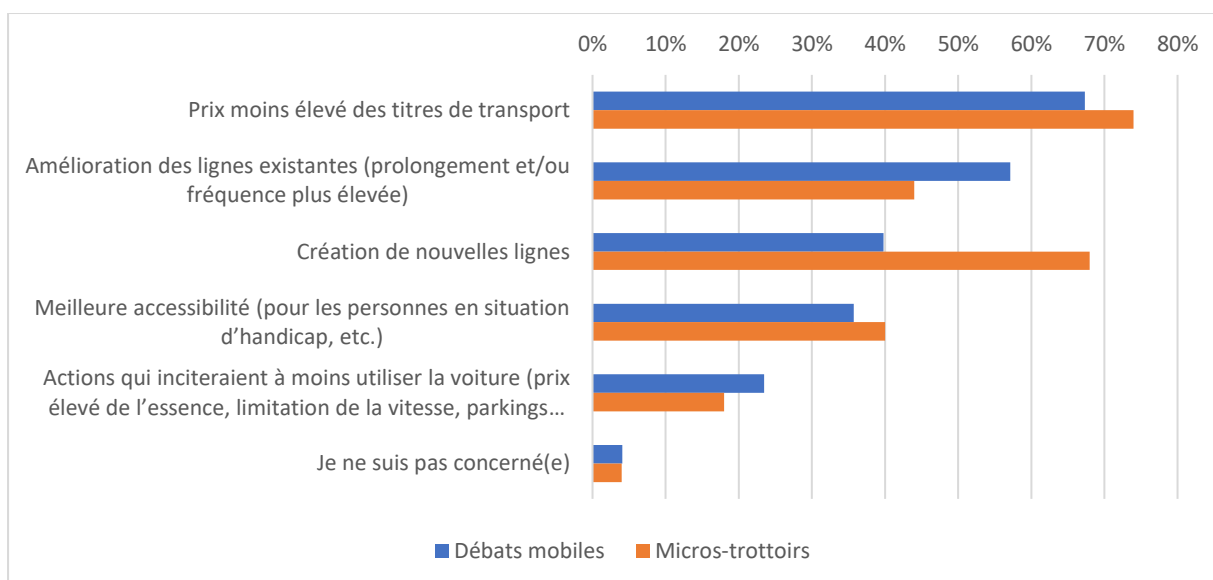
Il n'y a pas de différences notables entre les réponses obtenues via les micros-trottoirs et celles obtenues via les débats mobiles.

4.2. Se déplacer

- Parmi la liste proposée, quelles sont les 3 actions qui vous inciteraient à plus utiliser les transports en commun (bus, métro, RER, train) ? (cochez vos réponses)



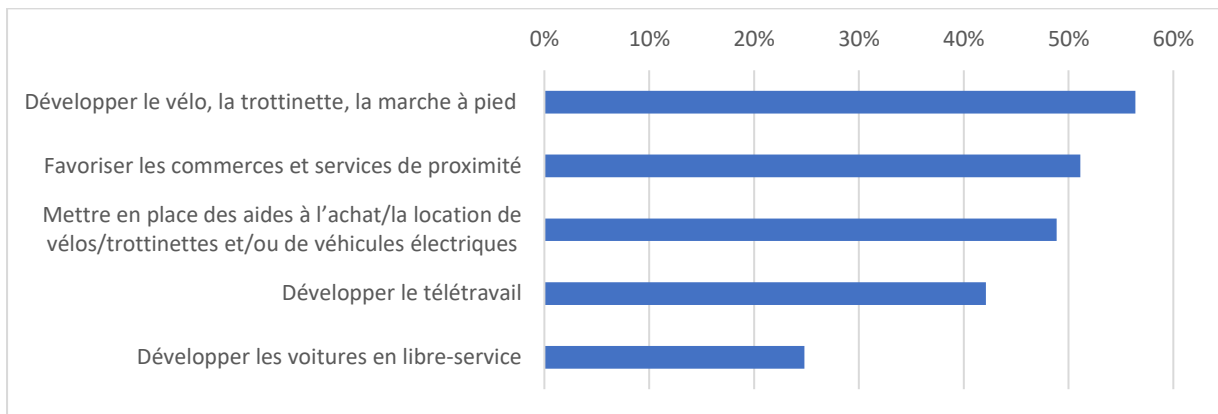
Les répondants ont particulièrement mis en avant le souhait de **prix moins élevés pour les titres de transports en commun**. Cette action est suivie de l'amélioration des lignes existantes, par leur prolongement ou l'augmentation de la fréquence de passages, et de la création de nouvelles lignes. A noter qu'il y a une faible part des répondants qui ne se sent pas concernée par cette question.



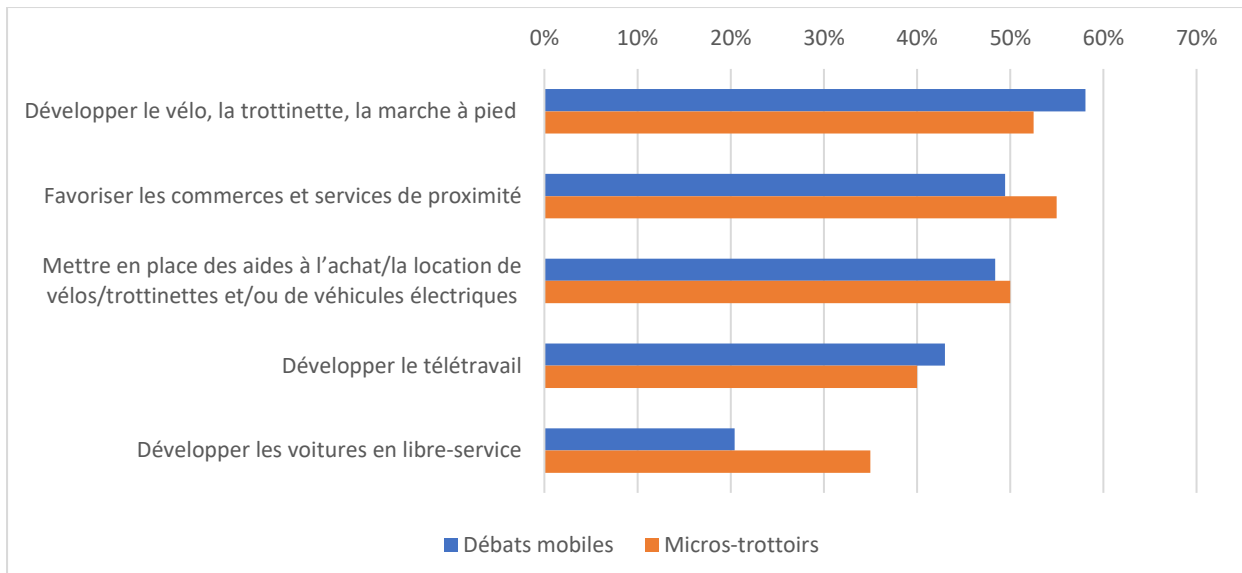
Lorsqu'on compare les réponses obtenues via les micros-trottoirs à celles obtenues via les débats mobiles, l'ordre des actions privilégiées diffère légèrement. Pour les micros-trottoirs, la deuxième action la plus partagée par les répondants porte sur la « création de nouvelles lignes de transport » tandis que c'est « l'amélioration des lignes existantes » qui arrive en deuxième position pour les débats mobiles.

Bien que l'échantillon ne soit pas représentatif de la population sur le territoire, l'analyse croisée avec les communes de résidence fait ressortir les tendances suivantes pour chacune des réponses.

- **Parmi la liste proposée, quelles sont les 3 actions à mener en priorité pour favoriser une mobilité avec peu d'impacts sur l'environnement ? (cochez vos réponses)**



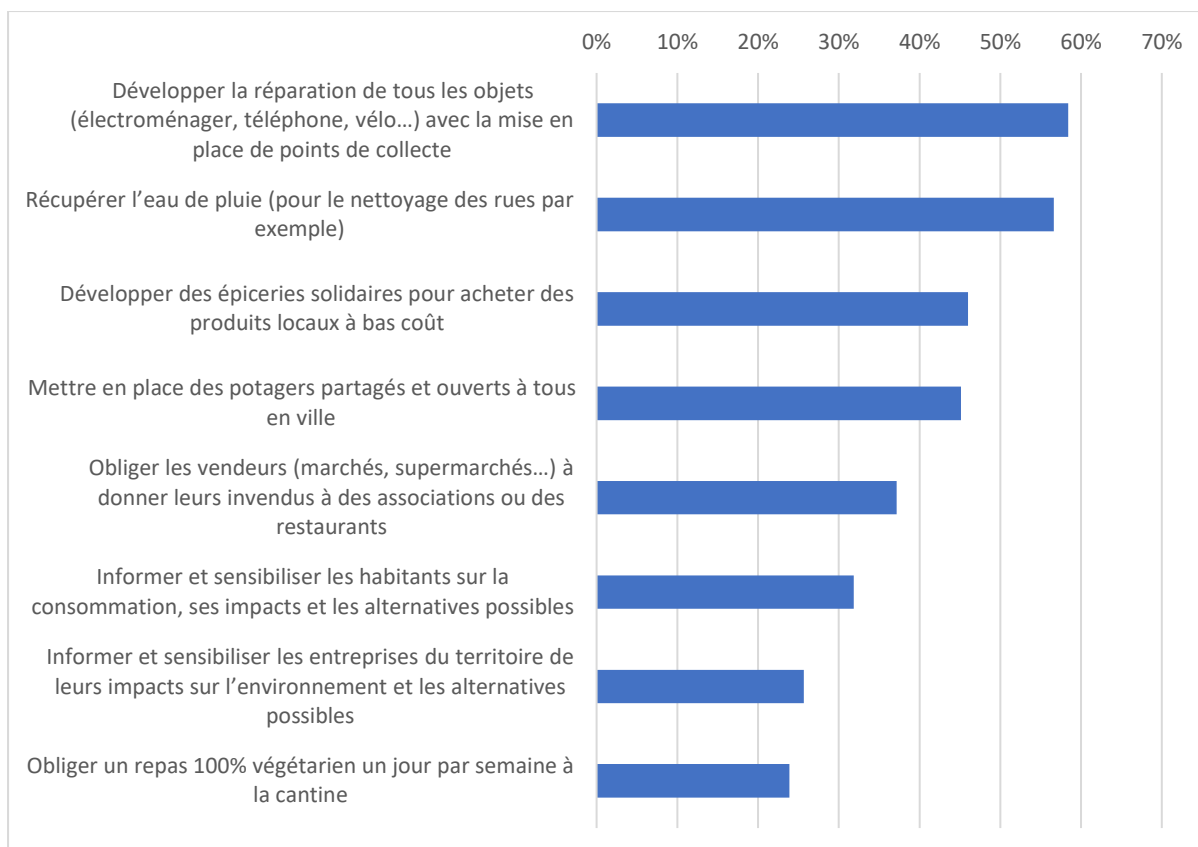
L'action la plus partagée par les répondants concerne le **développement de la mobilité active** (vélo, trottinette, marche à pied), suivie de près par la volonté de favoriser les commerces et services de proximité, et de mettre en place des aides à l'achat/location d'engins à assistance électrique (vélo, trottinette, véhicule).



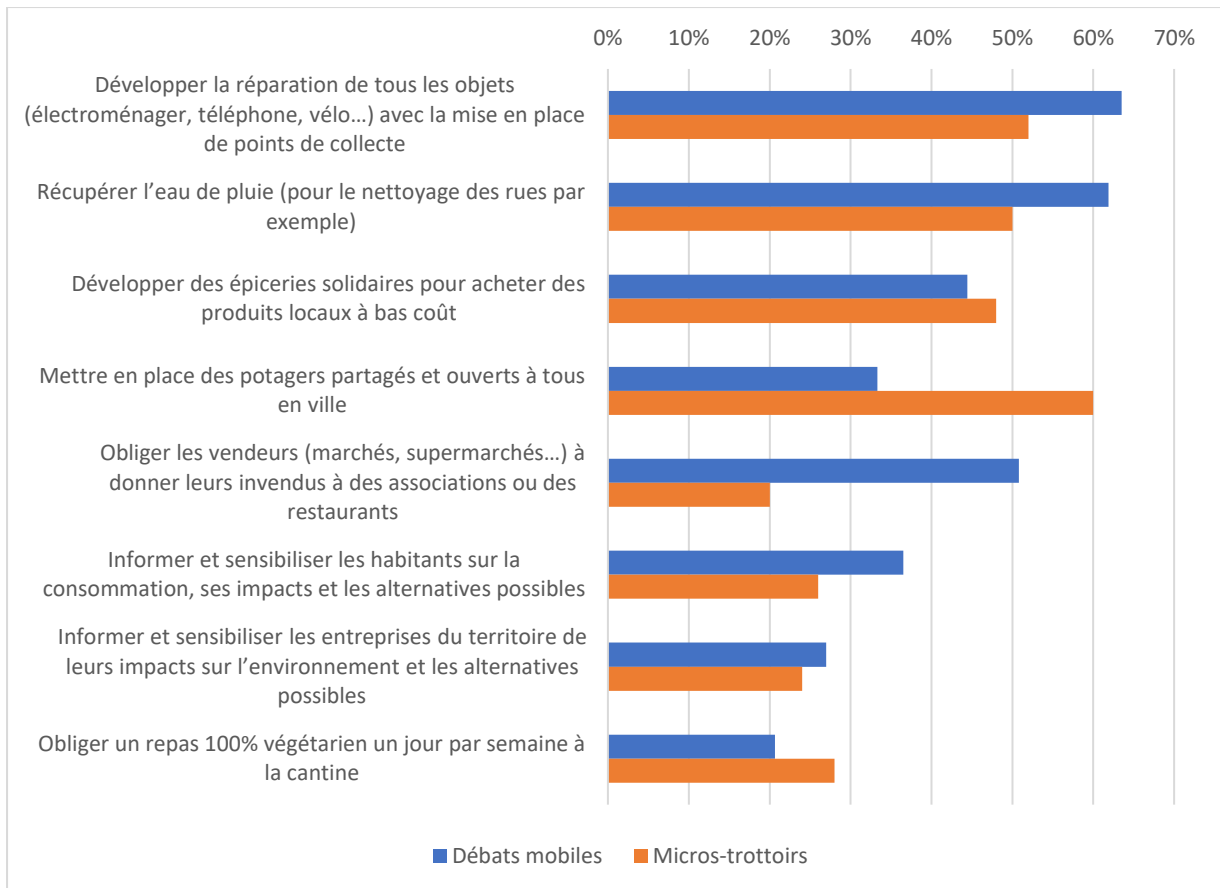
Une comparaison des réponses obtenues via les micros-trottoirs à celles obtenues via les débats mobiles montre quelques différences : sur les micros-trottoirs, l'action la plus partagée par les répondants est « favoriser les commerces et services de proximité » tandis que c'est « le développement du vélo, de la trottinette et de la marche à pied » qui arrive en première position lors des débats mobiles. L'action de « Développer les voitures en libre-service » a été plus citée sur les micros-trottoirs que sur les débats mobiles.

4.3. Consommer

- **Parmi la liste proposée, quelles sont les 3 actions à mener en priorité pour réduire les consommations et leurs impacts ? (cochez vos réponses)**



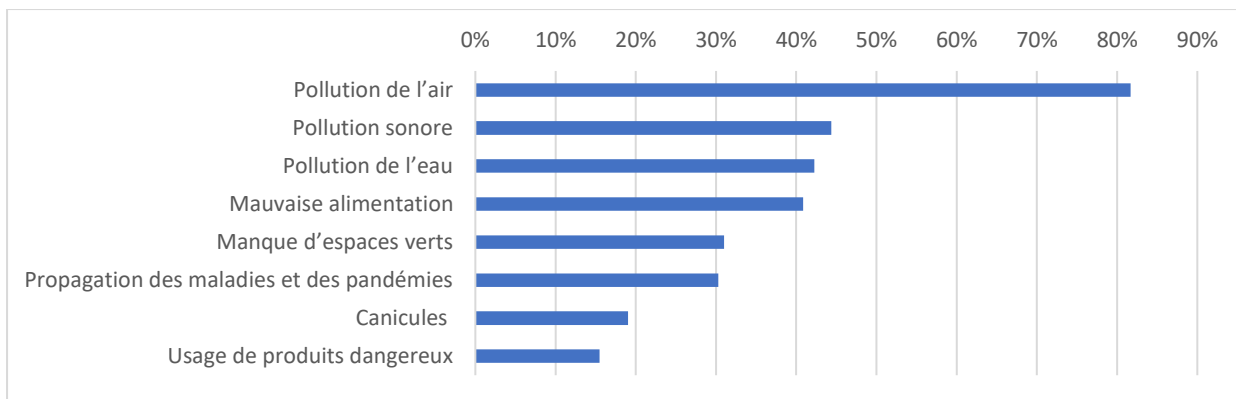
Le développement de la réparation de tous les objets du quotidien (électroménager, téléphones, vélos, etc.) avec la mise en place de points de collecte est l'action qui a obtenu le plus fort taux de réponses. Elle est suivie très étroitement par le développement de la récupération de l'eau de pluie, celui des épiceries solidaires pour acheter des produits locaux à bas coût et de la mise en place des potagers urbains partagés et ouverts à tous. D'autres réponses ont été données par les répondants en lien avec l'information et la sensibilisation des acteurs du territoire (citoyens et entreprises) sur les impacts des consommations et les alternatives possibles et l'obligation aux vendeurs de donner leurs invendus à des associations ou des restaurateurs.



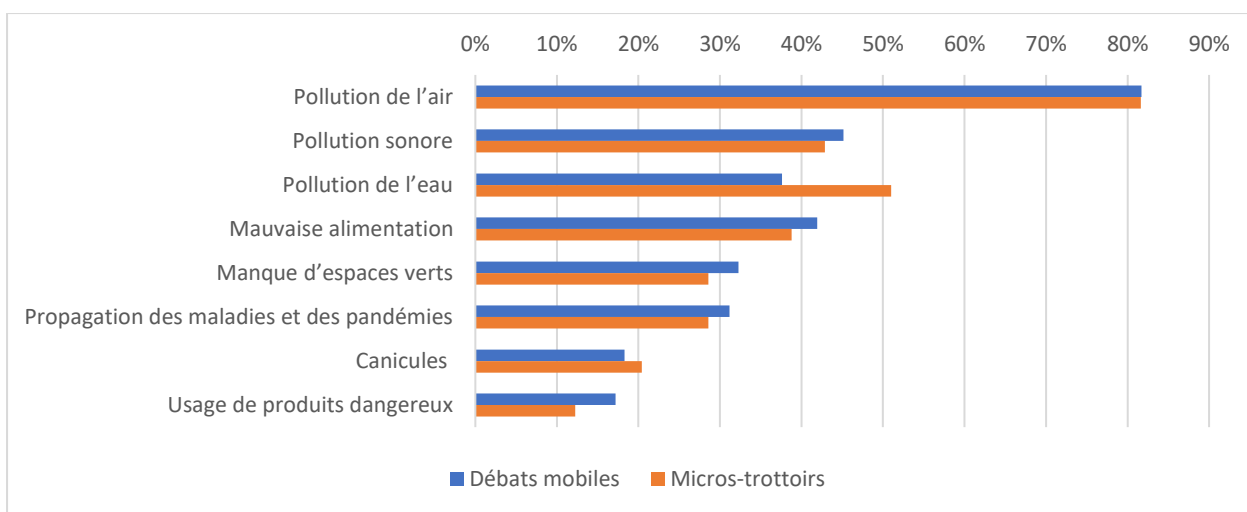
L'action la plus partagée par les répondants des micros-trottoirs est la « mise en place de potagers partagés et ouverts à tous en ville », alors que cette action n'arrive qu'en 6^{ème} position sur les débats mobiles.

4.4. S'adapter au changement climatique

- **Parmi la liste proposée, identifiez les 3 causes qui semblent le plus impacter votre santé ? (cochez vos réponses)**

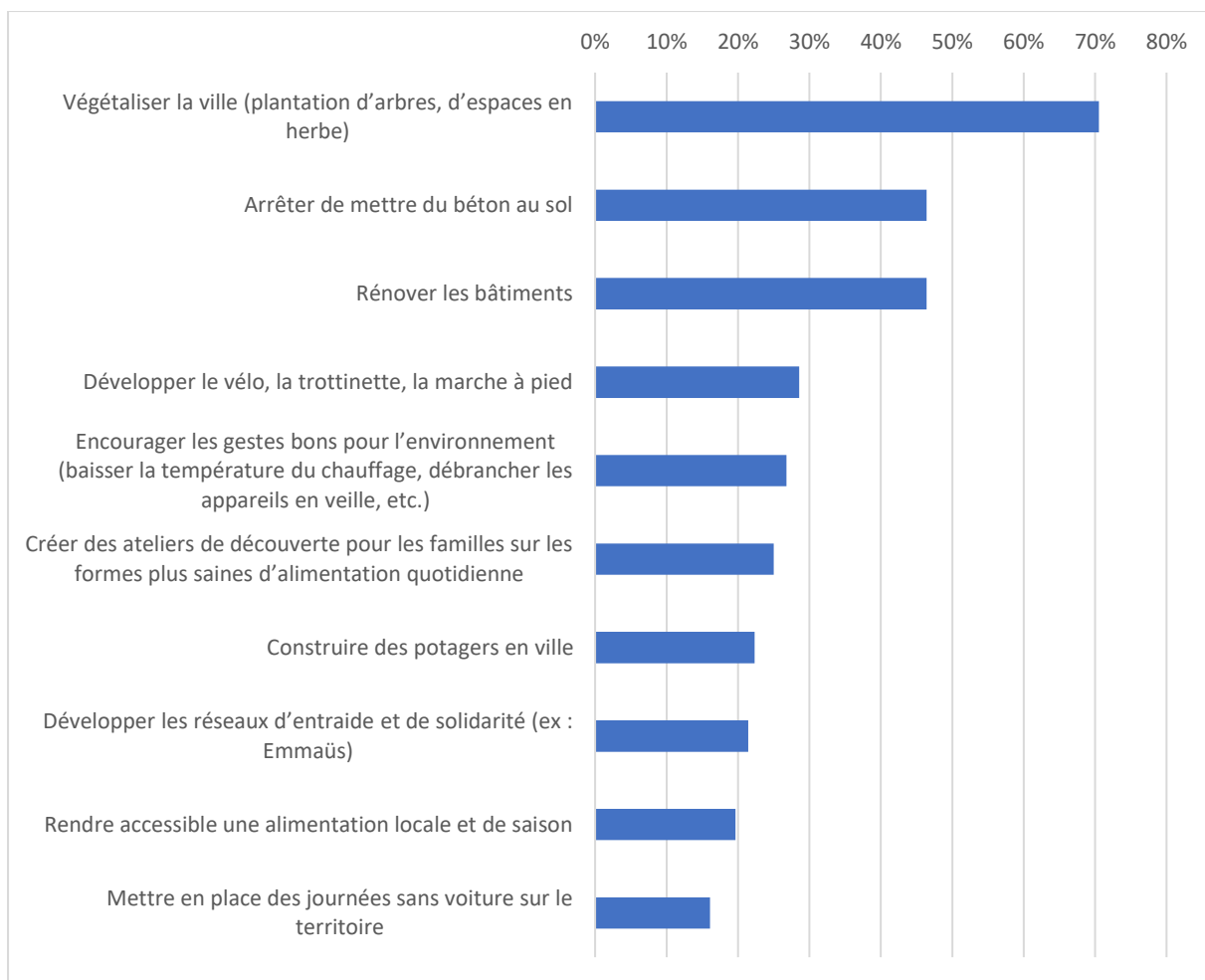


Les répondants s'accordent à dire que la **pollution de l'air** est la principale cause qui porte atteinte à leur santé. Les deux autres causes qui semblent le plus impacter la santé sont la **pollution sonore** et la **pollution de l'eau**.

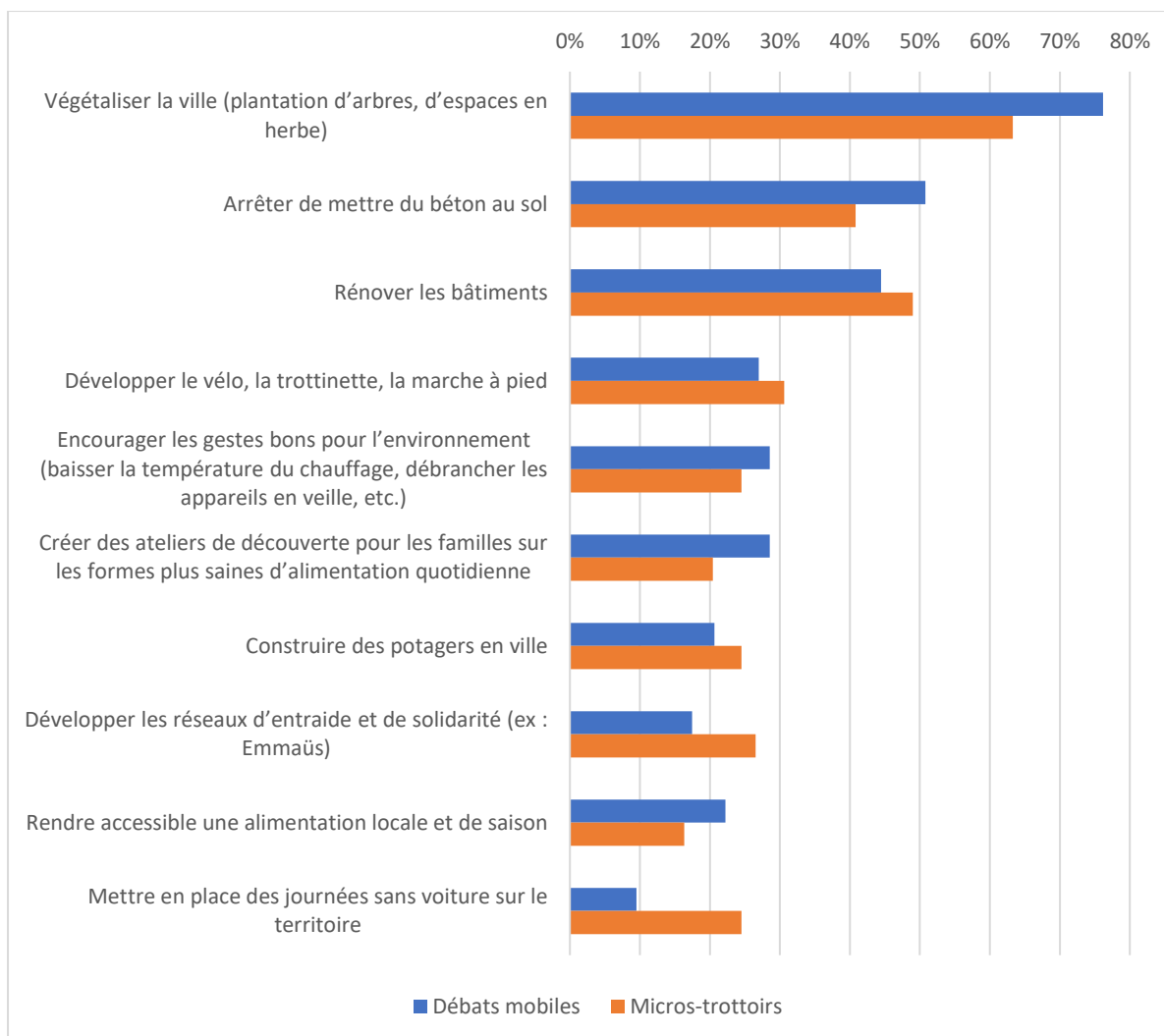


L'ordre des réponses diffère légèrement entre les débats mobiles et les micros-trottoirs : sur ces derniers, la deuxième cause qui porte atteinte à la santé des répondants est la « pollution de l'eau » tandis que c'est la « pollution sonore » qui arrive en deuxième position pour les répondants des débats mobiles.

- **Parmi la liste proposée, quelles sont les 3 actions à mener en priorité pour protéger les citoyens face aux impacts du changement climatique ? (cochez vos réponses)**



Les répondants ont clairement exprimé leur souhait **d'avoir une ville plus végétalisée**. Cette action est suivie de la limitation de l'imperméabilisation des sols et de la rénovation des bâtiments. D'autres réponses ont été données, en lien avec l'alimentation saine, locale et de saison, le développement de réseaux d'entraide et de solidarité et de la sensibilisation sur les bons gestes pour l'environnement.



Sur les micros-trottoirs, la deuxième action la plus partagée par les répondants porte sur la « rénovation des bâtiments » tandis que c'est « l'arrêt de l'imperméabilisation des sols » qui est arrivée en deuxième position lors des débats mobiles.

4.5. Question ouverte

- **Quelle(s) action(s) prioritaire(s), citée(s) plus haut ou non, le territoire devrait mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique ? (Réponse libre)**

Cette question ouverte a permis aux citoyens de prioriser les actions qu'ils souhaitent voir être mises en œuvre sur le territoire d'Est Ensemble. L'ensemble des réponses émises (32 au total) est disponible en annexe.

Les idées ont été triées et regroupées. Quatre actions ressortent clairement :

- Végétaliser Est Ensemble,
- Lutter contre l'imperméabilisation,
- Favoriser les transports en commun et les mobilités actives,
- Sensibiliser, notamment les jeunes, sur le changement climatique.

5. Conclusion

Globalement, les résultats de ce questionnaire mettent en avant le rôle d'Est Ensemble vis-à-vis des thématiques abordées, que ce soit par la réalisation d'actions très concrètes aux yeux des citoyens (végétalisation de la ville/désimperméabilisation), ou bien l'accompagnement des acteurs du territoire à réaliser leurs propres actions.

Ce questionnaire permet également de soulever de multiples enjeux, qui ne sont pas toujours évidents à prioriser car pour quelques questions, les taux de réponses sont relativement similaires. Ainsi, la stratégie du PCAET ne devra pas se limiter à une thématique d'actions. Elle devra notamment intégrer les thématiques prioritaires suivantes, largement mise en avant dans le questionnaire :

- Plusieurs enjeux environnementaux : le recyclage, la lutte contre les pollutions de l'air, sonore et de l'eau.
- Plusieurs secteurs : le résidentiel, les transports, l'aménagement.
- Plusieurs orientations : le développement de la mobilité active, le développement des circuits courts et locaux, la végétalisation de la ville, la rénovation énergétique des logements, la gestion des eaux urbaines et les actions de sensibilisation auprès de la population.

6. Annexe

Réponses apportées à la question : *Quelle(s) action(s) prioritaire(s), citée(s) plus haut ou non, le territoire devrait mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique ? (réponse libre)*

alerter la jeunesse
alerter la jeunesse
tout le monde ne pense pas à l'argent, arrêter de produire plus, prendre le vélo en cas de petits trajets et replanter
santé : canicule, espace vert, eau
fixer des objectifs environnementaux et climatiques, aux entreprises avec concertation citoyenne, évaluer régulièrement et pouvoir établir des pénalités le cas échéant
arrêter de mettre du béton au sol, dans tous les projets même privés
encourager les gens à manger moins de viande
arrêter de mettre du béton
aides à la rénovation énergétique
manger sans viande, végétaliser, développer les potagers en ville
création de pistes cyclables sécurisées et gratuité des transports
accessibilité des transports, journée sans voiture
rendre les transports accessibles, favoriser la mobilité douce
végétation, marre du béton
végétaliser, urbaniser raisonnablement
plus d'arbre
sensibiliser les grandes entreprises pour diminuer la pollution ; mettre en œuvre une aide pour les communes pour faire face au changement climatique (aides financières)
décourager les gens à utiliser la voiture ; modification de plan de circulation, rue piétonne
plus végétaliser et mettre beaucoup moins de béton
espaces verts (1 seul parc à bagnolet) ; alimentation à la cantine
rénover les bâtiments
recycler
multiplier la sensibilisation, beaucoup plus en parler
développer plus de commerces de proximité
plus d'espaces verts
favoriser les transports autant qu'en banlieue, mieux informer la population sur le recyclage, créer plus de poubelles
favoriser les transports, bus électrique
alerter la jeunesse
végétaliser la ville
cesser de balancer des monoparticules d'aluminium, d'oxyde de graphène et autre réjouissance par avion ; démonter les installations d'antennes micro-onde installées aux pôles
sensibiliser dès le plus jeune âge
actions d'information pour sensibiliser les gens et les enfants

